

---

# Formations et emploi

---

Édition 2018



**Coordination**

Christel Aliaga, Junel Bernard

**Contribution**

*Insee :*

Christel Aliaga, Junel Bernard, Olivier Chardon, Virginie Forment,  
Vladimir Passeron, Chloé Tavan

*Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) :*

Christine Fournier, Danièle Guillemot, Pierre Hallier,  
Valentine Henrard, Olivier Joseph, Isabelle Marion,  
Ekaterina Melnik-Olive, Virginie Mora, Alexie Robert

*Ministère de l'Éducation nationale, Depp :*

Dominique Abriac, Cédric Afsa, Aurélie Demongeot, Joëlle Grille,  
Marie-Laurence Jaspard, Roselyne Kerjosse, Denise Latouche,  
Pascale Poulet-Coulibando, Anna Testas

*Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de  
l'Innovation, SIES :*

Élisabeth Algava, Jérôme Harnois, Isabelle Kabla-Langlois,  
Guillaume Rateau

*Ministère du Travail, Dares :*

Cécile Ballini, Anne-Juliette Bessone, Noémie Cavan,  
Mathilde Gaini, Marine Guillem, Valentin Guillon, Philippe Lombardo,  
Claude Minni, Élise Pesonel, Marie Rey, Philippe Zamora

**Directeur de la publication**

Jean-Luc Tavernier

**Directrice de la collection**

Séverine Mayo-Simbsler

**Rédaction**

Catherine Demaison, Laurence Grivet, Denise Maury-Duprey,  
Séverine Mayo-Simbsler

**Composition**

Catherine Kohler                      Rose Pinelli-Vanbauce  
Brigitte Rols                              Pierre Thibaudeau

**Couverture****Coordination**

Séverine Mayo-Simbsler

**Conception et réalisation**

Ineiaki Global Design

**Éditeur**

Institut national de la statistique et des études économiques  
88, avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

© Insee 2018 « Reproduction partielle autorisée sous réserve  
de la mention de la source et de l'auteur ».

### Avertissement

Les données sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des données arrondies peut ainsi légèrement différer du total arrondi. En particulier, en cas d'une ventilation complète de la population, la somme des sous-catégories peut légèrement différer de 100 %.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'enquête Emploi ont été affectés par des changements dans le questionnaire et de champ introduits à partir de 2013 et dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été réropolées pour tenir compte de ces ruptures de série.

Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Sur le site Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr), les données des fiches présentées dans cet ouvrage sont rassemblées sous l'intitulé « Bilan Formation-Emploi ». Elles sont actualisées chaque année. Sur le site d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement.

### Signes conventionnels utilisés

- ... Résultat non disponible
- /// Absence de résultat due à la nature des choses
- e Estimation
- p Résultat provisoire
- n.s. Résultat non significatif
- € Euro
- M Million
- Md Milliard
- Réf. Référence



Édition  
2018

# Formations et emploi

## Vue d'ensemble

Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés 9

## Dossiers

La moitié des personnes en emploi ont suivi une formation à but professionnel dans l'année 25

Se former tout au long de la vie, quel rôle du parcours professionnel ? 37

En vingt ans, des parcours d'insertion dégradés mais des jeunes moins inquiets pour leur avenir professionnel 47

## Éclairage méthodologique

Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent 59

## Fiches

### 1. L'école et ses sortants

1.1	Durée de scolarisation	70
1.2	Niveau de formation	72
1.3	Diplômes de l'enseignement supérieur	74
1.4	Apprentis en formation	76
1.5	Cumul emploi-études	78
1.6	Éducation, comparaisons européennes	80

### 2. L'insertion des jeunes

2.1	Actifs de 15 à 29 ans	84
2.2	Situations d'activité	86
2.3	Chômage en phase d'insertion professionnelle	88
2.4	Statuts des emplois	90
2.5	Jeunes en emploi aidé	92
2.6	Professions et secteurs d'activité	94
2.7	Salaires	96
2.8	Trajectoires en début de carrière	98
2.9	Mobilités et situation en début de carrière	100

2.10	Inégalités en début de carrière	102
2.11	Domaine de formation et situation d'activité des jeunes	104
2.12	Situation des jeunes sur le marché du travail par région	106
2.13	Emploi et chômage des jeunes, comparaisons européennes	108

### **3. La formation tout au long de la vie**

3.1	Formation des adultes	112
3.2	Formation des personnes en recherche d'emploi	114
3.3	Diplômes en formation continue	116
3.4	Validation des acquis de l'expérience	118
3.5	Formation professionnelle continue financée par les entreprises	120

### **Annexes**

	Glossaire	125
	Sources	137

---

# Vue d'ensemble

---







## Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés

Junel Bernard, Claude Minni, Anna Testas\*

En France, en 2015-2016, 46 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés, qu'ils soient élèves, étudiants ou apprentis. Depuis 2010, la part de bacheliers dans une génération a progressé, sous l'effet notamment de la réforme de la voie professionnelle en 2008. Les nombres d'inscrits et de diplômés délivrés dans l'enseignement supérieur se sont aussi tendanciellement accrus. Depuis 2008, les effectifs d'apprentis ont diminué dans l'enseignement secondaire, mais ont continué d'augmenter dans le supérieur ; l'apprentissage concerne aujourd'hui près de 5 % de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans. En 2016, 9 % des jeunes de 18 à 24 ans sont considérés comme sortants précoces : ils possèdent au plus le brevet des collèges et ne suivent pas de formation.

De un à quatre ans après la fin de leurs études, les jeunes sont en phase d'insertion sur le marché du travail. Leur taux de chômage atteint 19,8 % des actifs en 2016. Il décroît avec l'ancienneté pour ne concerner que 8,0 % de ceux ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans. Ils sont aussi plus nombreux à appartenir au halo autour du chômage. Les jeunes femmes bénéficient d'une meilleure situation que les jeunes hommes sur ces deux indicateurs, avec un différentiel plus favorable par rapport à celles sorties de formation initiale depuis plus de dix ans. Les jeunes en emploi récemment sortis des études sont plus souvent en sous-emploi ou en emploi à durée limitée et, bien que plus diplômés, perçoivent des salaires moins élevés. Plus dépendants des aléas conjoncturels, ils ont subi plus fortement les effets de la crise économique de 2008-2009.

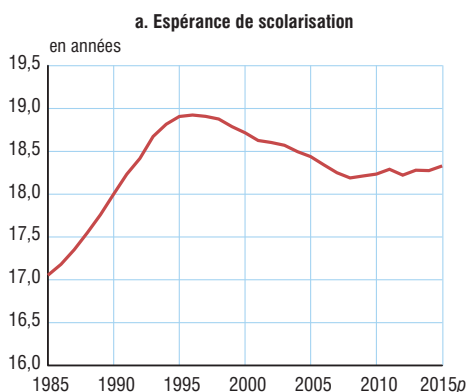
La formation professionnelle continue peut être un moyen d'améliorer sa situation au regard de l'emploi. En 2016, deux personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale sur cinq ont suivi dans l'année au moins une formation à but professionnel. Les formations concernent plus les personnes en début et en milieu de carrière et celles en emploi que les personnes au chômage. De plus en plus de diplômés sont délivrés dans le cadre de la formation continue.

Pour l'année scolaire 2015-2016, 15,1 millions d'élèves, étudiants et apprentis sont inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé en France (hors Mayotte) : 6,8 millions dans le primaire (maternelle et élémentaire), 5,9 millions dans le secondaire (collèges, lycées, centres de formation d'apprentis – CFA) et 2,4 millions dans l'enseignement supérieur. Au total, 23 % de l'ensemble de la population, tous âges confondus, sont scolarisés. Parmi les jeunes de 14 à 29 ans, ce taux de scolarisation est de 46 %. Quel que soit l'âge, il est plus élevé pour les filles que pour les garçons, avec un écart accentué entre 19 et 22 ans.

L'espérance de scolarisation, qui mesure la durée moyenne de scolarisation d'un enfant de 2 ans dans les conditions observées pour chaque âge à une date donnée, est estimée à 18 ans et 4 mois à la rentrée 2015 (*figure 1a*). Après avoir augmenté rapidement au cours des années 1980 et de la première moitié des années 1990, elle a légèrement diminué jusqu'à la fin des années 2000, en raison de la baisse des redoublements et du développement de l'enseignement professionnel, plus court. Depuis, elle est à nouveau en légère hausse, sous l'effet de la réforme de la voie professionnelle, qui a entraîné une augmentation des effectifs de bacheliers professionnels et par la suite un accroissement des poursuites d'études supérieures.

\* Junel Bernard, Insee ; Claude Minni, Dares ; Anna Testas, Depp.

## 1. Espérance de scolarisation et part de sortants précoces depuis 1985

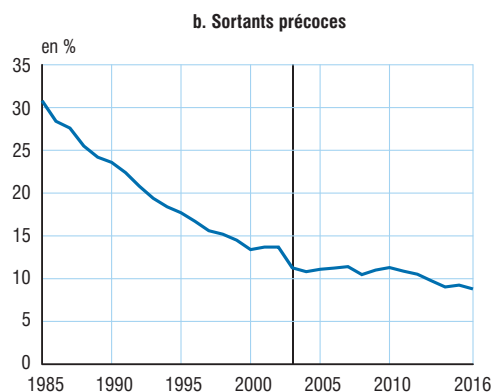


Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999, hors étudiants de plus de 29 ans.

Lecture : en 2015, l'espérance de scolarisation d'un enfant âgé de 2 ans est de 18,3 années.

Note : données provisoires pour 2014 et 2015.

Sources : Depp ; Sies ; ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; Insee, estimations de population.



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2002, France hors Mayotte à partir de 2003, population des ménages, personnes de 18-24 ans.

Lecture : en 2016, la proportion de sortants précoces, c'est-à-dire de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet, est de 8,8 % en France hors Mayotte. Cette proportion était de 30,8 % en 1985 en France métropolitaine.

Note : rupture de série en 2003 (résultats à la date de l'enquête jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003) ; données rétropolées pour tenir compte de la rupture de série à la suite du changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, et extrapolées au champ France hors Mayotte sur la période 2003-2013.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations Depp.

### Moins de sortants précoces, davantage de bacheliers professionnels

Parmi les jeunes sortis de formation initiale entre 2013 et 2015, 44 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, 42 % de l'enseignement secondaire et 13 % sont peu ou pas diplômés, détenant au plus le diplôme national du brevet (*figure 2*). À leur sortie de formation initiale, les filles sont plus souvent diplômées du supérieur que les garçons (48 % contre 40 %) et moins souvent peu ou pas diplômées (11 % contre 15 %).

En 2016, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans, 9 % sont considérés comme sortants précoces : ils sont peu ou pas diplômés et ne suivent pas de formation, quelle qu'en soit la nature (*figure 1b*). Ce taux de sortants précoces est un indicateur européen faisant partie des cinq critères de référence du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » élaboré en 2009. L'objectif est de le limiter à 10 %, pour l'ensemble de l'Union européenne. En Europe, il est passé de 16 % en 2003 à 11 % en 2016. En France, ce taux a diminué de plus de 20 points depuis 1985 et se situe désormais en deçà de l'objectif européen<sup>1</sup>.

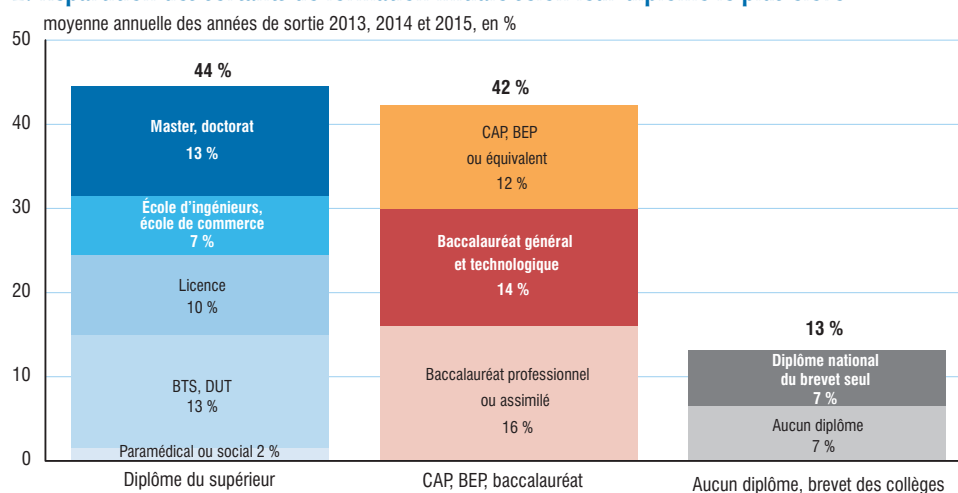
En 2015-2016, parmi les 854 000 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 62 % ont poursuivi leurs études en voie générale ou technologique et 33 % en voie professionnelle (seconde professionnelle ou CAP – certificat d'aptitude professionnelle). La part de la voie professionnelle a baissé depuis 2006 où elle atteignait 38 %. Le baccalauréat professionnel a été profondément rénové : depuis la rentrée 2008, il ne se prépare plus en deux ans après un brevet d'études professionnelles (BEP), mais en trois ans directement après la troisième, à l'image des baccalauréats généraux et technologiques. Le BEP est devenu un diplôme intermédiaire intégré à la préparation du baccalauréat professionnel. Le CAP, préparé généralement en deux ans après une classe de troisième, a été maintenu. Cette rénovation n'a pas entraîné de

1. En France, le taux de sortants précoces a été réestimé sur la période 2003-2013 pour tenir compte notamment de l'impact du changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013.

changement notable des flux d'entrée en voie professionnelle. En revanche, elle s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. En 2015, 26 % des élèves sont sortis de l'enseignement secondaire après une terminale professionnelle (avec ou sans le baccalauréat), contre 16 % en 2008. La part des élèves sortant de l'enseignement secondaire après une année terminale de CAP ou BEP a chuté de 10 points au cours de cette période.

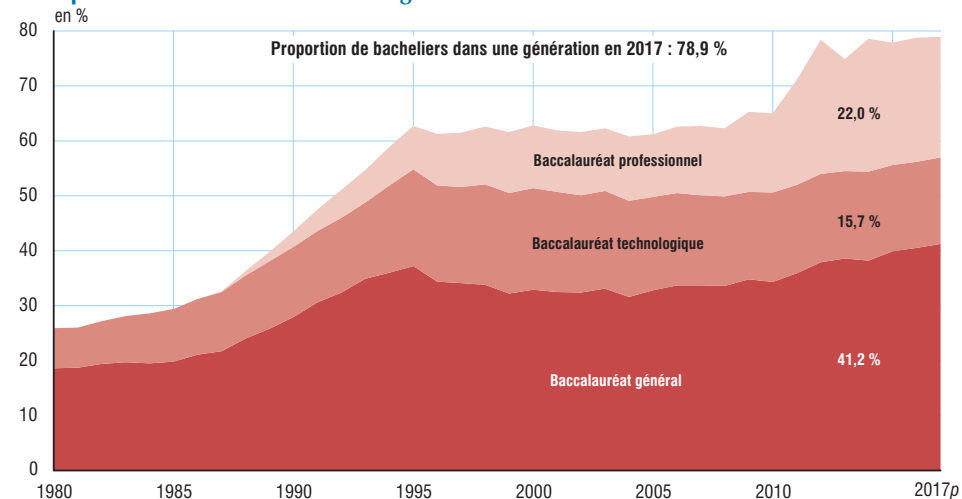
Depuis 1980, le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé. La proportion de bacheliers dans une génération est de 79 % pour la session 2017 : 41 % dans la voie générale, 16 % dans la voie technologique et 22 % dans la voie professionnelle (figure 3). Après avoir peu varié de 1995 à 2010, la part de bacheliers, toutes filières confondues, a augmenté de

## 2. Répartition des sortants de formation initiale selon leur diplôme le plus élevé



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, sortants de formation initiale.  
Sources : Insee, enquêtes Emploi 2014, 2015 et 2016 ; calculs Depp.

## 3. Proportion de bacheliers dans une génération selon la filière de 1980 à 2017



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.  
Note : pour la session 2017, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2017.  
Sources : Depp ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

14 points entre 2010 et 2017, sous l'effet notamment de la réforme de la voie professionnelle. La part des bacheliers professionnels a ainsi progressé de 8 points entre 2010 et 2017. La part des bacheliers généraux a aussi augmenté (+ 7 points), tandis que celle des bacheliers technologiques s'est quasiment stabilisée. L'obtention du baccalauréat varie selon l'origine sociale : pour les jeunes nés entre 1990 et 1994, 81 % des enfants de cadres, professions intermédiaires ou indépendants ont obtenu le baccalauréat, contre 58 % des enfants d'ouvriers ou d'employés. Cet écart est presque stable depuis une décennie.

## Depuis 2008, hausse continue du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

Alors qu'il avait peu varié depuis le milieu des années 1990, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France a fortement augmenté depuis 2008. Cette hausse traduit un effet scolarisation plutôt qu'un effet démographique : la part de jeunes qui fréquentent l'enseignement supérieur s'est accrue, notamment du fait de l'augmentation du nombre de bacheliers.

Pour les bacheliers généraux, l'université est la filière de poursuite d'études la plus fréquente : leur taux d'inscription à l'université est de 70 % en 2015. 42 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en section de technicien supérieur (STS, études préparant au BTS), contre 33 % à l'université, de même que 28 % des bacheliers professionnels, contre 8 % à l'université.

Les diplômes de niveau bac+2 – brevets de techniciens supérieurs (BTS), diplômes universitaires de technologie (DUT) ou autres – représentent un tiers des diplômes du supérieur délivrés en 2015. Leur nombre a fortement augmenté depuis 1985, surtout jusqu'en 2000. Leur essor a suivi l'arrivée, dans le supérieur, de bacheliers technologiques et, plus récemment, de bacheliers professionnels. Par ailleurs, dans un contexte de recomposition de l'offre universitaire et avec l'émergence du master, le nombre de diplômés de bac+5 a augmenté de plus de 40 % depuis dix ans.

Dans le supérieur, les jeunes femmes sont représentées de façon inégale d'une filière à l'autre. Très nombreuses parmi les diplômés des écoles paramédicales et sociales, des spécialités de services des BTS et de licence, elles sont en revanche largement minoritaires dans les spécialités de production des BTS et des DUT et dans les formations d'ingénieurs. La tendance est néanmoins à la diminution progressive de ces écarts. Ainsi, en 2015, 30 % des diplômés d'ingénieurs ont été délivrés à des femmes, contre 25 % dix ans plus tôt.

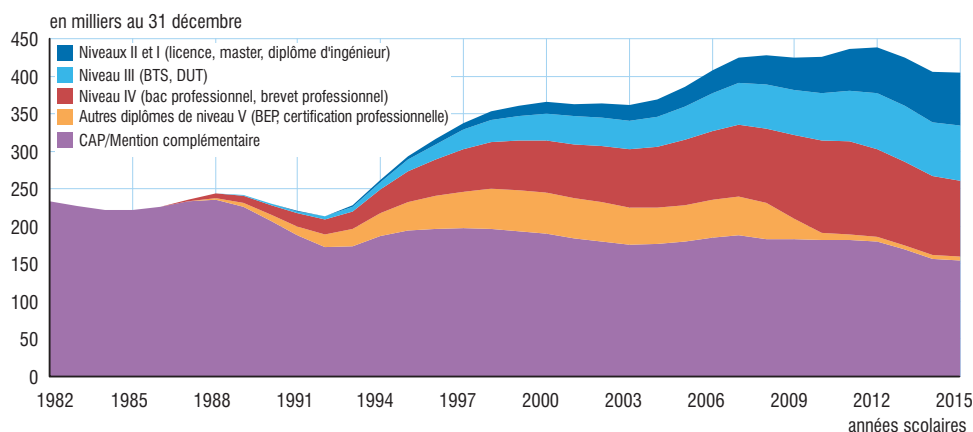
## Un tiers des apprentis préparent un diplôme du supérieur

Fin 2015, 4,9 % de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans sont apprentis, une part similaire à celle de 2006. À la suite de la loi Séguin de 1987, la formation sous contrat d'apprentissage s'est étendue à l'ensemble des niveaux de formation et s'est développée. Le nombre d'apprentis a fortement augmenté entre 1993 et 2007, puis a stagné et diminué en 2013 et 2014. En 2015, 405 000 apprentis sont en formation, dont 261 000 dans l'enseignement secondaire et 144 000 dans l'enseignement supérieur, soit plus d'un tiers des jeunes en apprentissage. Dans le supérieur, leur nombre est en constante augmentation (*figure 4*). En 2015, les apprentis représentent 6 % des étudiants de l'enseignement supérieur, soit le double d'il y a dix ans. En revanche, dans l'enseignement secondaire, leur nombre a baissé depuis 2008. Dans le second degré professionnel, leur part a légèrement diminué, passant de 29 % en 2008 à 26 % en 2015.

Outre l'apprentissage, les jeunes peuvent cumuler emploi et études par des stages ou des emplois occasionnels ou réguliers, occupés en parallèle de leurs études ou pendant les

vacances. En 2016, 13 % des 15-29 ans qui poursuivent leur formation initiale cumulent, une semaine donnée, emploi et études. Après avoir augmenté dans les années 1990 et 2000, cette part s'est presque stabilisée depuis 2008. L'apprentissage et les stages représentent la moitié des emplois occupés par les jeunes en formation initiale, l'**emploi régulier** un tiers et l'emploi occasionnel un sixième.

#### 4. Évolution des effectifs d'apprentis entre 1982 et 2015



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011.  
 Source : Depp, enquêtes 51 et Sifa.

### Une insertion professionnelle des jeunes progressive

Une fois leurs études initiales terminées, les jeunes se portent rapidement et massivement sur le marché du travail. En 2016, 83,6 % des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, c'est-à-dire les ayant achevées entre début 2012 et fin 2015, sont actifs, qu'ils soient en emploi (67,0 %) ou au chômage (16,6 %) (*figure 5*). Ce taux d'activité a baissé de

#### 5. Situations d'activité en 2016 selon le sexe et le diplôme

en %

	Ensemble	Sexe		Niveau de diplôme		
		Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur	CAP, BEP, baccalauréat	Aucun diplôme, brevet des collèges
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Taux d'activité	<b>83,6</b>	81,6	85,7	92,3	80,3	57,9
Taux d'emploi	<b>67,0</b>	66,8	67,3	82,1	59,8	27,6
Part de chômage	<b>16,6</b>	14,8	18,4	10,1	20,5	30,3
Part du halo autour du chômage	<b>6,4</b>	6,2	6,6	3,1	7,8	15,9
Taux de chômage <sup>1</sup>	<b>19,8</b>	18,1	21,5	11,0	25,5	52,4
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>						
Taux d'activité	<b>84,7</b>	80,1	89,3	92,7	86,1	70,2
Taux d'emploi	<b>77,8</b>	73,6	81,9	88,7	79,2	59,3
Part de chômage	<b>6,9</b>	6,5	7,3	4,0	6,9	10,9
Part du halo autour du chômage	<b>3,7</b>	4,1	3,3	1,9	3,6	6,5
Taux de chômage <sup>1</sup>	<b>8,0</b>	7,9	8,1	4,3	8,0	14,7

1. Champ restreint aux actifs et non limité aux personnes de 60 ans ou moins.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 60 ans ou moins sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

5 points entre 2008 et 2016, notamment en raison de la crise économique de 2008-2009. Dans les premières années suivant la fin des études, les jeunes sont en phase d'insertion. Certains recherchent encore un premier emploi régulier, d'autres ont commencé par un **emploi à durée limitée** avant de connaître une nouvelle période de recherche d'emploi, et ceux qui sont en emploi à durée indéterminée ont encore une faible ancienneté dans leur emploi. De ce fait, les indicateurs de chômage et des caractéristiques des emplois occupés présentent des niveaux spécifiques.

## Plus de chômage et des conditions d'emploi moins favorables en début de vie active

Le taux de chômage est très élevé au cours des premières années suivant la fin des études, mais décroît rapidement avec l'ancienneté. En 2016, il s'élève à 19,8 % pour les actifs ayant terminé leurs études initiales depuis un à quatre ans, contre 8,0 % pour ceux les ayant achevées depuis plus de dix ans. Par ailleurs, 6,4 % des jeunes sortis récemment de formation initiale sont inactifs mais souhaitent travailler (halo autour du chômage), contre 3,7 % des personnes de moins de 60 ans ayant plus de dix ans d'ancienneté. En corollaire, le taux d'emploi est nettement moins élevé pour les premiers (67,0 %) que pour les seconds (77,8 %).

Les caractéristiques des emplois occupés sont elles aussi moins favorables en début de vie active (figure 6). Le sous-emploi est plus fréquent : 10,4 % des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis un à quatre ans sont à temps partiel mais souhaitent travailler plus d'heures ou sont au chômage technique, contre 5,9 % au-delà de dix ans d'ancienneté. Les emplois sont plus souvent à durée limitée (35,5 % des emplois pour les premiers, contre 7,6 % pour les seconds) et les salaires nets médians sont moins élevés (1 390 euros par mois contre 1 730 euros). La qualification des emplois des jeunes sortis récemment est proche de celle de l'ensemble des actifs occupés ayant terminé leurs études depuis un an ou plus. Ainsi, dans les deux cas, on compte environ 18 % de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Les

## 6. Caractéristiques des emplois en 2016 selon le sexe et le diplôme

en %

	Ensemble	Sexe		Niveau de diplôme		
		Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur	CAP, BEP, baccalauréat	Aucun diplôme, brevet des collèges
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Taux de sous-emploi	<b>10,4</b>	13,6	7,1	5,8	16,6	21,1
Part des emplois à durée limitée	<b>35,5</b>	37,0	33,9	28,0	45,1	57,5
Part des emplois non qualifiés	<b>23,1</b>	20,9	25,3	8,7	41,7	62,0
Salaires mensuel net médian <sup>1</sup> (en euros)	<b>1 390</b>	1 330	1 410	1 640	1 200	n.s.
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>						
Taux de sous-emploi	<b>5,9</b>	8,9	3,2	3,6	6,4	9,4
Part des emplois à durée limitée	<b>7,6</b>	8,3	7,0	5,0	8,1	11,7
Part des emplois non qualifiés	<b>19,7</b>	27,6	12,4	4,3	22,6	43,4
Salaires mensuel net médian <sup>1</sup> (en euros)	<b>1 730</b>	1 530	1 950	2 280	1 600	1 400

1. Champ restreint aux salariés tous temps de travail confondus.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

premiers sont plus diplômés, mais à niveau de diplôme donné, la qualification des emplois s'accroît avec l'ancienneté en raison notamment des promotions acquises en cours de carrière. Par ailleurs, les jeunes bénéficient plus souvent que leurs aînés d'emplois aidés (alternance, contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir, etc.). Fin 2016, ces emplois aidés représentent 12 % des emplois des moins de 26 ans, hors apprentissage qui s'effectue généralement dans le cadre des études initiales.

Les indicateurs de chômage sont plus favorables aux femmes et les écarts selon le sexe sont plus importants pour les actifs sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, comparés à leurs aînés ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans. Les femmes bénéficient notamment d'un différentiel croissant de niveau de diplôme au fil des générations. En 2016, leur taux de chômage est de 3,4 points inférieur à celui des hommes pour les jeunes sortis récemment de formation initiale, contre seulement 0,2 point inférieur au-delà de dix ans d'ancienneté. De même, de un à quatre ans après la fin des études, la part du halo autour du chômage est plus faible pour les femmes que pour les hommes (- 0,4 point), alors que c'est l'inverse pour les plus anciens. Quant aux femmes en emploi un à quatre ans après la fin de leurs études, elles occupent plus souvent que leurs homologues masculins un emploi de cadre ou de profession intermédiaire et moins souvent un poste non qualifié, contrairement à leurs aînés. Toutefois, les autres caractéristiques des emplois occupés sont globalement moins favorables pour les femmes que pour les hommes, en début de vie active comme après dix ans d'ancienneté : plus de sous-emploi et d'emplois à durée limitée et des salaires moins élevés.

## Des écarts plus importants selon le niveau de diplôme pour les jeunes sortis récemment de formation initiale

Quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, plus le diplôme est élevé, plus la situation sur le marché du travail est favorable. En général, les écarts selon le niveau de diplôme sont davantage marqués en début de vie active. En 2016, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans s'élève à 52,4 % pour les peu ou pas diplômés, contre 25,5 % pour les diplômés du secondaire et 11,0 % pour les diplômés du supérieur. L'écart entre les peu ou pas diplômés et les diplômés du supérieur est de 41 points alors qu'il n'est que de 10 points au-delà de dix ans d'ancienneté<sup>2</sup>. Il en est de même pour la part du halo autour du chômage : elle atteint 15,9 % pour les peu ou pas diplômés sortis depuis un à quatre ans, contre 3,1 % pour les diplômés du supérieur.

Les différences selon le diplôme concernant le sous-emploi (21,1 % des emplois des peu ou pas diplômés contre 5,8 % de ceux des diplômés du supérieur de un à quatre ans après la fin des études) et les emplois à durée limitée (57,5 % contre 28,0 %) sont elles aussi plus importantes en début de vie active.

Parmi les peu ou pas diplômés, les indicateurs d'insertion ne sont pas homogènes. En 2016, de un à quatre ans après la fin des études, pour ceux qui ont terminé leurs études au collège, 62 % des jeunes actifs sont au chômage, 61 % de ceux qui travaillent occupent un emploi à durée limitée et 72 % un poste non qualifié. Ces proportions sont beaucoup moins élevées pour ceux qui ont atteint une classe de terminale d'un des trois baccalauréats : 47 % des actifs sont au chômage, 53 % de ceux qui travaillent occupent des emplois à durée limitée et 52 % un poste non qualifié.

---

2. Même en tenant compte des différences de niveau de chômage entre les actifs ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans et ceux les ayant achevées depuis plus de dix ans par l'indicateur des *odds-ratio* (rapport du nombre de chômeurs à celui des personnes en emploi), ce résultat demeure. Ce rapport est 8,9 fois plus élevé pour les peu ou pas diplômés que pour les diplômés du supérieur de un à quatre ans après la fin des études, contre 3,8 fois au-delà de dix ans.

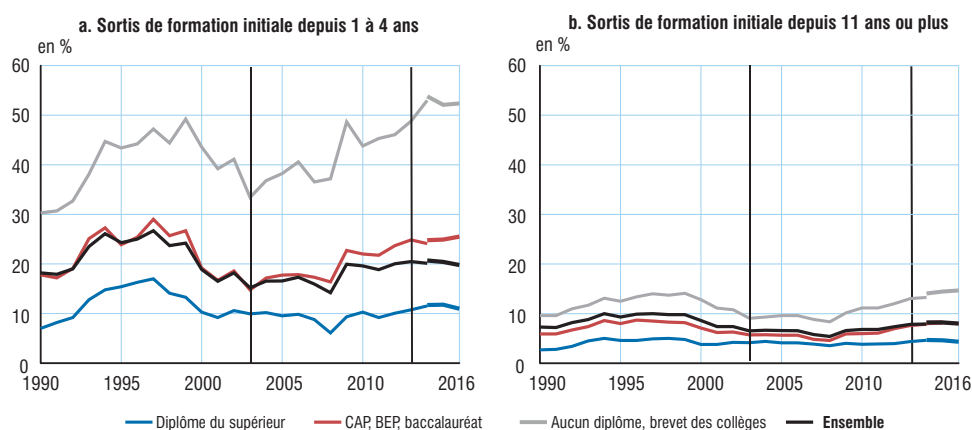
## L'impact de la conjoncture économique sur le chômage est plus fort au début de la vie active

La plupart des jeunes, à la fin de leurs études initiales, se retrouvent sur le marché du travail et sont donc surreprésentés parmi les candidats à l'embauche. Par ailleurs, ceux qui travaillent occupent plus souvent, au cours des premières années, un emploi à durée limitée, plus soumis aux aléas conjoncturels que les autres. En conséquence, leur situation est très sensible à la conjoncture économique, que celle-ci soit à la baisse ou à la hausse. Ce phénomène avait été observé au cours des années 1990, lors de la récession économique de 1992-1993, puis entre 1997 et 2001, période de forte croissance de l'emploi. Ce fut de nouveau le cas dans les années 2000. Ainsi, de début 2006 à début 2008, période de nette baisse du chômage, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans a reculé de 4,5 points en France métropolitaine, contre 1,6 point pour les actifs de plus de dix années d'ancienneté (*figure 7*). Puis, au plus fort de la récession, entre début 2008 et mi-2009, il a augmenté de 7,2 points pour les premiers, contre 1,4 point pour les seconds. Enfin, de mi-2015 à mi-2017, période de légère reprise, les évolutions ont été respectivement de - 2,1 points contre - 0,8 point.

Au-delà de cette plus grande sensibilité aux aléas conjoncturels, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans ne s'est pas écarté tendanciellement de celui des actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté sur longue période. En revanche, de un à quatre ans après la fin des études, l'écart entre le taux de chômage des peu ou pas diplômés et celui des diplômés du supérieur s'est accru au cours des années 2000, avant la crise comme après, passant de 23 points en 2003 à 41 points en 2014 en France métropolitaine, avant de se stabiliser. Il en est de même pour le halo autour du chômage (12 points d'écart en 2016 contre 7 points en 2003).

Depuis 2009, la part des emplois à durée limitée s'est accrue pour tous les actifs occupés, mais la hausse a été plus forte pour les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans (+ 7 points entre 2009 et 2016) que pour les actifs occupés de plus de dix ans d'ancienneté (+ 1 point ; *figure 8*) et a concerné tous les niveaux de diplôme. De un à quatre ans après la fin des études, la part des emplois non qualifiés d'ouvriers et d'employés

### 7. Taux de chômage selon le niveau de diplôme de 1990 à 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.  
 Note : rupture de série en 2003 (résultats à la date de l'enquête jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003) ; rupture de série en 2013 (renovation du module formation de l'enquête Emploi en 2013).  
 Source : Insee, enquêtes Emploi.

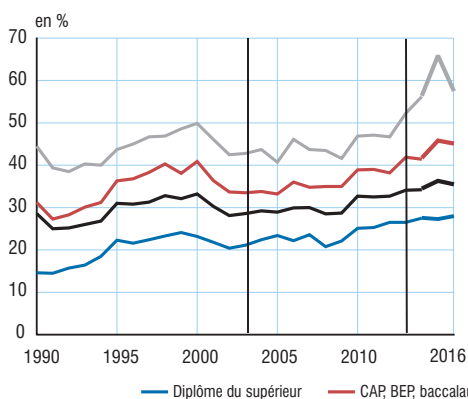


et le salaire net médian ont peu varié depuis 2003, globalement et pour chaque niveau de diplôme (*figure 9*).

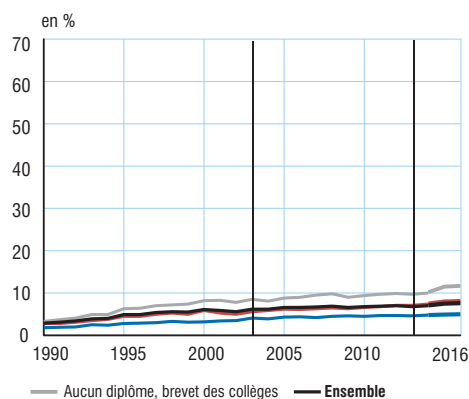
De un à quatre ans après la fin des études, l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes s'est réduit sur longue période (- 4 points en 2016 contre - 7 points à la fin des années 1970). Au-delà des variations conjoncturelles, la situation relative des femmes s'est tendanciellement améliorée pour les indicateurs de chômage en début de vie active comme ultérieurement. De un à quatre ans après la fin des études, le taux de chômage des femmes est devenu inférieur à celui des hommes en 2002 et l'inversion a eu lieu en 2015 pour la part du halo autour du chômage.

## 8. Part des emplois à durée limitée selon le niveau de diplôme de 1990 à 2016

a. Sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans



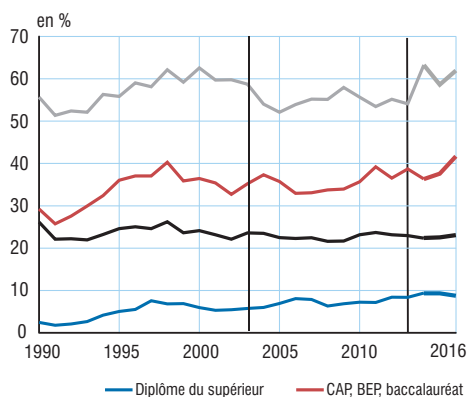
b. Sortis de formation initiale depuis 11 ans ou plus



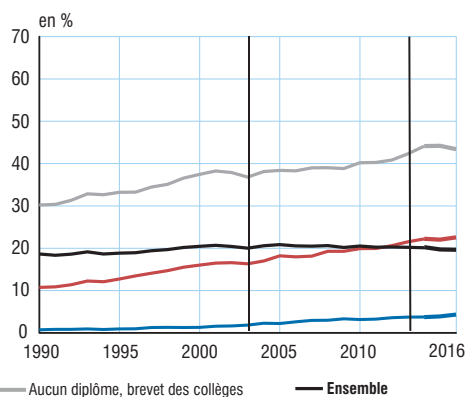
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.  
 Note : ruptures de série en 2003 et 2013.  
 Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 9. Part des emplois non qualifiés selon le niveau de diplôme de 1990 à 2016

a. Sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans



b. Sortis de formation initiale depuis 11 ans ou plus



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.  
 Note : ruptures de série en 2003 et 2013.  
 Source : Insee, enquêtes Emploi.

## Les débuts de carrière dépendent aussi de la spécialité de formation

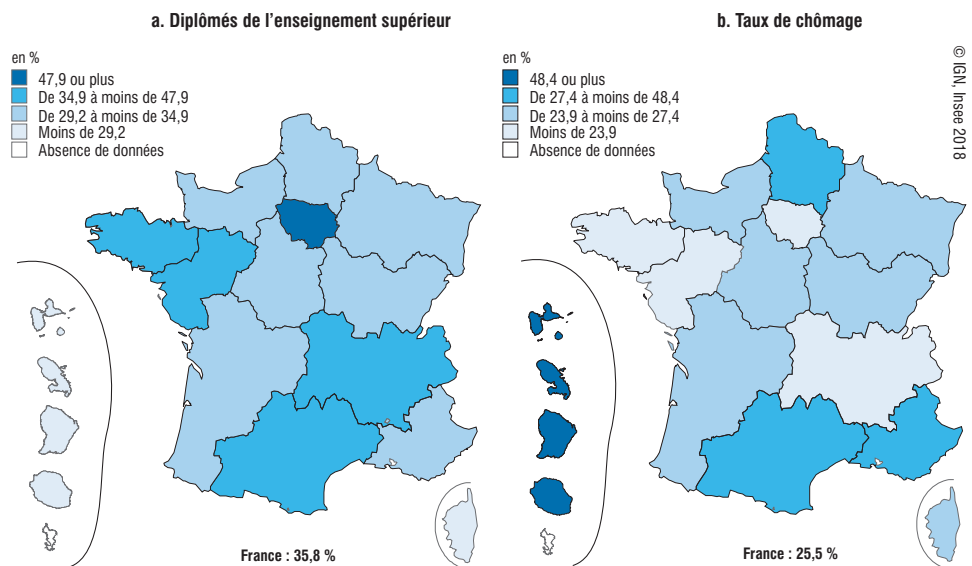
La situation professionnelle et la rémunération des jeunes en début de carrière sont liées à leur niveau de diplôme. À niveau équivalent, elles peuvent aussi fortement varier selon la spécialité du diplôme. Cependant, pour une même spécialité, le niveau de diplôme reste déterminant.

Pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à dix ans inclus, les formations du secondaire qui débouchent sur des débuts de carrière moins favorables regroupent les CAP-BEP des services et les baccalauréats professionnels de secrétariat, communication, avec des taux de chômage de 23 % ou plus en moyenne sur la période 2012-2016. Les taux de chômage sont aussi élevés pour les diplômés du supérieur dans les masters d'art (17 %) ou de communication, documentation (13 %). En revanche, les diplômés de licence ou de master en sciences, informatique ou finance-assurances et les diplômés des écoles d'ingénieurs et des formations de la santé sont rarement au chômage.

## Des situations au regard de l'emploi et du niveau de formation différentes selon les régions

Les situations des jeunes au regard de l'emploi et du niveau de formation sont diverses sur le territoire national (*figure 10*). Ainsi, au sens du recensement<sup>3</sup>, le taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans est beaucoup plus important dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion (autour de 50 %)

### 10. Part des diplômés de l'enseignement supérieur et taux de chômage des actifs de 15-29 ans



Champ : France hors Mayotte, actifs de 15-29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement.

Note : taux de chômage au sens du recensement. Les concepts au sens du recensement diffèrent de ceux du BIT. Ils se basent sur la déclaration de la personne lors de l'enquête. Voir *annexe Glossaire*.

Source : Insee, RP 2014, exploitation complémentaire.

3. Les concepts au sens du recensement diffèrent de ceux du BIT. Ils se basent sur la déclaration de la personne lors de l'enquête. Voir *annexe Glossaire*.

qu'en métropole. Il est moins élevé en Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire et en Bretagne (autour de 22 %). Dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Hauts-de-France, le chômage n'est pas spécifique aux jeunes et reflète une situation globalement plus défavorable du marché du travail.

Par ailleurs, au niveau national, le chômage est nettement plus faible pour les diplômés du supérieur que pour les autres jeunes. Dans les DROM, les jeunes diplômés du supérieur ont un taux de chômage nettement plus élevé que la moyenne nationale sauf en Guyane (14 %), qui compte toutefois peu de jeunes actifs diplômés du supérieur (16 %). En métropole, les jeunes actifs diplômés du supérieur de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie ont également plus de difficultés qu'ailleurs à trouver un emploi.

La qualification des emplois occupés varie également selon les régions, mais l'Île-de-France se distingue : les jeunes de 15 à 29 ans en emploi occupent bien plus souvent qu'ailleurs une profession intermédiaire ou un poste de cadre (53 %), en lien notamment avec la plus forte présence dans cette région de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les actifs (48 %).

## Un accès à l'emploi plus long et plus difficile pour les jeunes sortants peu ou pas diplômés

Dans les premières années qui suivent la fin des études, l'insertion des jeunes sur le marché du travail est progressive. C'est essentiellement durant la première année que l'accès à l'emploi des jeunes ayant terminé leurs études initiales en 2010 (« génération 2010<sup>4</sup> ») augmente. Ils ont mis en moyenne six mois pour obtenir leur premier emploi, et presque trois fois plus pour accéder à un premier emploi à durée indéterminée. Au total, entre la sortie de formation initiale en 2010 et le printemps 2015, ces jeunes ont passé 19 % du temps au chômage, 29 % en emploi à durée limitée et 40 % en emploi à durée indéterminée (figure 11).

### 11. Insertion professionnelle des jeunes peu ou pas diplômés

	Ensemble des jeunes de la génération 2010	Titulaires d'aucun diplôme ou seulement du brevet des collèges
<b>Part des jeunes ayant déjà occupé un emploi<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>94</b>	<b>81</b>
<b>Part des jeunes ayant déjà occupé un emploi à durée indéterminée<sup>1</sup> (en %)</b>	<b>72</b>	<b>48</b>
<b>Part du temps passé depuis la sortie de formation<sup>1</sup> (en %)</b>		
En emploi à durée limitée	29	26
En emploi à durée indéterminée	40	14
Au chômage	19	39
<b>Temps d'accès (en mois)</b>		
À l'emploi <sup>2</sup>	6	15
À l'emploi à durée indéterminée <sup>3</sup>	16	23
<b>Transitions<sup>4</sup> (en %)</b>		
Du chômage vers l'emploi	56	40
De l'emploi à durée limitée à l'emploi à durée indéterminée	52	31
De l'emploi à durée indéterminée vers une autre situation	20	55

1. Période entre la date de fin de formation initiale et la date de l'enquête au printemps 2015.

2. Champ restreint à l'ensemble des jeunes ayant eu au moins un emploi au cours de la période.

3. Champ restreint à l'ensemble des jeunes ayant eu au moins un emploi à durée indéterminée au cours de la période.

4. Part des jeunes se trouvant dans la deuxième situation à la date de l'enquête parmi ceux qui étaient dans la première un an après la fin de formation initiale.

Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

4. Voir annexe Sources sur les enquêtes Génération du Céreq.

Les transitions sur le marché du travail ont été fréquentes : parmi les 20 % de jeunes au chômage un an après la fin de leurs études, plus de la moitié occupent un emploi au printemps 2015 et un sur deux en emploi à durée limitée est passé en emploi à durée indéterminée. Toutefois, 20 % des jeunes en emploi à durée indéterminée à un an ne le sont plus au printemps 2015, du fait d'une rupture volontaire ou subie.

Entre la fin d'études et le printemps 2015, les peu ou pas diplômés ont passé autant de temps au chômage qu'en emploi. Les transitions vers l'emploi ont été pour eux moins fréquentes. Un sur cinq n'a pas travaillé durant cette période, soit trois fois plus que dans l'ensemble de la génération, et, lorsque cela a été le cas, le temps pour accéder à leur premier emploi a été 2,5 fois plus long. Enfin, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes sortants peu ou pas diplômés le sont majoritairement à durée limitée ; accéder à l'emploi à durée indéterminée a été pour eux plus rare et le quitter a en revanche été plus fréquent.

Moins souvent en emploi en 2015, les jeunes résidant en 2010 dans une zone urbaine sensible ont passé plus de temps que les autres au chômage (27 % de leurs cinq premières années de vie active, contre 18 %), et moins de temps en emploi à durée indéterminée (31 % contre 40 %). C'est aussi le cas, dans de moindres proportions, pour les jeunes sortants descendants d'immigrés.

## La formation continue peut être une nouvelle chance pour mieux s'insérer

Issue de l'accord national interprofessionnel conclu entre les partenaires sociaux le 14 décembre 2013, la loi du 5 mars 2014 modifie le paysage de la formation professionnelle continue. La formation continue, qui désigne les formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales, constitue une opportunité supplémentaire d'acquérir des compétences utiles à l'obtention d'un poste, au maintien et à l'évolution dans l'emploi.

D'après l'enquête Formation des adultes de 2016, en France métropolitaine, 51 % des personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale ont suivi au moins une formation, quelle qu'elle soit, au cours des 12 derniers mois (*figure 12*). Seulement 2 % ont suivi au moins une formation formelle, menant à un diplôme ou un titre reconnu, et essentiellement le fait de jeunes reprenant des études ; 50 % ont suivi au moins une formation non formelle (qui peut être certifiante), 39 % une formation non formelle à but professionnel. Ces formations concernent particulièrement les personnes en début et en milieu de carrière et les plus diplômées. Les personnes en emploi se sont davantage formées que celles au chômage. Les personnes au chômage suivent plus souvent que les autres actifs des formations longues, d'une durée de 61 heures ou plus. Leurs formations sont aussi davantage à leur initiative. Enfin, elles mènent plus souvent à une certification autre qu'un diplôme ou un titre que les formations non formelles suivies par les personnes en emploi.

Avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi a augmenté de près de 50 % entre 2015 et 2016 pour dépasser un million sur l'année. L'accès à la formation des jeunes en recherche d'emploi reste plus élevé que pour les plus âgés, mais les écarts entre les tranches d'âge se sont légèrement réduits.

Ce sont les entreprises qui contribuent le plus à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par les formations qu'elles dispensent à leurs salariés. En 2014, leur taux de participation financière s'élevait en moyenne à 2,7 % de leur masse salariale, soit bien au-delà de leur obligation légale (0,55 % à 1,6 %, selon leur taille). Ce taux est particulièrement élevé dans les entreprises de 2 000 salariés ou plus, et dans les télécommunications, la cokéfaction-raffinage, l'administration publique ou la production et distribution d'électricité. En revanche, il est plus faible dans les entreprises de 10 à 19 salariés, et dans l'hébergement-restauration ou l'agriculture. Le nombre d'heures de formation par salarié a

peu évolué en quarante ans (11,8 heures en 2014 contre 10,6 heures en 1974) : la forte augmentation de la part des accédants aux formations a été compensée par la baisse tout aussi forte de leur durée moyenne.

Enfin, de plus en plus de diplômes sont obtenus en formation continue. En 2015, 146 000 diplômes ont été délivrés dans ce cadre par des établissements sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, soit près de deux fois plus qu'en 2002. Le nombre de personnes qui ont décroché leur plus haut diplôme de cette façon représente 14 % de la population âgée de 30 à 69 ans en 2016. À l'inverse, le nombre de personnes ayant obtenu une certification par la validation des acquis de l'expérience (VAE) a baissé chaque année depuis 2011, passant de près de 30 000 en 2011 à moins de 25 000 en 2015. 59 % des candidats ont réussi cette année-là à obtenir un diplôme ou un titre professionnel par ce dispositif. Ce sont principalement les personnes en emploi et les femmes qui sont candidats à la VAE. En outre, les candidats de moins de 30 ans restent bien moins nombreux que ceux âgés de 30 à 49 ans. ■

## 12. Participation à la formation au cours des 12 derniers mois en 2016

en %

	Part des personnes ayant suivi au cours des 12 derniers mois...			
	... au moins une formation (tous types confondus)	... au moins une formation formelle <sup>1</sup>	... au moins une formation non formelle <sup>2</sup>	... au moins une formation non formelle à but professionnel
<b>Âge</b>				
De 18 à 24 ans	55	10	51	37
De 25 à 34 ans	60	4	58	46
De 35 à 44 ans	59	3	58	48
De 45 à 54 ans	50	1	49	40
De 55 à 64 ans	35	0	35	22
<b>Sexe</b>				
Femmes	53	3	52	38
Hommes	48	2	47	40
<b>Situation sur le marché du travail</b>				
En emploi à la date de l'enquête	59	2	58	49
Au chômage à la date de l'enquête	44	4	42	30
Au chômage à l'entrée en formation <sup>3</sup>	32	4	29	20
Inactif à la date de l'enquête	20	2	19	4
dont inactif hors retraité	18	4	16	5
<b>Diplôme</b>				
Diplôme du supérieur long	74	5	73	60
Diplôme du supérieur court	68	3	67	55
Baccalauréat	55	4	54	40
CAP-BEP	42	2	41	31
Brevet des collèges	35	1	35	24
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	22	0	22	15
<b>Ensemble</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>39</b>

1. Formation menant à un diplôme ou à un titre reconnu, hors certificat de qualification professionnelle (CQP).

2. Formation ne menant pas à un diplôme ou à un titre reconnu. En revanche, elle peut conduire à l'obtention d'une certification, comme un certificat de qualification professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis.

3. Ratio entre le nombre de personnes ayant participé à au moins une formation (pour chaque type de formation) au cours des 12 derniers mois en étant au chômage (estimé par l'enquête AES) et le nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage dans les 12 derniers mois (estimé par l'enquête Emploi).  
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 55 % des personnes de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, 10 % au moins une formation formelle et 51 % au moins une formation non formelle. Certaines personnes ont suivi à la fois des formations formelles et non formelles.

Source : Insee, enquête Formation des adultes (AES) 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.

---

## Définitions

**Emploi à durée limitée** : emploi ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. À partir de l'enquête Emploi, les emplois à durée limitée sont mesurés en regroupant les CDD (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

**Emploi régulier** : type d'emploi déterminé, dans l'enquête Emploi, à partir de la déclaration des enquêtés (« activité régulière » ou « temporaire ou d'appoint »).

---

---

# Dossiers

---







## La moitié des personnes en emploi ont suivi une formation à but professionnel dans l'année

Virginie Forment, Philippe Lombardo\*

En 2016, en France métropolitaine, 39 % des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales, quelle que soit leur situation sur le marché du travail, ont suivi une formation à but professionnel dans l'année. Les personnes en emploi, qui peuvent avoir un besoin d'adaptation à leur environnement ou poste de travail, ont plus souvent suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année que les chômeurs. Ces derniers auraient souhaité plus souvent que les personnes en emploi se former, ou se former davantage. Selon eux, leur souhait n'a pas pu se concrétiser en raison principalement du coût de la formation et d'une aide insuffisante du service de l'emploi. Quant aux personnes en emploi, l'incompatibilité avec la charge de travail ou leur emploi du temps est le motif le plus souvent cité.

Qu'ils soient en emploi ou au chômage, les actifs en seconde partie de carrière et les peu ou pas diplômés se forment moins que les autres. Pour les personnes en emploi, les cadres sont près de deux fois plus nombreux que les ouvriers à s'être formés pendant l'année (66 % contre 35 %). Faire partie d'un établissement de grande taille est un atout pour accéder à la formation et les salariés du public ont davantage participé à des formations (62 %) que les salariés du secteur privé (45 %).

Les formations suivies par les salariés sont en grande majorité à l'initiative de l'employeur et financées intégralement par lui. Les formations suivies par les chômeurs, qui mènent deux fois plus souvent que celles des personnes en emploi à une certification, sont aussi plus longues : 35 % durent plus de 60 heures, contre 5 % pour les formations suivies par des personnes en emploi. Dans un quart des cas, les chômeurs ont participé aux frais liés à leur formation.

Mis en place par la loi du 5 mars 2014, le dispositif de compte personnel de formation (CPF) n'est connu que par quatre actifs sur dix, contre près de sept sur dix pour celui de droit individuel à la formation (DIF) qu'il remplace. Les chômeurs, pourtant éligibles à ces dispositifs, les connaissent moins que les personnes en emploi.

En 2016, en France métropolitaine, d'après l'enquête Formation des adultes (*encadré 1*), 51 % des personnes âgées de 18 à 64 ans sorties de formation initiale (c'est-à-dire qui ont interrompu leurs études pendant plus d'un an) ont participé à une formation, y compris dans le cadre de leurs loisirs, au cours des 12 derniers mois. Les formations peuvent être de nature très diverse : certaines permettent d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu (formations formelles) ; d'autres ne sont sanctionnées par aucun diplôme ou titre (formations non formelles), mais peuvent donner lieu à une autre certification, par exemple un certificat de qualification

---

\* Virginie Forment, Insee ; Philippe Lombardo, Dares.

professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis<sup>1</sup>. Les formations non formelles peuvent être à but professionnel ou personnel (cours de sport par exemple).

Une fois les études initiales terminées, les formations formelles sont rares : seuls 2 % des adultes ont suivi de telles formations au cours des 12 derniers mois. Il s'agit essentiellement de jeunes qui reprennent des études après une interruption de plus d'un an. Le recours aux formations non formelles est nettement plus important : toutes finalités confondues, 50 % des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi sur l'année écoulée une formation non formelle. Lorsque l'on se restreint aux seules formations non formelles à but professionnel, cette part atteint 39 %. De façon alternative, si on considère l'ensemble des formations suivies sur l'année par les personnes n'étant plus en formation initiale, 98 % de ces formations sont non formelles et 71 % ont été suivies dans un but professionnel. Ces formations non formelles à but professionnel concernent dans 94 % des cas des personnes qui étaient en emploi à leur entrée en formation et, dans 6 % des cas, des personnes qui étaient au chômage.

Encadré 1

### Source et concepts

#### Source

Après une édition en 2012 [Gossiaux et Pommier, 2013], l'enquête Formation des adultes de 2016, volet français de l'enquête européenne *Adult Education Survey* (AES), a été réalisée par l'Insee et la Dares. Elle concerne l'ensemble des personnes âgées de 18 à 64 ans, résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. La collecte s'est déroulée entre octobre 2016 et mars 2017, en face à face. Environ 14 000 personnes ont répondu à l'enquête.

L'enquête permet de mesurer l'accès annuel des adultes à la formation selon la nature de la formation (formelle ou non, à but professionnel ou non, etc.), de caractériser ces formations (niveau, domaine, etc.) et de connaître les raisons de la participation, le financement ainsi que les bénéfices tirés de ces formations. L'enquête recense également les souhaits de se former ou de se former davantage et les obstacles à la formation. Les autres thèmes abordés sont notamment les moyens par lesquels les personnes s'informent, la conciliation formation-travail-vie personnelle et la connaissance des dispositifs d'accès à la formation. Enfin, l'enquête permet d'identifier l'apprentissage informel : l'intention

d'apprendre est toujours présente, mais dans un cadre non structuré ou sans l'intervention d'un formateur. Ce dossier ne traite pas de l'apprentissage informel.

Le champ retenu dans ce dossier se limite aux personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale, c'est-à-dire aux personnes ayant terminé leurs études depuis plus d'un an.

#### Concepts

Le terme de formation désigne toutes les formes d'apprentissage organisé impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. On distingue :

- les formations formelles, désignées comme « les études ou formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu » ;
- les formations non formelles, correspondant aux autres formations. Elles peuvent conduire à l'obtention d'une certification, comme un certificat de qualification professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis. Parmi elles, on distingue les formations non formelles à but professionnel. Le caractère professionnel de la formation est fondé sur la déclaration de l'enquêté quant à la finalité de la formation ; il ne dépend ni du contexte ni de l'objectif de la formation.

1. Voir l'éclairage « Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent » dans cet ouvrage.

## Les personnes en emploi suivent plus souvent que les chômeurs des formations non formelles à but professionnel

Près d'une personne sur deux en emploi à la date de l'enquête a accédé au cours des 12 derniers mois à une formation non formelle à but professionnel (49 %) (figure 1). Moins d'une personne sur trois au chômage à la date de l'enquête (30 %) était dans ce cas, que la formation ait été suivie alors que la personne était au chômage, en emploi ou inactive. En effet, la situation à la date de l'enquête ne préjuge pas de la situation à l'entrée en formation : certaines personnes peuvent être en emploi à la date de l'enquête mais avoir suivi la formation en tant que chômeur, et inversement. Le changement de situation entre les deux dates est plus fréquent pour les personnes au chômage à la date de l'enquête. Une autre façon de rendre compte de l'accès à la formation des chômeurs est donc de rapporter le nombre de personnes qui se sont formées dans l'année et qui étaient au chômage lorsqu'elles ont commencé leur formation au nombre de personnes qui ont été au moins un mois au chômage au cours des 12 derniers mois (encadré 2). Ainsi mesuré, l'accès à la formation des chômeurs est encore moindre (20 %).

### 1. Participation à la formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois en 2016

en %

	Personnes ayant suivi une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois...			
	... parmi les personnes en emploi à la date de l'enquête	... parmi les personnes au chômage à la date de l'enquête	Effectif rapporté au nombre de personnes ayant connu le chômage dans l'année <sup>1</sup>	... parmi les personnes actives à la date de l'enquête
<b>Âge</b>				
De 18 à 24 ans	45	34	19	41
De 25 à 34 ans	53	32	19	50
De 35 à 44 ans	53	35	22	51
De 45 à 54 ans	47	26	20	45
De 55 à 64 ans	39	19	16	36
<b>Sexe</b>				
Femmes	50	31	19	47
Hommes	47	28	20	45
<b>Diplôme</b>				
Diplôme du supérieur long	65	47	25	64
Diplôme du supérieur court	61	40	25	60
Baccalauréat	47	32	21	45
CAP, BEP	39	31	22	38
Aucun diplôme, brevet des collèges	27	18	12	25
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>46</b>

1. Ratio entre le nombre de personnes ayant participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois en étant au chômage (estimé par l'enquête sur la formation des adultes) et le nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage dans les 12 derniers mois (estimé par l'enquête Emploi), voir encadré 2.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale.

Lecture : 41 % des actifs à la date de l'enquête de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.

Encadré 2

**Mesurer l'accès à la formation selon la situation sur le marché du travail**

Mesurer l'accès à la formation dans l'année écoulée en fonction de la situation des personnes (salariés, non-salariés, chômeurs, inactifs) au moment de leur interrogation donne une mesure imparfaite. En effet, la situation à la date de l'enquête peut différer de celle à l'entrée en formation. C'est particulièrement vrai concernant les chômeurs. Ainsi, si la quasi-totalité des formations à but professionnel déclarées par les actifs occupés à la date de l'enquête correspondent bien à des formations suivies par des personnes en emploi, environ un quart des formations déclarées par les chômeurs ont en fait été suivies alors qu'ils étaient en emploi (figure). En raison d'une plus forte propension à se former lorsque l'on est en emploi, calculer la part de personnes formées dans les 12 derniers mois parmi les chômeurs à la date de l'enquête conduit à une surestimation de l'accès réel des chômeurs à la formation.

L'enquête sur la formation des adultes, qui identifie la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation, permet une mesure alternative. Elle consiste à rapporter le nombre de personnes au chômage au moment d'entrer en formation au nombre de personnes qui ont été au chômage au moins un mois dans l'année. Ce ratio est habituellement utilisé pour mesurer l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi [Cavan, 2017]. Son numérateur est estimé à partir de l'enquête sur la formation des adultes ; son dénominateur, qui ne peut pas être calculé à partir de cette enquête, est calculé avec l'enquête Emploi. Cet indicateur suppose de rapprocher deux sources de données différentes, avec les limites que cela peut comporter. En particulier, s'agissant du dénominateur, les personnes sont considérées comme

au chômage au moins un mois dans l'année si elles ont déclaré dans le calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi que, pour au moins un mois dans l'année, le chômage était leur situation principale. Or, si elles étaient en formation notamment, elles ont pu par exemple se déclarer comme « en cours d'études, en stage non rémunéré ». De même, de brefs épisodes de chômage peuvent ne pas être reportés.

Avec cet indicateur, les chômeurs qui se sont formés dans un but professionnel sur l'année représentent 20 % du nombre de personnes qui ont été au chômage sur l'année. Ce ratio est supérieur à celui calculé, selon la même méthodologie, à partir de la base administrative Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle) qui porte sur les stages de formation professionnelle continue des personnes en recherche d'emploi. Ce dernier oscillait autour de 10 % dans les années récentes, mais a fortement augmenté en 2016, atteignant 15 % avec la mise en place du plan « 500 000 formations supplémentaires » destiné aux personnes en recherche d'emploi. L'écart entre ces deux ratios peut être dû au champ des formations considérées : dans l'enquête sur la formation des adultes, il intègre des prestations proposées par le service public de l'emploi, comme les ateliers de préparation de CV ou de lettre de motivation qui ne confèrent pas le statut de stagiaire de la formation professionnelle et donc ne sont pas comptabilisées dans la base Brest. Par ailleurs, pour certaines formations de courte durée, les chômeurs peuvent ne pas avoir le statut de stagiaire de la formation professionnelle et ne pas être comptabilisés dans Brest.

Pour les personnes en emploi en revanche, le recours aux formations diffère peu selon l'indicateur.

**Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête et à l'entrée en formation pour les formations non formelles à but professionnel en 2016**

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête			
	Emploi	Chômage	Inactivité	Ensemble
<b>Situation sur le marché du travail à l'entrée en formation</b>				
Emploi	91	2	1	<b>93</b>
Chômage	1	5	0	<b>6</b>
Inactivité	0	0	1	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>92</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.  
Lecture : 91 % des formations non formelles à but professionnel ont été suivies par des personnes qui étaient en emploi à l'entrée en formation et à la date de l'enquête.  
Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

Plus les personnes sont au chômage depuis longtemps, moins elles se sont formées. Ainsi, 37 % des personnes au chômage depuis moins d'un an à la date de l'enquête ont suivi une formation à but professionnel au cours des 12 derniers mois, y compris les formations suivies dans le cadre d'un emploi antérieur. Cette part est de 30 % pour les personnes au chômage depuis un à deux ans et de seulement 21 % pour celles qui y sont depuis plus de deux ans. Ces dernières représentent 38 % des personnes au chômage à la date de l'enquête.

## Les formations des chômeurs sont plus longues et plus souvent certifiantes

Au-delà des différences dans l'accès à la formation, les caractéristiques des formations non formelles à but professionnel diffèrent selon que la personne était en emploi ou au chômage lorsqu'elle a commencé sa formation. Pour les personnes qui étaient au chômage, ces formations ont souvent vocation à faciliter le retour à l'emploi : trouver du travail ou changer de métier est naturellement l'objectif principal le plus fréquent (31 %), suivi par apprendre un nouveau métier (12 %), définir un projet professionnel (11 %) et créer sa propre entreprise (10 %). Pour les actifs occupés, il s'agit plus souvent de se perfectionner dans un métier (30 %), de mieux faire son travail (24 %) ou d'améliorer ses connaissances ou compétences sur un sujet d'intérêt (11 %). Les formations à but professionnel suivies par les chômeurs sont également en moyenne bien plus longues que celles suivies par les actifs occupés : 35 % des formations suivies par les premiers durent plus de 60 heures, contre 5 % des formations suivies par les derniers (*figure 3*). Dans 58 % des cas, le délai entre la proposition ou la décision de suivre une formation et son début effectif n'a pas excédé un mois pour les chômeurs.

Près d'un tiers des formations non formelles suivies dans un but professionnel par les chômeurs mènent à une certification, celle-ci pouvant être exigée par l'employeur ou être nécessaire à l'exercice d'un métier (par exemple, le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité). Il s'agit plus souvent d'un certificat de qualification professionnelle (CQP ; 59 %) que d'une habilitation ou d'un permis. La certification ne concerne que 15 % des formations suivies par les actifs occupés : dans près de la moitié des cas, il s'agit d'un CQP.

Enfin, les formations suivies par les chômeurs s'inscrivent plus souvent dans une démarche personnelle : 63 % des formations sont à leur initiative, contre 26 % pour les actifs occupés. Elles sont également plus souvent financées en totalité ou en partie par le stagiaire (22 % contre 6 % pour les actifs occupés), ce qui comprend les frais pédagogiques et d'inscription, l'achat de livres, de supports de cours ou de matériel, mais exclut les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

## Les formations à but professionnel sont moins fréquentes en seconde partie de carrière

Les femmes et les hommes accèdent dans des proportions équivalentes à la formation non formelle à but professionnel, qu'ils soient en emploi ou au chômage (*figure 1*), salariés des secteurs public ou privé, en CDD ou en CDI (*figure 2*). Cependant, des différences existent selon les catégories socioprofessionnelles. Ainsi, parmi les cadres, les femmes se forment plus que les hommes pour raisons professionnelles. Parmi les employés, c'est l'inverse, ce qui peut résulter des différences de professions exercées : lorsqu'ils sont employés, les hommes occupent plus souvent des postes de policier ou de militaire, pour lesquels les formations sont fréquentes ; les femmes, elles, exercent davantage dans les services directs aux particuliers, qui nécessitent moins souvent de formations.

Le recours aux formations à but professionnel diminue fortement en seconde partie de carrière [Demailly, 2016]. Parmi les actifs, la moitié des 25-44 ans ont participé à au moins une formation

de ce type sur l'année. Cette part est de 45 % parmi les 45-54 ans et de 36 % parmi les 55-64 ans (*figure 1*). En particulier, moins d'un chômeur à la date de l'enquête sur cinq âgé de 55 à 64 ans a suivi une formation à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Le recours à la formation augmente très fortement avec le diplôme : près des deux tiers des actifs diplômés du supérieur long ont suivi une formation à but professionnel dans l'année, contre à peine un quart pour les actifs ayant au plus le brevet des collèges (*figure 1*). Les écarts sont plus marqués pour les personnes en emploi que pour celles au chômage. En effet, pour les premières, l'objectif de perfectionnement et de progression de carrière sont surtout exprimés par les plus diplômés, alors que pour les chômeurs, les enjeux de qualification ou requalification concernent davantage les moins diplômés. Les 18-24 ans en emploi, parmi lesquels les moins diplômés sont davantage représentés que les plus diplômés, qui finissent tardivement leurs études, ont moins souvent suivi une formation que les 25-44 ans. Cela peut aussi tenir au fait qu'ils sont plus souvent en CDD ou en intérim, situations où les formations sont moins fréquentes.

## Les cadres se forment dans un but professionnel deux fois plus souvent que les ouvriers

Si, dans leur ensemble, les personnes en emploi ont plus de chances que les chômeurs d'avoir suivi une formation pour raisons professionnelles au cours des 12 derniers mois, des disparités d'accès existent entre elles<sup>2</sup>. L'accès à la formation dépend en premier lieu de leur statut : en 2016, 51 % des salariés ont participé à au moins une formation pour raisons professionnelles au cours des 12 derniers mois, contre seulement 33 % des non-salariés (*figure 2*).

### 2. Participation à la formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois des personnes en emploi en 2016

	en %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
<b>Statut d'emploi à la date de l'enquête</b>			
Non-salariés	40	29	33
Salariés	51	51	51
<i>dont : CDI, fonctionnaires</i>	52	52	52
<i>CDD</i>	40	38	39
<i>dont : public</i>	62	60	62
<i>privé</i>	45	45	45
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Agriculteurs exploitants	34	27	30
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	33	22	25
Cadres et professions intellectuelles supérieures	70	63	66
Professions intermédiaires	64	59	61
Employés	39	52	42
Ouvriers	32	35	35
<b>Taille de l'établissement<sup>1</sup></b>			
De 1 à 9 salariés	39	35	37
De 10 à 19 salariés	51	44	47
De 20 à 49 salariés	52	50	51
De 50 à 249 salariés	55	55	55
250 salariés ou plus	63	61	62
<b>Ensemble</b>	<b>50</b>	<b>47</b>	<b>49</b>

1. Champ restreint aux salariés.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, en emploi à la date de l'enquête.

Lecture : 33 % des non-salariés âgés de 18 à 64 ans ont participé à au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

2. Les écarts décrits dans ce paragraphe ne sont pas liés à de simples effets de structure. Ils subsistent lorsque l'on réalise une analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui tient compte de l'âge, du sexe, du type de contrat, du secteur (public / privé), de la catégorie socioprofessionnelle et de la taille de l'établissement.

Les salariés du secteur public participent davantage à des formations à but professionnel (62 %) que ceux du secteur privé (45 %). L'accès à la formation est aussi très lié à la catégorie socioprofessionnelle. Parmi les actifs occupant un emploi, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont ceux qui se forment le plus (66 %), suivis des professions intermédiaires (61 %). À l'inverse, les ouvriers ne sont que 35 % à accéder à des formations au cours de l'année. En lien avec leur statut, les agriculteurs (30 %) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (25 %) sont relativement peu nombreux à se former.

Faire partie d'un établissement de grande taille est un atout pour accéder à la formation : 62 % des salariés d'un établissement de 250 salariés ou plus ont accédé à la formation, contre 37 % des salariés dont l'établissement compte 1 à 9 salariés.

### Les formations des salariés sont le plus souvent à l'initiative de l'employeur

Pour les salariés, les formations non formelles à but professionnel sont majoritairement à l'initiative de l'employeur, dans le secteur public (68 %) comme dans le privé (77 %) (figure 3). Lorsque c'est le cas, les salariés ont déclaré avoir été obligés de suivre la formation pour 68 % d'entre elles, avec des différences entre public (63 %) et privé (72 %). Au total, les formations

### 3. Caractéristiques des formations non formelles à but professionnel selon la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation en 2016

en %

	Situation à l'entrée en formation				Ensemble des actifs
	Ensemble	Emploi		Chômage	
		dont : salariés du public	salariés du privé		
<b>Nature de la formation</b>					
Cours en groupe (stage, formation)	67	70	66	62	66
Séminaire, atelier, conférence	19	20	17	27	20
Cours particulier	1	1	1	5	1
Formation en situation de travail	13	9	16	6	13
<b>Initiative de la formation</b>					
Employeur ou organisme lié à l'activité professionnelle	70	68	77	5	66
Service public (ou organisme de formation)	4	6	2	32	5
Initiative personnelle	26	26	21	63	29
<b>Durée de la formation</b>					
De 1 à 3 heures	16	16	15	20	16
De 4 à 12 heures	40	40	39	20	39
De 13 à 20 heures	19	18	20	6	18
De 21 à 60 heures	21	22	22	19	21
61 heures ou plus	5	4	5	35	6
<b>Obtention d'une certification à l'issue de la formation</b>					
Certification ou permis obligatoire pour exercer un métier	10	7	12	17	10
Certification ou permis non obligatoire pour exercer un métier	5	3	6	12	5
Pas de certification	85	89	83	71	85
<b>Participation du stagiaire au financement de la formation</b>					
Oui, en totalité ou en partie	6	4	3	22	7
Non	94	96	97	78	93
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale et actives à l'entrée en formation.

Lecture : 77 % des formations non formelles à but professionnel suivies par des personnes qui étaient salariées du privé à l'entrée en formation sont à l'initiative de l'employeur.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

imposées par l'employeur représentent 51 % de l'ensemble des formations à but professionnel suivies par les salariés. Cette part est plus élevée pour les ouvriers que pour les cadres (68 %, contre 41 %). Les formations en situation de travail, qui permettent à un tuteur, souvent un salarié plus expérimenté, de transmettre rapidement un savoir pratique et technique, sont quant à elles plus fréquentes dans le secteur privé que dans le public (16 % contre 9 %).

Pour 41 % des formations suivies par les salariés, les connaissances ou compétences acquises ont déjà été largement utilisées. Pour seulement 14 % d'entre elles, cela n'a pas été du tout le cas. Plus la formation est longue et plus les connaissances et compétences ont largement été mises en pratique : c'est le cas de la moitié des formations de plus de 20 heures.

## Un chômeur sur deux aurait souhaité se former ou se former davantage

Environ un tiers des actifs auraient souhaité se former ou se former davantage au cours de l'année (*figure 4*) [Dubois et Melnik-Olive, 2017]. Dans la majorité des cas, leurs souhaits de formation répondent avant tout à des préoccupations professionnelles : quand on demande aux personnes pour quelle raison principale elles auraient souhaité se former ou se former

### 4. Part des actifs qui auraient souhaité se former davantage en 2016

en %

	A suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année		Ensemble
	Oui	Non	
<b>Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête</b>			
Emploi	39	27	<b>33</b>
Chômage	52	48	<b>49</b>
<b>Âge</b>			
De 18 à 24 ans	40	42	<b>41</b>
De 25 à 34 ans	44	36	<b>40</b>
De 35 à 44 ans	43	32	<b>38</b>
De 45 à 54 ans	38	30	<b>34</b>
De 55 à 64 ans	31	19	<b>23</b>
<b>Sexe</b>			
Femmes	44	35	<b>39</b>
Hommes	37	26	<b>31</b>
<b>Diplôme</b>			
Diplôme du supérieur long	43	33	<b>40</b>
Diplôme du supérieur court	42	34	<b>39</b>
Baccalauréat	39	29	<b>34</b>
CAP, BEP	37	30	<b>33</b>
Aucun diplôme, brevet des collèges	34	29	<b>31</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>			
Agriculteurs exploitants	33	12	<b>18</b>
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	35	19	<b>23</b>
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38	28	<b>35</b>
Professions intermédiaires	43	31	<b>38</b>
Employés	42	29	<b>34</b>
Ouvriers	30	26	<b>28</b>
<b>Ensemble</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>35</b>

1. Champ restreint aux personnes en emploi.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives à la date de l'enquête.

Lecture : 44 % des actifs de 25-34 ans qui ont suivi au moins une formation non formelle à but professionnel au cours des 12 derniers mois auraient souhaité se former davantage.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.



d'avantage, 95 % des chômeurs et 88 % des personnes en emploi évoquent des motifs liés au monde du travail (*figure 5*).

Parmi les actifs qui ont suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année, 40 % auraient souhaité se former davantage. Pour ceux qui n'en ont pas bénéficié, 31 % auraient souhaité se former.

Le profil des personnes qui souhaitent se former est globalement le même que celui des personnes ayant recours à la formation. Ainsi, comme pour l'accès aux formations, le souhait de formation diminue en seconde partie de carrière. En particulier, parmi les personnes qui n'ont pas bénéficié d'une formation à but professionnel, les actifs âgés de 55 à 64 ans déclarent deux fois moins souvent que les plus jeunes qu'ils auraient souhaité se former. De même, les plus diplômés et les plus qualifiés sont plus nombreux à exprimer un tel souhait.

Sur certaines dimensions toutefois, le profil des personnes qui souhaitent se former diffère de celui des personnes qui se sont effectivement formées. Ainsi, les femmes actives expriment davantage un souhait de formation que les hommes (39 % contre 31 %), alors qu'elles ont presque autant qu'eux accès aux formations. Il en va de même pour les chômeurs : alors qu'ils ont moins accès aux formations que les personnes en emploi, ils expriment plus souvent le souhait de se former ou de se former davantage. Un chômeur sur deux exprime un tel souhait, contre un tiers des personnes en emploi. L'écart est encore plus net quand la personne n'a pas suivi de formation : 27 % des actifs occupés auraient souhaité se former alors qu'ils n'ont pas suivi de formation au cours des 12 derniers mois, contre 48 % pour les personnes au chômage à la date de l'enquête.

Les attentes par rapport à la formation diffèrent selon la situation d'emploi (*figure 5*). Les actifs occupés auraient souhaité avant tout se perfectionner dans un métier (24 %), améliorer leurs compétences ou connaissances (11 %), améliorer leurs perspectives de carrière (12 %) ou se former pour mieux faire leur travail (11 %). Les personnes au chômage auraient essentiellement voulu se former davantage pour apprendre un métier (32 %) ou encore trouver du travail ou changer de métier (29 %).

## 5. Raison principale du souhait de se former ou de se former davantage pour les actifs en 2016

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête	
	Emploi	Chômage
Apprendre un (nouveau) métier	10	32
Trouver du travail, changer de travail ou de métier	6	29
Se perfectionner dans un métier	24	8
Obtenir une certification	4	6
Définir un projet professionnel	4	6
Préparer un concours ou une formation qualifiante, se remettre à niveau en mathématiques ou en français	4	5
Créer son entreprise	2	5
Améliorer ses connaissances ou compétences sur un sujet d'intérêt	11	4
Améliorer ses perspectives de carrière, éviter de perdre son emploi	12	///
Mieux faire son travail	11	///
Raisons non professionnelles <sup>1</sup>	10	4
Autres raisons <sup>2</sup>	2	1
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. Acquérir des connaissances ou compétences utiles dans la vie quotidienne, définir un projet personnel, mieux exercer une activité bénévole, rencontrer des gens.

2. Santé, changements dans l'organisation ou changements technologiques au travail.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives, qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois.

Lecture : 32 % des chômeurs qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois avancent comme raison principale le fait d'apprendre un (nouveau) métier.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

## 6. Principaux obstacles pour se former ou se former davantage cités par les actifs en 2016

en %

	Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête	
	Emploi	Chômage
Formation trop chère, problèmes financiers	15	20
Aide de l'employeur ou du service de l'emploi insuffisante	14	16
Refus de l'employeur ou du service de l'emploi	15	11
N'a pas trouvé de formation qui convienne	11	13
N'avait pas le niveau de base demandé ou les prérequis	3	8
Formation non compatible avec la charge de travail ou l'emploi du temps	28	6
Formation non compatible avec les responsabilités familiales	5	5
Problème de santé	2	4
L'âge posait un problème	1	4
Lieu de formation trop éloigné	2	4
Autres <sup>1</sup>	5	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

1. N'avait pas les outils informatiques nécessaires (ordinateur, accès Internet), avait eu de mauvaises expériences de formation (formations antérieures ou durant la scolarité), autres raisons personnelles.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives, qui auraient souhaité se former ou se former davantage au cours des 12 derniers mois.

Lecture : 20 % des chômeurs qui auraient souhaité se former ou se former davantage mettent en avant le coût de la formation comme obstacle principal.

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

## 7. Connaissance des dispositifs d'accès à la formation en 2016

en %

	Compte personnel de formation (CPF)	Congé individuel de formation (CIF)	Droit individuel à la formation (DIF)	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Bilan de compétences	Conseil en évolution professionnelle (CEP)
<b>Âge</b>						
De 18 à 24 ans	20	30	37	44	51	3
De 25 à 34 ans	40	59	68	71	70	5
De 35 à 44 ans	48	68	74	70	77	8
De 45 à 54 ans	48	65	68	66	73	9
De 55 à 64 ans	46	60	63	61	69	10
<b>Situation sur le marché du travail à la date de l'enquête</b>						
En emploi	46	64	70	68	73	8
Salariés	47	66	72	69	73	8
Public	42	66	71	78	80	8
Privé	48	66	72	66	71	8
Non-salariés	37	50	54	60	69	9
Chômeurs	31	42	47	53	62	5
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>1</sup></b>						
Agriculteurs exploitants	20	32	39	49	50	5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	38	52	53	58	67	11
Cadres et professions intellectuelles supérieures	64	80	85	81	87	12
Professions intermédiaires	56	75	79	80	83	9
Employés	39	62	67	70	72	7
Ouvriers	30	46	55	42	52	4
<b>Taille de l'établissement<sup>2</sup></b>						
De 1 à 9 salariés	40	59	63	59	66	5
De 10 à 19 salariés	44	63	69	68	71	7
De 20 à 49 salariés	46	65	71	68	73	8
De 50 à 249 salariés	51	70	75	72	77	8
250 salariés ou plus	53	73	79	75	80	10
<b>Ensemble</b>	<b>44</b>	<b>61</b>	<b>67</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>8</b>

1. Champ restreint aux personnes en emploi.

2. Champ restreint aux salariés.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans, sorties de formation initiale, actives à la date de l'enquête.

Lecture : en 2016, 44 % des actifs de 18 à 64 ans déclarent avoir entendu parler du compte personnel de formation (CPF).

Source : Insee, enquête Formation des adultes 2016.

Les principaux obstacles à la formation diffèrent également [Dubois et Fournier, 2014]. Pour les actifs occupés, le frein principal est l'incompatibilité avec la charge de travail ou l'emploi du temps (28 %), le coût de la formation (15 %), le refus de l'employeur (15 %), l'absence d'aide de ce dernier (14 %) ou encore l'absence de formation adaptée (11 %) (*figure 6*). Les chômeurs, eux, mettent en avant des contraintes comme le coût de la formation (20 %), le refus du service de l'emploi (11 %), l'absence d'aide de ce dernier (16 %) ou l'absence de formation adaptée (13 %).

### **Quatre actifs sur dix ont déjà entendu parler du compte personnel de formation**

Parmi les actifs âgés de 18 à 64 ans et sortis de formation initiale, 44 % déclarent avoir entendu parler du compte personnel de formation (CPF) introduit par la réforme de 2014 sur la formation professionnelle (*encadré 3*). Le dispositif est moins connu des plus jeunes : 20 % des 18-24 ans, contre 48 % des 35-44 ans (*figure 7*).

Le CPF, qui s'adresse à l'ensemble des actifs, est davantage connu par les salariés (47 %) que par les chômeurs (31 %). Même s'ils ne le font pas systématiquement, les employeurs sont en effet tenus d'informer leurs salariés sur ce dispositif, canal d'information dont ne disposent pas les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces différents niveaux de connaissance peuvent aussi traduire un lien plus ou moins étroit avec la formation : le CPF est plus connu des personnes qui ont suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année. En particulier, 48 % des chômeurs ayant suivi une formation non formelle à but professionnel dans l'année connaissent le CPF.

Les salariés travaillant dans un établissement de grande taille, qui se forment davantage, connaissent plus souvent le CPF que les salariés des petits établissements : 53 % pour les établissements de 250 salariés ou plus contre 40 % des salariés des très petits établissements, c'est-à-dire ayant moins de 10 salariés. De même, les cadres déclarent plus souvent que les ouvriers en avoir entendu parler (64 %, contre 30 %).

Le droit individuel à la formation (DIF), auquel se substitue le CPF, est davantage connu : 67 % des actifs de 18 à 64 ans sortis des études initiales déclarent en avoir entendu parler. À l'instar du DIF, les dispositifs plus anciens sont connus par environ six actifs sur dix. Ainsi, 61 % ont déjà entendu parler du congé individuel de formation (CIF) ou du congé de formation professionnelle (pour le secteur public), la part s'élevant même à 66 % pour les seuls salariés. La validation des acquis de l'expérience (VAE), qui est une démarche de validation des compétences acquises dans l'exercice d'un métier permettant d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu, est connue par 66 % des actifs, les salariés du public connaissant plus souvent le dispositif (78 %) que ceux du privé (66 %) et que les chômeurs (53 %). Parmi l'ensemble des mesures destinées à faciliter l'accès à la formation ou l'accompagnement individuel, c'est le conseil en évolution professionnelle (CEP), instauré par la réforme de mars 2014, qui est le moins connu, avec seulement 8 % des actifs qui ont déclaré en avoir entendu parler. ■

### La réforme de la formation professionnelle de 2014

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle a modifié le cadre de la formation professionnelle, en créant notamment de nouveaux dispositifs.

La loi a notamment instauré un nouveau dispositif, le compte personnel de formation (CPF). Le CPF est ouvert à toute personne de 16 ans ou plus jusqu'à son départ à la retraite, indépendamment de son statut. Il est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les agents publics et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les indépendants. Il représente un capital d'heures qui se cumulent au fil du temps en fonction de la durée annuelle travaillée, dans la limite de 150 heures (hors publics spécifiques). Ces heures capitalisées permettent de financer ou de cofinancer des formations tout au long de la vie. Le dispositif se substitue au droit individuel à la formation (DIF) qui continue cependant à fonctionner pendant une période transitoire (jusqu'à la fin 2020). Ce nouveau cadre vise à faciliter l'accès de tous à la formation ; notamment, contrairement au DIF, un salarié souhaitant se former hors de son temps de travail grâce à son CPF ne doit plus nécessairement avoir l'autorisation de son employeur. En plus du CPF, un salarié du secteur privé qui souhaite suivre une formation longue peut avoir recours au congé individuel de formation (CIF), qui lui permet, sous conditions, de s'absenter de son poste afin

de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Un dispositif équivalent existe pour les salariés du secteur public : le congé de formation professionnelle (CFP).

La loi du 5 mars 2014 instaure également le conseil en évolution professionnelle (CEP). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à toute personne active souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Dispensé gratuitement, ce conseil permet d'élaborer et de formaliser un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité, etc.). Il est assuré par des conseillers de cinq opérateurs habilités : organismes paritaires collecteurs agréés au titre du congé individuel de formation (Opacif dont les Fongecif), Association pour l'emploi des cadres (Apec), Pôle emploi, missions locales et Cap emploi.

Enfin, les obligations des entreprises ont également changé. Elles sont tenues de mettre en place un entretien professionnel tous les deux ans, qui prend la forme d'un bilan de parcours tous les six ans. Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent être en mesure de justifier tous les six ans que le salarié a bénéficié des entretiens professionnels ainsi que de deux au moins des trois actions suivantes : avoir suivi au moins une action de formation, avoir bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle, avoir acquis des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de son expérience (VAE). Si tel n'est pas le cas, l'employeur a une obligation d'abonder le compte personnel de formation du salarié de 100 heures.

### Pour en savoir plus

Cavan N., « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 », *Dares Résultats* n° 085, décembre 2017.

Demailly D., « Formation professionnelle - Quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ? », *Dares Analyses* n° 031, juin 2016.

Dubois J.-M., Fournier C., « Les freins à la formation vus par les salariés », *Céreq Bref* n° 323, octobre 2014.

Dubois J.-M., Melnik-Olive E., « La formation en entreprise face aux aspirations des salariés », *Céreq Bref* n° 357, juillet 2017.

Gossiaux S., Pommier P., « La formation des adultes », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

## Se former tout au long de la vie, quel rôle du parcours professionnel ?

Danièle Guillemot, Ekaterina Melnik-Olive\*

**Fin 2013, trois salariés sur dix du secteur privé ayant fini leurs études depuis au moins cinq ans déclarent n'avoir suivi aucune formation à visée professionnelle depuis la fin de leur scolarité initiale. Principalement ouvriers et employés, peu diplômés, ils ont plus que les autres un parcours professionnel marqué par une longue interruption de travail ou un épisode de temps partiel, et sont moins nombreux à avoir changé de métier.**

**Quand les salariés ont bénéficié d'une formation, c'est très majoritairement dans le cadre de l'entreprise. Pour les plus éloignés de l'emploi stable et à plein temps dans leur parcours professionnel, l'accès à une formation dans l'entreprise est plus faible mais ils ont pu bénéficier d'une prise en charge dans le cadre du chômage, sans que cette formation ne compense toujours la moindre chance d'être formé au travail. Cependant, lorsqu'ils ont connu un plan social, événement souvent accompagné d'actions de formation, les salariés ont une probabilité plus élevée d'avoir été formés dans ces deux cadres. Certains encore ont eu une démarche plus personnelle de formation, congés dédiés ou cours du soir.**

**Quel que soit le cas de figure, les personnes qui déclarent n'avoir jamais suivi de formations dans le passé ont moins de chance d'en suivre une par la suite : les formations – et à l'inverse l'absence de formation – tendent à se cumuler chez les mêmes individus. Pour autant, ces « non-formés » expriment majoritairement le souhait de suivre une formation dans les prochaines années.**

Selon les sources fiscales relatives à la participation des employeurs au développement de la formation continue<sup>1</sup>, environ quatre salariés sur dix (43 % en 2014) travaillant dans des entreprises de dix salariés ou plus du secteur marchand ont accédé à une formation dans le cadre de leur travail, proportion nettement plus élevée qu'il y a quarante ans (17 % en 1974). Mais sur la même période, la durée annuelle moyenne de la formation a fortement diminué, passant de 62 heures à 27 heures. Malgré ces évolutions, les caractéristiques des salariés qui accèdent aux formations ont peu varié. Ainsi, le taux d'accès des cadres ou des titulaires d'un diplôme du supérieur est le double environ de celui des ouvriers ou des non-diplômés. Les inégalités d'accès à la formation continue sont bien documentées depuis de nombreuses années [Laulhé, 1990 ; Lambert *et al.*, 2002 ; Gossiaux et Pommier, 2013] et ne se limitent pas aux catégories socioprofessionnelles ou aux diplômés : ce sont aussi toujours les salariés d'âges intermédiaires et ceux des grandes entreprises qui se forment le plus. Cependant, les différences selon le genre, importantes encore au début des années 1980, se sont estompées une décennie plus tard [Laulhé, 1990 ; Fournier, 2001].

Facteur important d'inégalité, le niveau de diplôme est le plus souvent acquis en début de vie active, mais il peut aussi évoluer par la formation continue ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). D'autres facteurs, comme l'âge ou la situation familiale, correspondent à

\* Danièle Guillemot, Ekaterina Melnik-Olive, Céreq.

1. Déclaration fiscale des employeurs n° 2483.

une période dans le cycle de vie des individus. La situation conjoncturelle du marché du travail, les caractéristiques de l'entreprise employeuse et de sa politique de formation jouent aussi fortement sur les chances d'accès des salariés à la formation. Or, les parcours des salariés sont plus ou moins marqués par des changements de statut, de métier, d'entreprise. Et les changements eux-mêmes peuvent être une occasion de se former – ou au contraire en diminuer les chances.

## Examiner les inégalités d'accès à la formation au regard des parcours professionnels

Alors que la littérature analyse le plus souvent les inégalités d'accès à la formation professionnelle sur une année de référence, cet article propose un examen des inégalités d'accès à la formation professionnelle sur l'ensemble du parcours professionnel. Qui sont les personnes qui n'ont pas suivi de formation depuis leur entrée dans la vie active ? Quel a été leur parcours ? Les inégalités concernent d'abord les formations suivies dans le cadre du travail, largement dominantes en France. Mais les salariés d'aujourd'hui ont également pu suivre des formations à visée professionnelle dans le cadre du chômage, d'un congé formation ou en cours du soir. Ces dispositifs ont-ils permis de compenser le faible accès de certains publics à la formation dans le cadre de l'entreprise ? Et si la formation est réellement le moyen central de sécurisation des parcours professionnels et de progression professionnelle<sup>2</sup>, les salariés qui n'en ont pas bénéficié depuis la sortie de leurs études initiales se sentent-ils pour autant particulièrement menacés dans leur emploi, manquent-ils de perspectives de promotion ?

Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (Defis) permet de suivre, à terme sur cinq années, les parcours des personnes salariées en décembre 2013 dans les entreprises du secteur privé (*encadré 1*). La première vague de l'enquête auprès des salariés, réalisée à l'été 2015, permet d'ores et déjà d'appréhender le parcours professionnel et les formations à but professionnel suivies entre janvier 2014 et l'été 2015, mais retrace aussi certains aspects de ces parcours et formations depuis la fin de la scolarité initiale. Sans prétendre saisir la complexité des parcours, et en gardant à l'esprit les limites dues notamment aux biais de mémoire (*encadré 2*), les réponses à ces questions rétrospectives éclairent sur les éléments clés des trajectoires professionnelles. L'étude a été restreinte aux personnes sorties de formation initiale depuis au moins cinq ans en décembre 2013, car lors des premières années d'entrée sur le marché du travail, l'accès à la formation continue est encore limité. Selon l'enquête Defis, la part des jeunes salariés sortis depuis un an des études initiales et déclarant avoir suivi par la suite au moins une formation à but professionnel est ainsi de 35 %. Elle progresse ensuite rapidement : la proportion atteint 60 % cinq ans après la formation initiale, 70 % après quinze ans d'ancienneté et plafonne à 75 % après trente ans de présence sur le marché du travail.

## L'absence de formation depuis la sortie d'études initiales caractérise d'abord les moins diplômés

Sur le champ de l'enquête Defis restreint aux salariés présents sur le marché du travail depuis au moins cinq ans, 70 % de ces salariés déclarent avoir suivi au moins une formation professionnelle entre la fin de leurs études initiales et fin 2013. Près de neuf formés sur dix ont suivi des formations organisées dans le cadre du travail (89 %), 18 % déclarent en avoir suivi

2. La possibilité pour toute personne d'accéder, grâce à la formation, à un premier niveau de qualification et de progresser au cours de sa vie professionnelle est au centre des objectifs affichés dans la loi du 5 mars 2014 « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale », qui, notamment, a mis en place le compte personnel de formation (CPF).

dans le cadre du chômage, 9 % lors d'un congé formation et 12 % avec des cours du soir – ces formations pouvant se cumuler dans le temps.

À l'inverse, 30 % de ces salariés déclarent n'avoir suivi aucune formation à visée professionnelle entre la fin de leur formation initiale et fin 2013<sup>3</sup> : c'est le cas de la moitié des personnes

#### Encadré 1

### Defis, un dispositif d'enquêtes couplées Employeur-Salarié

Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (Defis) a été initié par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP), financé par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), et conçu par le Céreq.

Ce dispositif observe les parcours professionnels et les formations suivies par une cohorte de salariés fin 2013, et les met en relation avec les pratiques de leurs entreprises initiales. Il a été conduit en deux temps :

– le volet Entreprises où 4 500 entreprises représentatives du secteur marchand (hors agriculture) à partir de 3 salariés ont été interrogées en 2015. Dans l'étude présentée ici, le champ des entreprises est restreint à celles de 10 salariés ou plus.

– le volet Salariés est constitué d'un panel de 16 000 individus, salariés en décembre 2013 d'une des entreprises répondantes du volet Entreprises, qui ont également été interrogées en 2015. Un suivi annuel est prévu pour une durée de 5 ans (de 2015 à 2019).

L'analyse présentée ici s'appuie sur les données de la première vague de l'enquête conduite en 2015 et concerne les personnes sorties de la formation initiale depuis au moins 5 ans.

#### Les variables de Defis retraçant la formation passée selon le cadre et le parcours passé

On distingue le suivi de formations professionnelles depuis la fin des études selon le cadre dans lequel ces formations se sont déroulées. Les questions posées sont les suivantes (entre parenthèses figurent les proportions de réponses positives pour chaque situation) :

« Depuis la fin de vos études jusqu'à janvier 2014, avez-vous suivi une ou plusieurs formations à visée professionnelle... »

- dans le cadre du travail (63 %),
- dans le cadre du chômage (13 %),
- dans le cadre d'un congé formation (y compris le CIF) ou d'une reprise d'étude (6 %),
- dans un autre cadre (stage pendant les congés, cours du soir) (9 %) ? »

Les parcours professionnels passés sont approchés par les questions suivantes :

« Depuis la fin de vos études jusqu'à votre entrée dans l'entreprise (nom de l'entreprise), vous est-il arrivé... »

- de travailler à votre compte (8 %),
- de travailler comme intérimaire (37 %),
- de travailler avec un CDD ou un contrat aidé (44 %),
- de travailler à temps partiel (20 %) ? »

« Depuis la fin de vos études jusqu'à votre entrée dans l'entreprise (nom de l'entreprise), avez-vous connu... »

- un plan social (14 %),
- une démission (38 %),
- une rupture de contrat, un licenciement (29 %) ? »

« Exercez-vous le même métier depuis la fin de vos études (40 %) ? »

« Depuis la fin de vos études jusqu'à votre entrée dans l'entreprise (nom de l'entreprise), avez-vous vécu les situations suivantes :

- une (ou plusieurs) périodes d'emploi d'un an ou plus (68 %),
- une (ou plusieurs) périodes d'emploi court (de moins d'un an) (47 %),
- une (ou plusieurs) périodes de chômage d'un an ou plus (23 %) ? »

« Avez-vous eu des problèmes de santé qui vous ont conduit à arrêter de travailler pendant un an ou plus (6 %) ? »

« Avez-vous passé un an ou plus sans travailler pour vous occuper de votre foyer ou reprendre des études (11 %) ? »

3. Proportion proche de celle issue de l'enquête Formation continue de 2000, sur un champ plus large des adultes : 32 % selon Aucouturier [2001].

sans diplôme, contre un titulaire sur cinq d'un diplôme du supérieur, et de 41 % des ouvriers, contre seulement 15 % des cadres (*figure 1*).

La proportion de salariés n'ayant suivi aucune formation continue diminue avec l'âge. Par ailleurs, les salariés restés sans formation ont une ancienneté plus faible dans l'entreprise dans laquelle ils se trouvent fin 2013, ce qui suggère un parcours professionnel plus discontinu. Enfin, les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les salariés n'ayant suivi aucune formation, trace d'une inégalité d'accès à la formation importante dans le passé, inégalité qui s'est estompée dans les années 1990.

*Encadré 2*

**Comment les personnes interrogées perçoivent-elles les conséquences des formations ?**

La catégorie « formation » étudiée dans ce dossier renvoie à la déclaration des salariés interrogés dans l'enquête Defis. C'est donc une approche subjective, fondée sur la perception des personnes, faisant appel tant à leur mémoire qu'à leur conception de ce qu'est une formation à visée professionnelle.

Les quantités et qualités des formations suivies dans le passé ne sont pas connues, et on peut supposer qu'elles sont variées. Cependant, la mémoire des personnes interrogées a probablement sélectionné celles qui les ont le plus marquées, en raison de l'engagement personnel dans ces formations, de leurs durées et de leurs conséquences<sup>1</sup>.

Les personnes ayant déclaré avoir suivi une formation entre la fin des études initiales et 2013 estiment majoritairement qu'elle a eu un impact sur leur évolution professionnelle ou sur le fait de trouver un emploi (*figure*). Les objectifs et les impacts diffèrent selon le cadre : la formation au travail, visant surtout un objectif d'efficacité dans le travail, d'accompagnement du changement ou de prise de responsabilités, a eu, selon les personnes interrogées, un impact sur leur évolution professionnelle (60 %). En revanche, les formations durant le chômage visent logiquement à trouver un emploi et les personnes concernées déclarent en effet majoritairement y être parvenues (57 %).

**Impact et objectif des formations passées selon le cadre**

en %

	Formation entre la fin de la formation initiale et décembre 2013			
	Dans le cadre du travail	Dans le cadre du chômage	Dans le cadre d'un congé formation	Dans le cadre de cours du soir
<b>Impact de la (ou d'une des) formation(s)</b>				
A eu un impact sur l'évolution professionnelle	60	57	63	59
A permis de trouver un emploi	30	57	48	40
<b>Objectif de la (ou d'une des) formation(s)</b>				
Être plus efficace dans le travail	86	71	76	81
Accompagner un changement	62	67	72	67
Prendre davantage de responsabilités	57	50	55	64
Changer de métier ou de profession	30	58	60	51
Trouver un emploi ou créer une entreprise	19	61	43	40
Obtenir une habilitation réglementaire	36	27	31	32
Obtenir un diplôme ou une certification	40	59	74	65
Éviter de perdre un emploi	14	15	14	16

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans.

Lecture : 57 % des salariés ayant suivi au moins une formation dans le cadre du chômage entre la fin de la formation initiale et décembre 2013 considèrent que la ou l'une des formations leur a permis de trouver un emploi.

Source : CNEFP-Céreq, Defis 2015.

1. Voir l'éclairage « Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent » dans cet ouvrage.



## 1. Caractéristiques individuelles des personnes ayant déclaré n'avoir suivi aucune formation dans le passé

	en %		
	Non-formés : n'ont suivi aucune formation à visée professionnelle entre la fin de la formation initiale et décembre 2013	Structure de la population Ensemble	Population des non-formés
<b>Sexe</b>			
Femmes	33	37	41
Hommes	28	63	59
<b>Âge</b>			
Moins de 30 ans	37	11	13
De 30 à 49 ans	30	62	63
50 ans ou plus	26	27	24
<b>Diplôme</b>			
Diplômés du supérieur	21	38	26
Baccalauréat	26	19	16
CAP-BEP	35	29	34
Aucun diplôme, brevet des collèges	51	14	24
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadre	15	23	12
Profession intermédiaire	23	24	18
Employé	37	21	26
Ouvrier	41	32	44
<b>Ensemble</b>	<b>30</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Ancienneté moyenne sur le marché du travail (en années)	///	22	22
Ancienneté moyenne dans l'entreprise de fin 2013 (en années)	///	11	10

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans.  
Lecture : 33 % des femmes et 28 % des hommes déclarent n'avoir suivi aucune formation à visée professionnelle entre la fin de la formation initiale et décembre 2013. Les femmes représentent 41 % de la population des non-formés dans le passé, alors qu'elles constituent 37 % de l'ensemble de la population.  
Source : CNEFP-Céreq, Defis 2015.

## Les parcours et événements professionnels jouent aussi sur l'accès à la formation professionnelle

La proportion de salariés qui déclarent n'avoir bénéficié d'aucune formation professionnelle continue diffère selon les situations rencontrées dans leur parcours (*figure 2*) : elle est seulement de 23 % pour ceux ayant connu un plan social, souvent accompagné d'une formation de reconversion ; elle atteint 35 % pour ceux qui ont arrêté de travailler au moins un an pour raison de santé, de même que pour ceux qui ont travaillé à temps partiel. En outre, des événements comme la démission ou le changement de métier paraissent positivement corrélés à l'accès à la formation. Globalement, les salariés n'ayant pas suivi de formation professionnelle depuis la fin de leur scolarité ont aussi connu relativement moins que les autres des périodes longues d'emploi.

Mais ce sont souvent les mêmes salariés qui ont connu par exemple un arrêt de travail d'au moins un an et du temps partiel – et dans ce cas, il s'agit plus souvent de femmes. Un modèle « toutes choses égales par ailleurs » permet de mettre en évidence les principaux facteurs, caractéristiques socio-démographiques ou éléments de parcours, liés au fait d'avoir suivi une formation après la fin de la formation initiale (*figure 3*). Être peu diplômé, ouvrier, de nationalité non européenne, mais aussi être une femme, diminue les chances d'avoir été formé dans le passé. Certains éléments du parcours jouent aussi : avoir passé moins d'un quart de temps dans la même entreprise entre la sortie de formation initiale et fin 2013, avoir travaillé à temps partiel, n'avoir connu qu'un seul métier diminuent les chances d'avoir été formé, tandis qu'un passé d'intérimaire ou de CDD, le fait d'avoir démissionné ou connu un plan social les augmentent.

## 2. Éléments de parcours professionnel des personnes ayant déclaré n'avoir suivi aucune formation dans le passé

	Non-formés : n'ont suivi aucune formation à visée professionnelle entre la fin de la formation initiale et décembre 2013	Structure de la population	
		Ensemble	Population des non-formés
en %			
<b>Situations vécues depuis la fin des études et l'entrée en entreprise</b>			
Emploi supérieur à 1 an	28	68	63
Chômage supérieur à 1 an	30	23	23
Arrêt de travail pour raison de santé supérieur à 1 an	35	6	7
Autre arrêt de travail supérieur à 1 an	31	11	12
Travail à son compte	29	8	7
Intérim	28	37	34
CDD ou emploi aidé	28	44	42
Travail à temps partiel	35	20	23
Plan social	23	14	11
Démission	25	38	31
Licenciement	30	29	30
Changement de métier	27	60	55
<b>Ensemble</b>	<b>30</b>	<b>///</b>	<b>///</b>

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans.  
Lecture : 30 % des salariés ayant connu dans le passé des périodes de chômage long (supérieur à 1 an) déclarent n'avoir suivi aucune formation à visée professionnelle entre la fin de la formation initiale et décembre 2013. Ces mêmes salariés représentent 23 % de la population des non-formés et 23 % de l'ensemble de la population étudiée.

Source : CNEFP-Céreq, *Défis 2015*.

### Aux marges de l'emploi à temps plein, des accès plus fréquents aux formations hors travail

Le fait que les chances d'accéder à la formation augmentent pour certains parcours comportant des périodes d'emploi peu stables interroge. Si la démission peut être le signe d'une mobilité choisie et accompagnée de formations au même titre que le changement de métier, au contraire l'intérim ou le CDD signalent une mobilité le plus souvent contrainte, *a priori* peu favorable à l'accès à la formation en entreprise. De fait, avoir démissionné dans le passé augmente les chances d'avoir suivi une formation au travail, alors qu'avoir eu un parcours marqué par l'intérim ou un licenciement augmente les chances d'avoir suivi une formation dans le cadre du chômage (*figure 3*).

Plus généralement, les facteurs qui influencent la probabilité d'avoir été formé dans le passé diffèrent selon le cadre de la formation. L'importance du diplôme dans l'accès à la formation professionnelle continue dans le cadre du travail est confirmée. Les cours du soir ont également davantage été mobilisés par les diplômés du supérieur, mais l'effet du diplôme semble s'estomper pour les formations suivies dans le cadre du chômage et des congés formation<sup>4</sup>. De même, la catégorie sociale, marqueur de position dans l'entreprise, joue sur l'accès passé aux formations au travail et en cours du soir, mais pas sur les autres cadres de formation.

Selon leurs parcours passés, les salariés ont donc plus ou moins de chance d'avoir été formés dans ou hors travail. « Toutes choses égales par ailleurs », les salariés qui ont passé peu de temps dans l'entreprise dans laquelle ils travaillaient fin 2013 ont moins bénéficié que les autres d'une formation dans le cadre du travail, mais ont davantage reçu une formation dans le cadre du chômage. Ainsi, les personnes ayant accédé à une telle formation ont une ancienneté

4. La corrélation entre le diplôme le plus élevé et la formation passée, notamment dans le cadre du chômage ou d'un congé formation, doit être interprétée avec prudence. En effet, si le diplôme le plus élevé est la plupart du temps acquis en formation initiale, il peut aussi avoir été obtenu à la suite d'une formation continue diplômante, nettement plus fréquente dans le cadre d'un congé formation que dans le cadre du travail.

### 3. Probabilité d'avoir suivi une formation avant 2014 et parcours professionnels

	Formé avant 2014 quel que soit le cadre	Formé au travail	Formé au chômage	Formé en congé formation	Formé en cours du soir
Part dans la population (en %)	70	62	13	6	9
Variables	<i>Odds ratio</i>	<i>Odds ratio</i>	<i>Odds ratio</i>	<i>Odds ratio</i>	<i>Odds ratio</i>
Femme	0,75***	0,66***	n.s.	n.s.	n.s.
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Âge	n.s.	n.s.	1,11*	1,21***	n.s.
Âge au carré	n.s.	n.s.	n.s.	1,00***	n.s.
CAP, BEP	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Aucun diplôme, brevet des collèges	0,61***	0,68***	0,64**	0,43***	1,16*
Baccalauréat	1,55***	1,34***	n.s.	2,14***	2,11**
Diplôme du supérieur	1,67***	1,53***	n.s.	2,35***	2,70***
Employés	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Cadres	2,17***	2,20***	n.s.	n.s.	1,38**
Professions intermédiaires	1,48**	1,73***	n.s.	n.s.	n.s.
Ouvriers	0,84***	0,87***	n.s.	n.s.	0,82**
Ancienneté sur le marché du travail	1,02*	1,02*	n.s.	1,07**	1,04*
Ancienneté sur le marché du travail au carré	n.s.	1,00**	1,00***	n.s.	1,00*
Nationalité française	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Nationalité européenne	n.s.	n.s.	n.s.	2,48***	n.s.
Autre nationalité	0,45***	0,48***	n.s.	0,34***	n.s.
<b>Part du temps passé dans l'entreprise de 2013 depuis la formation initiale</b>					
Moins de 25 %	0,63***	0,50***	4,39***	1,34*	n.s.
De 25 à 49 %	n.s.	n.s.	4,54***	n.s.	n.s.
De 50 à 74 %	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
74 % ou plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
N'a pas changé de métier	0,74***	0,83***	n.s.	0,62***	0,64***
<b>A connu dans son parcours antérieur</b>					
L'existence de périodes d'emploi de 12 mois ou plus	n.s.	1,28**	n.s.	n.s.	n.s.
L'existence de périodes d'emploi de moins de 12 mois	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Des périodes de chômage supérieures à 12 mois	n.s.	0,84**	2,76***	n.s.	n.s.
Un travail d'indépendant	n.s.	0,81*	n.s.	n.s.	n.s.
De l'intérim	1,23**	n.s.	1,96***	n.s.	n.s.
Un travail en CDD	1,25**	1,21**	n.s.	1,63***	1,29*
Un travail à temps partiel	0,89*	n.s.	n.s.	n.s.	1,43**
<b>A connu dans le passé</b>					
Un plan social	1,34**	1,23*	1,53***	n.s.	n.s.
Une démission	1,26***	1,16*	n.s.	n.s.	n.s.
Un licenciement	n.s.	n.s.	1,50***	n.s.	n.s.
Une interruption d'activité pour raisons de santé	n.s.	n.s.	n.s.	1,96***	n.s.
pour d'autres raisons	n.s.	n.s.	n.s.	1,53**	1,59**

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans.  
Lecture : avoir connu dans le parcours passé des périodes longues de chômage diminue les chances d'avoir été formé dans le cadre du travail avant 2014, mais multiplie par 2,76 les chances d'avoir été formé dans le cadre du chômage.

Note : le tableau présente les *odds ratio* obtenus par les estimations logistiques. \*\*\* risque d'erreur inférieur à 1 % ; \*\* risque d'erreur inférieur à 5 % ; \* risque d'erreur inférieur à 10 %.

Source : CNEFP-Céreq, *Defis 2015*.

moyenne de 7 ans dans cette entreprise, alors que celles qui ont été formées au travail y ont travaillé en moyenne 12 ans.

Bien sûr, avoir été durablement au chômage augmente la probabilité d'avoir été formé dans ce cadre, mais réduit la probabilité d'avoir reçu une formation au travail. La formation dans le cadre du chômage est aussi plus probable pour les salariés ayant travaillé comme intérimaires, connu un plan social ou été licenciés, situations qui sont associées à un plus grand risque de chômage.

Les arrêts de travail d'au moins un an, quelle qu'en soit la raison, ainsi que le fait d'avoir occupé des emplois en CDD, augmentent les chances d'avoir bénéficié d'un congé formation ou de reprises d'études. Quant aux cours du soir, ils paraissent plus accessibles lorsque le

temps de travail est réduit, et sont plus fréquents en cas de temps partiel ou d'arrêts d'au moins un an pour des raisons autres que de santé.

En résumé, avoir connu un événement marquant dans la biographie professionnelle, comme un changement de métier ou un plan social, augmente les chances d'avoir suivi une formation quel qu'en soit le cadre. Ces événements sont en effet souvent accompagnés de formations longues qui ont pu se dérouler dans le cadre du travail ou du chômage. Mais certaines ruptures et certaines situations hors salariat ou à sa marge, défavorables à l'accès à la formation dans le cadre du travail, peuvent au contraire se prêter à une prise en charge dans le cadre du chômage ou à une démarche plus personnelle de formation. Si bien que certains parcours discontinus incluant des épisodes hors emploi à temps plein ne diminuent pas nécessairement et parfois même augmentent les chances d'accès à une formation qui reste à la mémoire de l'enquêté.

### La probabilité de suivre une formation augmente lorsqu'on a déjà été formé

Les salariés sont interrogés lors de la première vague de Defis non seulement sur les formations suivies jusqu'en 2013, mais aussi sur celles qu'ils ont reçues entre janvier 2014 et mi-2015. Réinterrogés à l'automne de chaque année jusqu'en 2019, ils renseigneront les formations suivies et leur parcours professionnel sur toute cette période. Le recensement de ces formations depuis janvier 2014 est plus complet et précis que celui des formations passées : sont probablement déclarées des formations plus courtes, qui auraient peut-être été oubliées si elles s'étaient déroulées avant 2014. Malgré cette différence, il est intéressant d'étudier si et comment les formations se cumulent pour les mêmes individus.

De fait, les personnes formées dans le passé dans le cadre du travail ont suivi plus fréquemment qu'en moyenne une formation dans ce même cadre entre 2014 et mi-2015 (*figure 4*) : 43 % contre 37 %. C'est l'inverse pour les salariés ayant suivi par le passé des formations dans le cadre du chômage (34 %), notamment en raison de leur plus faible ancienneté dans l'entreprise. Les personnes ayant bénéficié dans le passé d'un congé formation ou ayant suivi des cours du soir ne se distinguent pas de la moyenne. Enfin ceux qui n'avaient pas bénéficié d'une formation professionnelle avant 2014 ont depuis nettement moins accédé à une formation que les autres salariés des entreprises (26 %).

Une modélisation logistique confirme la corrélation entre formation passée au travail et formation récente au travail (*figure 5*), avec une probabilité significativement plus élevée d'être formé entre janvier 2014 et mi-2015 lorsqu'on l'a été dans le passé, à caractéristiques socio-démographiques données. Cet accroissement de probabilité diminue un peu mais reste significatif lorsque l'on tient compte de la situation récente sur le marché du travail et des caractéristiques de l'entreprise de 2013 qui influencent aussi les chances de suivre une formation dans le cadre du travail. Dit autrement, les personnes qui n'ont pas été formées dans le

#### 4. Formation passée (avant décembre 2013) et formation récente (entre janvier 2014 et été 2015)

	en %
	Formation au travail entre janvier 2014 et l'été 2015
Formation passée dans le cadre du travail	43
Formation passée dans le cadre du chômage	34
Formation passée dans le cadre d'un congé formation	38
Formation passée dans le cadre d'un cours du soir	37
Pas de formation dans le passé	26
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans.  
Lecture : 43 % des salariés ayant suivi une formation dans le cadre du travail avant décembre 2013 ont également suivi une formation au travail en 2014-2015.

Source : CNEFP-Céreq, Defis 2015.

passé dans le cadre du travail ont « toutes choses égales par ailleurs » moins de chance de l'être après 2014<sup>5</sup>.

## La grande majorité des salariés souhaitent se former dans les prochaines années, même s'ils n'ont pas suivi de formation depuis la fin de leur scolarité

Qu'ils aient ou non suivi une formation postsecondaire, la grande majorité des salariés souhaiteraient se former dans les cinq prochaines années (*figure 6*). Six salariés sur dix qui n'ont pas bénéficié d'une formation par le passé expriment ce souhait : ils ne semblent donc pas manquer d'appétence pour la formation. Pour autant, avoir connu une formation augmente « toutes choses égales par ailleurs » la probabilité de souhaiter se former dans l'avenir, peut-être parce que l'expérience passée de la formation – surtout si elle a répondu aux attentes – permet plus facilement d'en envisager une nouvelle.

### 5. Probabilité d'avoir suivi une formation dans le cadre du travail entre janvier 2014 et l'été 2015, selon qu'on déclare ou non une formation entre la sortie de la formation initiale et 2013

	Modèle 1 : contrôle par variables socio-démographiques et parcours		Modèle 2 : modèle 1 + situation actuelle (toujours dans l'entreprise 2013, statut : salarié, chômeur etc.)		Modèle 3 : modèle 2 + caractéristiques de l'entreprise 2013 (y c. ancienneté dans l'entreprise)	
Formé jusqu'en 2013 dans le cadre du travail <i>versus</i> non formé	1,543	***	1,488	***	1,344	***

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans. Lecture : la probabilité d'avoir suivi une formation au travail entre janvier 2014 et l'été 2015 augmente de 34 % lorsqu'on a été formé auparavant dans le cadre du travail, en contrôlant des facteurs indiqués ci-dessous.

Note : les modèles comportent des variables de contrôle non reportées dans le tableau : celles relatives aux caractéristiques des individus et aux parcours passés utilisées dans la figure 3, ainsi que, pour le modèle 2, le statut déclaré par l'individu au moment de l'interrogation, et pour le modèle 3, plusieurs variables concernant l'entreprise de 2013 : ancienneté dans l'entreprise, taille de l'entreprise, secteur d'activité, appartenance à un groupe, position de preneur d'ordre ou de donneur d'ordre, composition du capital, existence d'un responsable formation, d'accord formation, de dialogue social sur la formation, d'un plan formation, recours OPCA, dépenses en formation. Le tableau présente les *odds ratio* obtenus par les estimations logistiques. \*\*\* risque d'erreur inférieur à 1 %.

Source : CNEFP-Céreq, *Defis 2015*.

### 6. Formation à visée professionnelle suivie dans le passé et perspectives professionnelles

en %

	Formation entre la fin des études initiales et décembre 2013					Formation récente de janvier 2014 à l'été 2015	Ensemble
	Dans le cadre du travail	Dans le cadre du chômage	Dans le cadre d'un congé formation	Dans le cadre de cours du soir	Pas de formation dans le passé		
<b>Perspective professionnelle déclarée</b>							
Souhaiter se former dans les 5 prochaines années	70	72	71	73	61	74	<b>67</b>
Risquer de perdre son emploi dans les 12 prochains mois	19	27	22	22	23	16	<b>21</b>
Avoir une chance d'augmentation salariale dans les 12 prochains mois	33	25	26	28	26	38	<b>30</b>
Avoir une chance de promotion dans les 12 prochains mois	20	13	18	19	17	23	<b>18</b>
<i>Part dans la population</i>	62	13	6	9	30	37	///

Champ : France métropolitaine, salariés des entreprises de dix salariés ou plus en décembre 2013 et ayant une ancienneté sur le marché du travail d'au moins cinq ans. Lecture : 33 % des salariés ayant suivi au moins une formation dans le cadre du travail entre la fin des études initiales et décembre 2013 considèrent avoir une chance d'augmentation salariale. En moyenne cette perspective est déclarée par 30 % des salariés.

Source : CNEFP-Céreq, *Defis 2015*.

5. Des modélisations de type « probit bivarié », qui utilisent les variables instrumentales « a exercé un autre métier » et « a connu un plan social », confirment ce lien direct entre formations passées et récentes, indépendamment de variables inobservées qui pourraient influencer l'accès à la formation quelle que soit la période.

Dans l'ensemble, les salariés qui n'ont suivi aucune formation continue par le passé ne déclarent pas davantage que les autres risquer de perdre leur emploi dans les douze mois à venir. De même, la perception des chances d'augmentation de salaire et de promotion diffère peu selon que les personnes ont ou non été formées dans le passé. En revanche, l'accès récent à la formation dans le cadre du travail, en 2014 ou au premier semestre 2015, s'accompagne d'une plus faible expression d'un risque de perte d'emploi et d'une plus forte chance perçue de promotion ou d'augmentation salariale (figure 6). On retrouve là l'association classique entre formation, stabilité dans l'emploi et promotion, les entreprises formant prioritairement les salariés qui resteront dans l'entreprise et pourront y évoluer [Béret et Dupray, 1998 ; Blasco *et al.*, 2009]. Mais cette relation est de court terme, elle ne s'appuie pas sur l'ensemble du parcours de formation du salarié.

Au-delà du ressenti des salariés, à quelles conditions et dans quelle mesure la formation peut-elle contribuer à sécuriser les parcours ? Dans un contexte où la formation est considérée comme « un élément structurant de la sécurisation des parcours des personnes » (Accord national interprofessionnel relatif à la formation professionnelle du 14 décembre 2013), l'exploitation des données longitudinales de Defis devrait dans les années qui viennent apporter des éléments d'éclairage à cette question d'actualité. ■

---

### Pour en savoir plus

Aucouturier A.-L., « La formation continue est arrivée près de chez vous », *Premières synthèses* n° 43.2, Dares, octobre 2001.

Béret P., Dupray A., « La formation professionnelle continue : de l'accumulation de compétences à la validation de la performance », *Formation et entreprise, Formation Emploi* n° 63/1, juillet-septembre 1998.

Blasco S., Lê J., Monso O., « Formation continue en entreprise et promotion sociale : mythe ou réalité ? », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2009.

Fournier C., « Hommes et femmes salariés face à la formation continue », *Bref Céreq* n° 179, octobre 2001.

Gossiaux S., Pommier P., « La formation des adultes : un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

Lambert M., Perez C., Zamora P., « La formation continue : un accès très inégal », in *Données sociales – la société française 2002-2003*, Insee, novembre 2002.

Laulhé P., « La formation continue : un avantage pour les promotions et un accès privilégié pour les jeunes et les techniciens », *Économie et statistique* n° 228, janvier 1990.

---

## En vingt ans, des parcours d'insertion dégradés mais des jeunes moins inquiets pour leur avenir professionnel

Virginie Mora\*

Entre les cohortes de débutants arrivées sur le marché du travail au début des années 1990 et celles arrivées après la récession économique de 2008-2009, les parcours d'insertion se sont sensiblement dégradés. Près d'un jeune sur cinq arrivé sur le marché du travail pour la première fois en 2010 est ainsi resté sur le bord du chemin au cours des cinq ans qui ont suivi ses études, entre chômage et inactivité. Au-delà de la dimension conjoncturelle, des transformations structurelles des modalités d'insertion des jeunes se dessinent : le maintien, au fil des enquêtes, de parcours que l'on peut qualifier de « stabilité paradoxale », se déroulant à la fois durablement et continûment sur des emplois à durée déterminée, voisine avec le net recul des parcours d'accès rapide et durable aux emplois à durée indéterminée. Pour autant, en près de vingt ans, les emplois obtenus par les jeunes sortants sont mieux qualifiés et moins souvent à temps partiel, et l'éventail des rémunérations s'est resserré. Malgré des conditions d'insertion moins favorables en moyenne, le regard subjectif que portent les débutants sur leur parcours et leur situation s'est à la fois homogénéisé et nettement amélioré. Connaître des conditions d'insertion difficiles pèse bien moins qu'avant sur l'optimisme des jeunes.

L'utilisation des enquêtes Génération (*encadré 1*) à des fins de comparaison dans le temps est récente [Barret *et al.*, 2014]. Mais elle illustre de façon récurrente la prégnance sur les parcours d'insertion de la conjoncture économique qui prévaut dans les premières années de vie active des jeunes. Cinq ans après la fin des études, la part de jeunes en emploi a ainsi augmenté de 78 % à 82 % pour les débutants des générations 1992 et 1998, les premiers ayant pâti du trou d'air de 1993 quand les seconds ont bénéficié d'une période soutenue d'embellie économique. Ce taux d'emploi cinq ans après les études s'est ensuite replié à 78 %, puis à 75 % pour les générations 2004 et 2010, témoignant d'une conjoncture plus modestement favorable pour la première, et nettement dégradée pour la seconde, arrivée sur le marché du travail juste après la plus grande récession depuis l'après-guerre.

Au-delà du seul taux d'emploi, une grande part des indicateurs d'insertion évolue ainsi, au fil des enquêtes Génération, avec le cycle conjoncturel (*figure 1*). La part de jeunes ni en emploi, ni en formation (**NEET**, *Neither in Employment nor in Education or Training*) cinq années après la fin des études, ou la part d'emplois exercés à cet horizon en contrats à durée limitée (CDD ou intérim) ont ainsi atteint un point bas avec la génération 1998, avant de repartir à la hausse pour les générations de 2004 et surtout de 2010. D'autres indicateurs, portant sur les parcours cette fois, témoignent également de ce lien entre insertion et conjoncture, tels que le nombre de mois d'emploi ou inversement de chômage ou de NEET cumulés au cours des cinq années qui suivent les études.

\* Virginie Mora, Céreq.

## 1. Indicateurs d'insertion des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1992, 1998, 2004 et 2010

en %

	Génération			
	1992	1998	2004	2010
<b>Croissance du PIB entre les deuxièmes trimestres des années N<sup>1</sup> et N+3</b>	<b>4,0</b>	<b>9,9</b>	<b>6,8</b>	<b>3,3</b>
<b>Part de jeunes sortis diplômés à bac+3 ou plus l'année N</b>	<b>15,0</b>	<b>17,4</b>	<b>18,8</b>	<b>24,3</b>
<b>En avril N+5, proportion de jeunes...</b>				
... hors emploi	22,2	17,6	22,2	25,3
NEET <sup>2</sup>	18,2	14,5	18,1	19,9
Formation	3,8	3,1	4,1	5,5
... en emploi	77,8	82,4	77,8	74,7
CDI	61,9	66,7	66,0	57,2
Fonctionnaires	11,6	6,8	6,8	5,7
Indépendants	3,4	2,9	4,3	5,2
CDD, intérim, etc. (hors emplois aidés)	19,2	17,3	19,7	23,3
Contrats aidés (hors alternance)	2,9	5,0	0,9	3,9
Relevant des dispositifs d'alternance	1,1	1,3	2,5	5,2
... en temps partiel parmi les jeunes en CDD	22,5	20,2	21,9	21,7
... en temps partiel parmi les jeunes en CDI	13,6	8,2	8,1	9,7
... en temps partiel parmi les jeunes fonctionnaires	5,5	4,1	4,7	7,4
... en emploi				
parmi ceux sortis peu ou pas diplômés	63,7	65,4	58,0	48,4
parmi ceux sortis diplômés du secondaire	78,8	82,4	76,9	74,9
parmi ceux sortis diplômés du supérieur	88,5	90,8	90,0	88,8
<b>En avril N+5, proportion d'emplois...</b>				
... dits « non qualifiés »	26,9	22,8	19,2	20,2
... générant un revenu				
jusqu'à 0,9 Smic	13,0	11,0	8,9	10,0
entre 0,9 et 1,1 Smic	13,8	12,0	10,7	9,6
entre 1,1 et 1,5 Smic	33,9	41,1	42,1	48,4
entre 1,5 et 2 Smic	22,4	21,2	23,4	19,1
supérieur à 2 Smic	17,0	14,6	14,8	12,8
<b>Entre avril N+3 et avril N+5, proportion de jeunes ayant passé au moins 80 % du temps...</b>				
... en emploi	68,6	74,9	68,7	60,7
... en emploi et ayant accédé à un EDI <sup>2</sup>	57,0	61,4	55,7	47,6
... en emploi mais toujours en EDD <sup>2</sup>	11,5	13,5	13,0	13,0
<b>Entre avril N+1 et avril N+5, temps passé en moyenne (en mois)...</b>				
... en emploi <sup>3</sup>	37,4	39,5	37,2	34,0
en EDI	...	23,8	22,1	19,7
en EDD avec salaire supérieur à 110 % du Smic	...	6,6	7,3	7,8
en EDD avec salaire inférieur ou égal à 110 % du Smic	...	9,1	7,8	6,5
... en formation ou reprise d'études	2,4	2,0	2,9	3,5
... en situation de NEET <sup>2</sup>	9,3	7,5	8,9	11,5

1. Selon l'enquête Génération considérée, la lettre N fait référence à 1992, 1998, 2004 ou 2010.

2. EDI, EDD, NEET : voir *Définitions*.

3. Pour la génération 1992, les mois de service national qui se sont éventuellement déroulés au-delà d'avril 1993 ont été assimilés à de l'emploi. Champ : France métropolitaine, ensemble des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1992, 1998, 2004 et 2010.

Lecture : en avril 1997, 22 % des jeunes de la génération 1992 étaient sans emploi, dont 18 % en NEET et 4 % en formation ou reprise d'études.

Source : Céreq, enquêtes comparables Génération 1992, Génération 1998, Génération 2004 et Génération 2010 à 5 ans.



Il ne s'agit pas ici de mesurer d'éventuels « effets cicatrices » sur les parcours des jeunes : en soi, une (seule) première année de vie active intervenue dans un contexte défavorable quant à la conjoncture économique ne laisse pas de trace négative durable sur les situations des débutants dès quatre à cinq années après leurs études [Gaini *et al.*, 2014]. Le facteur conjoncturel évoqué ici demande, lui, à être appréhendé sur plusieurs années, au long du processus d'insertion. La dynamique conjoncturelle joue alors le rôle d'une toile de fond, comme elle le fait – mais de façon moins marquée – pour des individus plus anciens sur le marché du travail. Ce facteur conjoncturel n'exclut pas que des évolutions plus structurelles puissent être aussi à l'œuvre derrière les différences constatées au fil des enquêtes. Si de plus en plus, le marché du travail se « rapproche d'un modèle segmenté, où les emplois stables et les emplois instables forment deux mondes séparés, les emplois instables constituant une “trappe” pour ceux qui les occupent » [Picart, 2014], les nouveaux entrants – certains d'entre eux du moins – sont susceptibles d'en faire particulièrement les frais.

#### Encadré 1

##### Les enquêtes Génération 1992, 1998, 2004 et 2010

Depuis 1997, le Céreq mène régulièrement des enquêtes d'insertion auprès des jeunes arrivant une même année sur le marché du travail. Pour réaliser ces enquêtes de statistique publique, une base de sondage est construite à partir d'informations issues des principaux établissements d'éducation et de formation initiale, depuis le secondaire jusqu'aux derniers échelons du supérieur, dans le public comme dans le privé. Elle inclut également les informations issues des centres de formation d'apprentis. Selon les années et les tailles d'échantillons visées, entre 10 000 et 40 000 jeunes répondent aux enquêtes.

La première de ces enquêtes a eu lieu en 1997 auprès des jeunes qui avaient mis un terme à leur formation initiale en 1992. Par la suite, les jeunes interrogés ont fait l'objet d'interrogations à plusieurs échéances après la fin de leurs études : pour la plupart des cohortes trois ans après leurs études, et pour certaines, à nouveau cinq ans après les études, voire sept ans et même dix ans après. Pour ce dossier, ce sont les quatre enquêtes Génération 1992 (menée en 1997), Génération 1998 (menée en 2003), Génération 2004 (menée en 2009) et Génération 2010 (menée en 2015) qui sont mobilisées. Un travail spécifique de pondération et d'amendement du champ a été réalisé afin de les rendre aussi comparables que possible. Les défauts de couverture que présentait la première enquête, menée en 1997, ont notamment conduit à exclure du champ de chacune des enquêtes les formations de la santé, du social, du sport, celles de la culture et des métiers d'art, les IUFM

et une partie des écoles de la fonction publique. Ces réductions du champ des enquêtes, rendues nécessaires pour des raisons de comparabilité, conduisent à ne pas prendre en compte les parcours d'insertion spécifiques, souvent favorables, qui font suite à ces formations-là. Si l'on prend l'exemple de l'enquête Génération 2010, cette réduction de couverture conduit à surestimer les difficultés d'emploi et la précarité d'un à deux points de pourcentage. Sont en particulier sous-estimées d'un point et demi la fréquence des postes de fonctionnaires et celle des emplois indépendants au sein de cette génération, cinq ans après les études. Toutefois, les messages globaux ne sont pas remis en cause, et cette réduction de couverture restait indispensable dans une perspective de comparaison dans le temps entre les enquêtes Génération. Les bases utilisées concernent néanmoins entre 82 % et 86 % des sortants de formation initiale selon les générations [Couppié *et al.*, à paraître 2018].

L'enquête comprend un calendrier mensuel d'activité distinguant emploi, recherche d'emploi, reprises d'études, formation, et autres situations d'inactivité. Il s'agit d'informations déclaratives, de sorte que la notion de chômage ne recouvre pas nécessairement celle du Bureau international du travail (BIT). Ce calendrier s'assortit d'informations sur les revenus, les statuts d'emploi, les temps de travail, les modes de recrutement, la profession exercée, etc. Sont également présentes des informations socio-démographiques et géographiques, ainsi que des informations subjectives portant sur le ressenti des jeunes quant à leur situation et à leurs perspectives professionnelles.

## Recul pour les jeunes entrants de l'emploi non qualifié et des emplois à temps partiel

Quelques indicateurs d'insertion évoluent en dépit de la conjoncture économique. Ainsi, l'emploi dit « non qualifié » a reculé d'une génération à l'autre entre 1992 et 2004 (de 27 % à 19 % d'emplois non qualifiés cinq ans après les études), puis s'est quasiment maintenu à l'arrivée de la génération 2010. Cette évolution traduit surtout une décrue, régulière et de forte ampleur, des emplois d'ouvriers non qualifiés. Leur nombre a été divisé par deux entre la génération 1992 et la génération 2010, soit un rythme bien plus soutenu que pour les individus plus anciens sur le marché du travail [Babet, 2017]. Le recul de ces postes dans la structure des emplois porte donc particulièrement sur les nouveaux entrants.

Un autre indicateur peu lié à la conjoncture est la part d'emplois exercés à temps partiel par les jeunes en voie d'insertion. Entre les générations 1992 et 1998, elle s'est nettement réduite pour ceux qui occupent un CDI cinq ans après leurs études (de 14 % à 8 %) et est quasi constante ensuite (10 % pour la génération 2010). Elle est aussi restée pratiquement stable pour les jeunes en CDD (23 % pour la génération 1992, 22 % pour la génération 2010). Ces évolutions se déroulent à rebours de ce qui prévaut pour les actifs plus âgés : au fil des années 1990, à la faveur de politiques publiques, la part d'emplois à temps partiel a d'abord augmenté nettement, puis plus modérément [COE, 2014]. Pour autant, tout lien entre âge et temps partiel n'a pas disparu : ce temps partiel est plus fréquemment contraint pour les débutants que pour leurs aînés [COE, 2014].

De façon connexe, la part des emplois rémunérés en deçà de 110 % du Smic (ce seuil, proche des deux tiers du revenu médian, permet de discerner les emplois à salaires modestes) a reculé au fil des générations, de 27 % (génération 1992) à 20 % (génération 2010). Dans le même temps, le haut de la distribution salariale s'est tassé : la part de revenus du travail excédant deux Smic a reculé de 17 % à 13 %. Ce tassement du haut de l'échelle des salaires intervient malgré l'élévation du nombre de jeunes sortis de formation initiale très diplômés. La génération 1992 comptait seulement 9 % de titulaires de diplômes à bac+5 ou de docteurs, contre 16 % pour la génération 2010. Au cours des deux dernières décennies, l'éventail des salaires s'est donc resserré pour les jeunes en insertion, selon un mouvement semblable à celui qui a affecté les salariés plus anciens sur le marché du travail [Husson, 2012].

D'autres évolutions sont la conséquence de choix politiques. Ainsi, la part de jeunes occupant un poste de fonctionnaire cinq ans après leurs études s'est fortement réduite dès la génération 1998. La proportion d'emplois exercés en alternance a, quant à elle, nettement progressé au sein des parcours : de 11 % des débutants de la génération 1992 ayant expérimenté l'alternance après leur formation initiale (que ce soit en apprentissage au moins un an après la formation initiale ou avec un contrat de qualification), à 18 % pour les jeunes de la génération 2010. Et les autres emplois aidés connaissent une apogée avec la génération 1998 où les contrats emplois jeunes, les contrats emploi solidarité (CES) et emploi consolidé (CEC) représentaient encore 5 % de l'emploi cinq ans après les études. Après un recul sensible à la génération 2004, ce type de contrats repart à la hausse pour la génération 2010, où ils rendent compte de près de 4 % des situations d'emploi au moment de l'enquête.

L'emploi indépendant, enfin, a modestement mais régulièrement progressé, atteignant 5 % des emplois cinq ans après les études pour la génération 2010. Pour la population active dans son ensemble, le non-salariat avait à l'inverse poursuivi sa longue décrue jusqu'au début des années 2000, avant de repartir discrètement à la hausse [COE, 2014]. Comme chez les actifs plus anciens en revanche, l'évolution constatée chez les débutants se double d'une recomposition importante de ces emplois. Ainsi, près de la moitié des jeunes non salariés de la génération 2010 sont rémunérés en deçà de 110 % du Smic. Ils étaient un tiers pour la génération 1992. Et seuls 6 % gagnent plus de deux fois le Smic cinq ans après leurs études pour la

génération 2010 – moitié moins que pour la génération 1992. Si l'apparition du statut d'auto-entrepreneur en 2008 a certainement favorisé ce phénomène de recomposition et de progression du non-salariat, elle ne l'a pas créé.

## Des parcours plus souvent aux marges de l'emploi

Les approches « photographiques » de l'insertion, qui cherchent à la saisir à une date donnée, ne suffisent pas toujours à rendre compte des processus d'insertion professionnelle. En effet, les situations de chômage peuvent n'être que transitoires, les emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) ne sont pas toujours synonymes de stabilité, et une partie des emplois en contrat à durée déterminée (CDD) s'inscrivent dans des modes de participation à l'emploi très continus. Un travail de classification (*encadré 2*) permet d'identifier les grands types de parcours d'insertion de la génération 1998 à la génération 2010, c'est-à-dire pour trois cohortes de débutants confrontés à des conjonctures de plus en plus dégradées lors de leurs premières années de présence sur le marché du travail, avec une altération manifeste des parcours d'insertion (*figure 2*).

Les parcours dominés par les situations de NEET se sont nettement accrus, de 10 % (génération 1998) à 17 % (génération 2010). Bien que les parcours d'entrée-sortie marqués par divers épisodes d'**emploi à durée déterminée** (EDD) et de NEET aient dans le même temps perdu un peu de terrain (de 11 % à 9 %), la part de jeunes concernés d'une façon ou d'une autre par des difficultés durables d'insertion a augmenté au fil des générations, et ces difficultés se sont en moyenne alourdies.

### Encadré 2

#### La construction de trajectoires types d'insertion professionnelle

Un travail de classification des parcours d'insertion a été réalisé sur les enquêtes Génération 1998, Génération 2004 et Génération 2010. Il s'agit de regrouper et de décrire grâce à des trajectoires types les parcours au mois le mois des jeunes de chaque génération N, entre avril de l'année N+1 et avril de l'année N+5. Le fait de démarrer en avril N+1 permet de laisser de côté les premiers trimestres d'insertion qui, pour la génération 1998, se déroulaient encore parfois en service national. Ces trajectoires types permettent de comparer la façon dont les jeunes cheminent entre EDI, EDD aux revenus supérieurs à 110 % du Smic, EDD aux revenus inférieurs à 110 % du Smic, situations de reprise d'études ou formation et situations de NEET. L'enquête Génération 2010 a été utilisée pour faire émerger les types de trajectoires (observations actives), les enquêtes Génération 1998 et 2004 ont, quant à elles, été « projetées » sur ce système (observations supplémentaires). Préalablement au travail de classification, une analyse des correspondances multiples (ACM) a

été réalisée. L'enquête Génération 1992 n'a pas été incluse ici, faute d'informations calendaires suffisamment riches.

Sept grands types de cheminements des jeunes vis-à-vis de l'emploi sont distingués. Le premier renvoie à des parcours durablement effectués en EDI. Deux autres réunissent des parcours durablement sous le signe des EDD mais qui aboutissent plus ou moins tardivement à des EDI, les uns à salaire supérieur à 110 % du Smic, les autres à salaire inférieur à 110 % du Smic. Le quatrième type rassemble des parcours réalisés durablement et souvent continûment en emploi, mais cantonnés à des EDD – rémunérés néanmoins au-dessus de 110 % du Smic. Deux autres types de parcours évoquent des difficultés d'insertion prégnantes, soit que la période observée se soit déroulée essentiellement en situation de NEET, soit que l'on enregistre des mouvements récurrents d'entrée-sortie de l'emploi, essentiellement via des EDD rémunérés en dessous de 110 % du Smic. Enfin, le dernier type rassemble les parcours incluant des temps importants de retours en formation ou en études.

## 2. Parcours d'insertion des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1998, 2004 et 2010

en %

	Génération		
	1998	2004	2010
<b>Parcours de participation soutenue à l'emploi</b>	<b>72,1</b>	<b>68,5</b>	<b>61,8</b>
Accès rapide et durable à l'EDI <sup>1</sup>	39,9	35,4	31,7
Passage d'une période longue en EDD <sup>1</sup> à revenu > 110 % du Smic, vers un EDI	8,6	9,8	8,4
Parcours durablement en emploi sur EDD avec revenu > 110 % du Smic	8,5	9,6	10,4
Longue(s) période(s) d'EDD à revenu ≤ 110 % du Smic, évoluant vers un EDI le plus souvent	15,1	13,7	11,3
<b>Difficultés durables d'accès ou de stabilisation en emploi</b>	<b>21,2</b>	<b>21,8</b>	<b>26,0</b>
Parcours dominé par un ou des épisodes d'EDD à revenu ≤ 110 % du Smic, avec épisodes de NEET <sup>1</sup>	10,9	9,6	8,7
Parcours nettement dominé par les situations de NEET <sup>1</sup>	10,3	12,2	17,3
<b>Processus d'insertion avec reprise d'études ou épisodes de formation notables</b>	<b>6,7</b>	<b>9,7</b>	<b>12,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. EDI, EDD, NEET : voir *Définitions*.

Champ : France métropolitaine, ensemble des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1998, 2004 et 2010.

Lecture : en avril 2003, 72,1 % des jeunes de la génération 1998 avaient eu un parcours marqué par une participation soutenue à l'emploi ; pour 39,9 %, il s'agissait d'un accès rapide et durable aux EDI.

Source : Céreq, enquêtes comparables Génération 1998, Génération 2004 et Génération 2010 à 5 ans.

Symétriquement, les processus d'insertion caractérisés par une participation soutenue à l'emploi se sont raréfiés. Ce mouvement relève d'abord d'une nette diminution des parcours d'accès rapide et durable à l'**emploi à durée indéterminée** (EDI), de 40 % pour la génération de 1998 à 32 % pour celle de 2010. Par ailleurs, les parcours qui se déroulent d'abord en EDD à bas salaire pour aboutir *in fine* le plus souvent à des EDI, illustrant un rôle de « marche-pied » des premiers vers les seconds, ont eux aussi nettement reculé pour les générations récentes. Malgré la dégradation de la conjoncture en revanche, d'autres parcours de participation soutenue à l'emploi se maintiennent, voire se développent légèrement : il s'agit des parcours d'insertion effectués durablement et continûment en EDD avec des revenus excédant 110 % du Smic – qu'ils débouchent ensuite sur un EDI ou pas. Cela suggère le déport d'une partie des parcours d'insertion les plus favorables vers ces modes-là de participation au marché du travail, caractérisés par un maintien continu et durable en emploi mais sur des statuts à durée limitée, ce que l'on peut qualifier de « stabilisations paradoxales » [Eckert et Mora, 2008].

Ces évolutions d'ensemble sont toutefois traversées de grandes disparités au sein de la jeunesse. Qu'elles soient liées au diplôme, au sexe ou à l'origine sociale, certaines se creusent sur la période, quand d'autres s'atténuent (*encadré 3*).

### Des jeunes moins inquiets quant à leur avenir professionnel que dans les années 1990

Si l'insertion des débutants est devenue objectivement plus difficile, les opinions subjectives des jeunes à propos de leur parcours d'insertion, de leur situation professionnelle ou de leur avenir se sont en revanche nettement améliorées. Au moment de l'enquête de 2015, c'est-à-dire pour la génération 2010 à cinq ans, seuls 23 % des jeunes de cette génération se disent inquiets concernant leur avenir professionnel, contre 37 % pour la génération 1992. Cette nette atténuation des craintes concerne tout autant les jeunes sans emploi à la date de l'enquête que les autres jeunes quel que soit leur statut d'emploi (*figure 3*).

Encadré 3

### Décrochage des jeunes peu ou pas diplômés, difficultés accrues pour les classes populaires et relatif rattrapage des filles

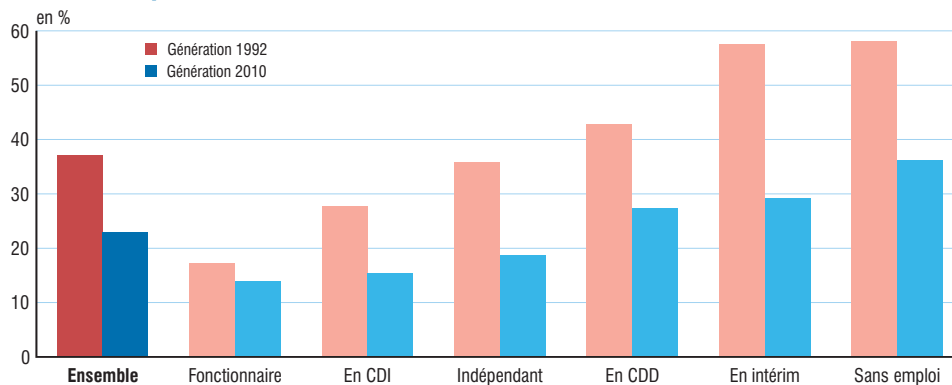
En près de vingt ans, les différences d'insertion liées au niveau de diplôme détenu à la fin de la formation initiale se sont nettement accrues. Cinq ans après les études, 46 % des jeunes sortis peu ou pas diplômés de la génération 2010 ne sont ni en emploi ni en formation (NEET), contre 8 % des jeunes sortis diplômés de l'enseignement supérieur. Cet écart de 38 points, massif, est presque le double de celui qui prévalait pour les générations arrivées sur le marché du travail en 1992 ou en 1998.

Le rôle des origines sociales comme facteur de différenciation des parcours d'insertion s'est également accru. Au sein de la génération 1992, 13 % des enfants de cadre(s) et 21 % des enfants d'ouvrier(s) ou employé(s) étaient au chômage ou inactifs cinq ans après leurs études. Ces chiffres passent respectivement à 12 % et 26 % pour la génération 2010. Si la situation des enfants de familles aisées s'est ainsi bien maintenue, celle des enfants de familles

populaires s'est dégradée – ce bien que ces derniers aient légèrement réduit l'écart sur les niveaux de formation. Désormais, la qualité de l'insertion professionnelle relève non seulement du niveau mais aussi des caractéristiques des parcours d'études en eux-mêmes (filières, voies sélectives, spécialités, qualité des stages, etc.).

Enfin, dans un contexte de recul de l'emploi ouvrier non qualifié, de poursuite de la tertiarisation de l'économie et d'élévation relative du niveau de diplôme des femmes par rapport aux hommes, celles-ci rattrapent en partie leur retard en matière d'insertion professionnelle – davantage d'ailleurs par érosion des conditions d'insertion masculines que par progression des leurs. En conséquence, pour la génération 2010, les femmes et les hommes font jeu égal quant à l'accès à l'emploi et aux emplois qualifiés. En revanche, le déficit salarial des jeunes femmes comme leur surcroît d'emplois à temps partiel ne se comblent que partiellement et leurs chances d'accéder rapidement à des EDI restent en deçà de celles des jeunes hommes.

### 3. Proportion de jeunes qui se disent inquiets pour leur avenir professionnel en fonction de leur statut d'emploi



Champ : France métropolitaine, ensemble des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1992 et 2010.

Lecture : en avril 1997, 58 % des jeunes sans emploi de la génération 1992 se déclaraient inquiets plutôt qu'optimistes pour leur avenir professionnel, contre 36 % des jeunes de la génération 2010 interrogés en avril 2015.

Source : Céreq, enquêtes comparables Génération 1992 et Génération 2010 à 5 ans.

Une évolution analogue, quoique moins marquée, concerne la propension à se dire « satisfait de sa situation professionnelle » ou à décrire son parcours depuis la fin des études comme « facile ou plutôt facile » : ils étaient respectivement 64 % et 49 % dans ce cas à la

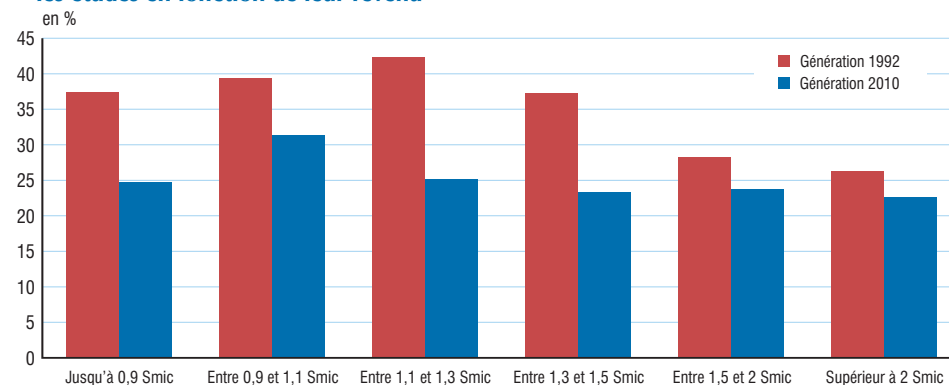
génération 1992, ils sont 70 % et 55 % à la génération 2010. Occuper un emploi à durée limitée cinq ans après les études pèse moins qu'avant sur les chances d'émettre une opinion positive sur sa situation ou son parcours. En revanche, au sein d'un même niveau de diplôme et à sexe donné, être sans emploi va bien plus souvent de pair avec des jugements négatifs sur son parcours et sa situation pour la génération 2010 qu'à la génération 1992.

Cette relative uniformisation des jugements portés par les débutants de la génération 2010 ne signifie pas pour autant que l'importance accordée à l'emploi ait diminué – en particulier pour les jeunes effectivement confrontés à des difficultés de stabilisation dans l'emploi. Dans chacune des enquêtes, la part des jeunes sans emploi qui souhaitent d'abord « ménager leur vie hors travail » reste ainsi très minoritaire.

Concernant le rapport au travail, pour les jeunes en emploi cinq ans après les études, les jugements sont là aussi plus favorables aujourd'hui qu'hier : 66 % des jeunes de la génération 1992 disaient « se réaliser professionnellement plutôt ou tout à fait », ils sont 88 % dans ce cas pour la génération 2010 – la hausse concerne autant les jeunes en EDD que ceux en EDI. Et si 30 % se sentaient « utilisés en dessous de leur niveau de compétences » pour la génération 1992, cette impression de déclassement ne concerne plus que 25 % des jeunes de la génération 2010. Enfin, tandis que 34 % s'estimaient « mal ou plutôt mal payés pour leur travail » hier, ils ne sont plus que 24 % dans ce cas aujourd'hui.

Cette amélioration globale de la satisfaction vis-à-vis du salaire concerne au premier chef les jeunes aux revenus modestes, jusqu'à 1,5 Smic (*figure 4*). Au point que pour la génération 2010, la propension à se considérer comme « mal ou plutôt mal payé » ne dépend plus que marginalement du revenu effectivement perçu cinq ans après les études, et ce, aussi bien pour un même niveau de diplôme et pour des jeunes de même sexe (*figure 5*). Le lien entre le salaire effectivement perçu et le jugement porté sur ce salaire semble s'être distendu. Par ailleurs, pour les générations 1992 comme 2010, à salaire donné notamment, être en EDD plutôt qu'en EDI diminue la propension à se dire mal ou plutôt mal payé pour son travail, cinq ans après les études.

#### 4. Proportion de jeunes qui s'estiment mal ou plutôt mal payés pour leur travail, 5 ans après les études en fonction de leur revenu



Champ : France métropolitaine, ensemble des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1992 et 2010, en emploi cinq ans après leurs études.  
Lecture : pour la génération 1992, 37 % des jeunes en emploi en avril 1997 avec des revenus salariaux inférieurs à 90 % du Smic mensuel estimaient être mal ou plutôt mal payés pour leur travail ; pour la génération 2010, ils sont 25 % dans ce cas parmi les jeunes en emploi en avril 2015 avec des revenus inférieurs à 90 % du Smic mensuel.

Source : Céreq, enquêtes comparables Génération 1992 et Génération 2010 à 5 ans.

Il faut néanmoins signaler qu’au sein de la génération 1992 comme de la génération 2010, à diplôme et à situation d’emploi comparables, les jeunes femmes sont modérément mais significativement moins optimistes pour leur avenir professionnel que les jeunes hommes – mais qu’elles ne sont pas en revanche plus insatisfaites de leur situation professionnelle. Cependant, si à salaire, situation professionnelle et diplôme comparables, les jeunes femmes de la génération 1992 ne se considéraient pas plus souvent que les jeunes hommes comme mal ou plutôt mal payées, ce n’est plus le cas à la génération 2010 (figure 5).

Ces modifications des jugements subjectifs, paradoxales eu égard à la dégradation objective des conditions d’insertion, peuvent s’interpréter de différentes manières. Il est possible qu’une banalisation du regard vis-à-vis des difficultés d’insertion ou des emplois à durée limitée se soit développée, par un « effet de comparaison sociale » [Kahneman et Tversky, 2000] ou encore selon un mécanisme de « préférences adaptatives », les individus adaptant leurs préférences aux possibilités effectives qui s’offrent à eux. Les jeunes de la génération 1992 ont, pour beaucoup, assisté au développement du chômage et des formes particulières d’emploi pendant l’enfance ou les études, quand, pour la génération 2010, ces éléments ont, d’une certaine façon, toujours fait partie du paysage et concernent nombre de leurs pairs. Enfin, sans contradiction avec l’hypothèse précédente, pourrait aussi s’exprimer là l’émergence d’un autre rapport au temps, plus détaché des difficultés passées ou présentes que ce n’était le cas il y a deux décennies. Pour Sennett [2006], l’individu moderne doit apprendre à vivre à court terme, notamment en « migrant sans cesse d’une tâche, d’un emploi ou d’un lieu de travail à l’autre », et en étant « capable de laisser filer le passé ». Ce moindre poids associé par les jeunes à des conditions d’insertion passées ou présentes difficiles, au moment d’exprimer un jugement subjectif, témoigne peut-être, aussi, de la progression de cette « modernité ». ■

## 5. Effet du sexe, du diplôme, du niveau de rémunération et du type d’emploi sur la probabilité de s’estimer mal ou plutôt mal payé pour son travail

	Odds-ratio	
	Génération 1992	Génération 2010
<b>Être une femme (par rapport à un homme)</b>	<b>[0,99 - 1,02]</b>	<b>[1,01 - 1,06]</b>
<b>Niveau de diplôme à la fin des études (par rapport à un diplômé du secondaire)</b>		
Être sorti sans diplôme du système éducatif	[0,98 - 1,02]	[0,98 - 1,05]
Être sorti diplômé du supérieur	[1,09 - 1,13]	[1,00 - 1,05]
<b>Niveau de rémunération cinq ans après les études (par rapport à un niveau entre 1,1 et 1,3 Smic)</b>		
Jusqu’à 0,9 Smic	[0,95 - 1,00]	[0,93 - 1,01]
Entre 0,9 et 1,1 Smic	[0,93 - 0,98]	[0,96 - 1,04]
Entre 1,3 et 1,5 Smic	[0,91 - 0,96]	[0,95 - 1,02]
Entre 1,5 et 2 Smic	[0,82 - 0,86]	[0,97 - 1,04]
Supérieur à 2 Smic	[0,75 - 0,79]	[0,93 - 1,01]
<b>Être en EDI (par rapport à une situation en EDD)<sup>1</sup></b>	<b>[1,09 - 1,14]</b>	<b>[1,02 - 1,07]</b>

1. EDI et EDD : voir *Définitions*.

Champ : France métropolitaine, ensemble des débutants sortis de formation initiale pour la première fois en 1992 et 2010, en emploi cinq ans après leurs études.  
Lecture : pour les jeunes de la génération 2010 en emploi en 2015, être une femme plutôt qu’un homme multiplie par 1,01 à 1,06 (intervalle de confiance à 95 %) les risques de se considérer mal ou plutôt mal payé pour son travail, à niveau de diplôme et situation sur le marché du travail comparables.

Source : Céreq, enquêtes comparables Génération 1992 et Génération 2010 à 5 ans.

---

## Définitions

**Emploi à durée déterminée** (EDD) : les emplois à durée déterminée réunissent l'ensemble des emplois relevant de contrats dérogatoires tels que les CDD, l'intérim, les contrats aidés, l'alternance, le travail non déclaré, etc., ainsi que les emplois d'indépendants aux revenus inférieurs à 110 % du Smic. Si les emplois d'indépendants relèvent par définition des emplois à durée indéterminée, une part d'entre eux perçoivent des revenus faibles et disposent d'une assurance sur l'avenir limitée, qui les apparentent plus aux emplois à durée déterminée.

**Emploi à durée indéterminée** (EDI) : les emplois à durée indéterminée rassemblent les postes de fonctionnaires et les emplois en CDI. S'y adjoignent les emplois d'indépendants dont les revenus excèdent 110 % du Smic.

**Emploi non qualifié** : selon la classification utilisée ici, il s'agit des emplois dont l'accès en début de carrière n'implique pas de posséder une spécialité de formation spécifique [Amossé et Chardon, 2006].

**NEET** : acronyme anglais de "Neither in Employment nor in Education or Training", personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle). Elles sont ainsi au chômage ou inactives, hors situations de formation. La notion de NEET mobilisée ici est une approximation de la définition européenne. En effet, dans cette étude, nous nous fondons sur ce que les jeunes ont déclaré, lors de la passation de l'enquête, comme étant leur situation principale au fil du calendrier d'activité.

---

---

## Pour en savoir plus

Amossé T., Chardon O., « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique* n° 393-394, novembre 2006.

Babet C., « Comment ont évolué les métiers en France depuis 30 ans ? Forte progression des métiers du tertiaire et des métiers les plus qualifiés », *Dares Analyses* n° 003, janvier 2017.

Barret C., Ryk F., Volle N., « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 – Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du Céreq* n° 319, mars 2014.

Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), *L'évolution des formes d'emploi*, Rapport, avril 2014.

Couppié T., Dupray A., Epiphane D., Mora V. (coord.), *20 ans d'insertion professionnelle – Permanences et évolutions*, coll. « Céreq Essentiels », à paraître 2018.

Eckert H., Mora V., « Formes temporelles de l'incertitude et sécurisation des trajectoires dans l'insertion professionnelle des jeunes », *Travail et Emploi* n° 113, janvier-avril 2008.

Gaini M., Leduc A., Vicard A., « Peut-on parler de générations sacrifiées ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique », *Économie et Statistique* n° 462-463, janvier 2014.

Husson M., « France : baisse de régime. Les salaires sur longue période », *La Revue de l'Ires* n° 73, décembre 2012.

Kahneman D., Tversky A. (ed), *Choices, Values and Frames*, Cambridge University Press, septembre 2000.

Picart C., « Une rotation de la main-d'œuvre presque quintuplée en 30 ans : plus qu'un essor des formes particulières d'emploi, un profond changement de leur usage », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Sennett R., *La culture du nouveau capitalisme*, Paris, Albin Michel, 2006.

---



---

# Éclairage

---





## Accès à la formation : les concepts changent, les constats demeurent

Mathilde Gaini\*

En France, la formation professionnelle s'articule historiquement autour d'une formation initiale, préparant notamment l'entrée sur le marché du travail, et d'une formation professionnelle continue destinée aux personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent. La fin des études initiales correspond conventionnellement à une interruption des études de plus d'un an : la distinction entre études initiales et formation continue dépend du moment auquel la formation intervient dans le parcours de la personne, et non du type de formation suivie.

Des travaux de définition et d'harmonisation internationale sur les activités d'apprentissage ont été conduits depuis les années 1970, notamment par l'Unesco et Eurostat. Ainsi, est né le triptyque : formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel. La ligne de partage entre les deux premiers volets est proche de celle entre formation initiale et formation professionnelle continue. Formation formelle et formation non formelle ont été intégrées par la statistique publique française en sus du diptyque formation initiale et formation continue, avec une frontière reposant principalement sur le caractère diplômant ou non de la formation.

Quels que soient les sources et les concepts mobilisés, en France, l'accès à la formation professionnelle continue ou à la formation non formelle à but professionnel demeure différencié. Ainsi, les cadres, les plus diplômés, les personnes d'âges intermédiaires et les salariés des grandes entreprises se forment davantage que les autres.

Le Code du travail (article L. 6111-1) dispose que « la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels et de la promotion des salariés. [...] Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. » L'approche française de la formation professionnelle tout au long de la vie se décompose ainsi entre une formation initiale, principalement dispensée par le système éducatif ou dans le cadre des formations en apprentissage, et une formation professionnelle continue. La formation initiale peut être plus ou moins professionnalisante, selon les enseignements dispensés. La formation professionnelle continue s'adresse, quant à elle, à toute personne déjà engagée dans la vie active quel que soit son statut vis-à-vis de l'emploi. Elle peut être ou non certifiante, c'est-à-dire amener ou non à une certification (*encadré 1*).

\* Mathilde Gaini, Dares.

L'auteur remercie Bénédicte Galtier et Aline Branche-Seigeot pour leurs travaux réalisés au sein de la Dares sur les concepts et mesures de formation.

## Une harmonisation internationale qui a introduit de nouveaux concepts de formation, au-delà de la distinction entre formation initiale et formation continue

Afin de repérer la fin de la formation initiale des personnes, une norme conventionnelle d'interruption des études depuis plus d'un an a été retenue dans les enquêtes statistiques publiques françaises. Cependant, les reprises d'études après une interruption de plus d'un an, ou l'instauration d'un droit au retour en formation initiale (loi du 8 août 2016), brouillent les frontières entre formation initiale et formation continue, principalement en début de vie active.

Au niveau international, d'autres concepts ont été développés pour saisir les parcours de formation des personnes, qu'il s'agisse de formation à finalité professionnelle ou non. Le concept d'éducation, puis de formation tout au long de la vie, a été initié par l'Unesco dès les années 1970, puis re-formalisé par l'OCDE et la Commission européenne dans les années 1990. En 2000, le Conseil européen adopte la stratégie de Lisbonne, avec pour objectif de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde », notamment en développant l'éducation et la formation tout au long de la vie.

### Encadré 1

#### Les certifications professionnelles

La notion de certification professionnelle n'est pas définie juridiquement mais par la jurisprudence de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), qui enregistre de droit ou sur demande les certifications au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), leur conférant ainsi une reconnaissance sur le territoire national. Une certification professionnelle peut donc se définir comme une certification respectant les exigences de la CNCP<sup>1</sup>, qu'elle soit ou non inscrite au RNCP. La finalité de la certification professionnelle est de permettre une reconnaissance, une lisibilité et une visibilité des compétences ou des maîtrises professionnelles, pour contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, comme en témoigne la charte nationale de la certification professionnelle du comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (Copanef) de 2016. En plus du RNCP, qui enregistre des diplômes et titres publics, privés, du supérieur et du secondaire associés à des niveaux de qualification et des certifications de branches professionnelles<sup>2</sup> – toutes ces

certifications ayant plutôt une logique métier –, un inventaire spécifique établi par la CNCP<sup>3</sup> recense « les habilitations et certifications correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle » (art. L. 335-6 du Code de l'éducation), comme la certification « tutorat en entreprise », une habilitation électrique ou encore le Toeic (*Test of English for International Communication*) qui certifie un niveau de maîtrise de la langue anglaise. Les formations conduisant à des habilitations ou certifications enregistrées au RNCP ou à l'inventaire constituent donc la majeure partie des formations professionnelles certifiantes, mais pas la totalité. Les principales exceptions sont des diplômes délivrés par le système éducatif non inscrits au RNCP (comme des doctorats), les certificats de qualification professionnelle pour lesquels certaines branches n'ont pas souhaité faire de demande d'enregistrement au RNCP, ou encore les certifications nouvelles non encore enregistrées. À noter également que le baccalauréat général n'est pas inscrit au RNCP car c'est un diplôme général visant la poursuite d'études.

1. L'examen des demandes d'enregistrement de certifications au RNCP repose sur 4 critères, dont notamment la réalité de l'insertion professionnelle post-certification et la construction de la certification dans une logique de compétences et non une logique académique fondée sur des savoirs, pour permettre de rendre la certification accessible par la validation des acquis de l'expérience.

2. Seule une minorité de certificats de qualification professionnelle (CQP de branches et CQP-interbranches) est inscrite au RNCP, sans niveau associé. Les CQP sont en revanche par construction reconnus par les branches, et détiennent ainsi une légitimité, qu'ils soient ou non inscrits au RNCP.

3. L'enregistrement par la CNCP au RNCP ou à l'inventaire d'une certification permet également de bénéficier de financements publics, par exemple au titre de l'apprentissage, de la validation des acquis de l'expérience ou du compte personnel de formation (les certifications enregistrées à l'inventaire ou au RNCP peuvent être inscrites par les partenaires sociaux sur les listes éligibles).

Parallèlement, un travail de définition et d'harmonisation internationale des concepts de formation a été mené depuis les années 1950, aux fins de comparaisons internationales qui s'affranchissent des spécificités nationales. Deux documents de référence définissent les concepts d'éducation, d'apprentissage et de formation au niveau international.

Le premier est la Classification internationale type de l'éducation (Cite, ISCED en anglais). La Cite, conçue par l'Unesco dans les années 1970 et révisée une première fois en 1997, puis à nouveau en 2011, sert de cadre de classement pour les activités éducatives des programmes et pour les certifications qui en résultent dans des catégories internationalement convenues. Les définitions et les concepts fondamentaux de la Cite ont été établis de manière à être applicables à l'ensemble des systèmes éducatifs internationaux, en élaborant un cadre normalisé pouvant être utilisé pour classer et présenter des statistiques relatives à l'éducation de nature comparable à l'échelle internationale. Ce travail d'harmonisation a conduit à distinguer trois concepts : la formation formelle (*formal education and training*), la formation non formelle (*non-formal education and training*) et l'apprentissage informel (*informal learning*). La Cite 2011 couvre les programmes éducatifs formel et non formel mais ne couvre pas les programmes de l'apprentissage informel. Elle définit en détail la formation formelle et succinctement la formation non formelle (encadré 2). Comme le souligne Claude Sauvageot [2011], « Il faut signaler que, pour aboutir à ces définitions, les discussions furent âpres et passionnées, tant sur les définitions elles-mêmes que sur le fait d'inclure l'éducation non formelle dans le champ de la Cite. En effet, pour certains représentants de pays développés, les difficultés à classer les programmes du non-formel par niveau les conduisaient à vouloir exclure le non-formel de la Cite. Pour les pays en développement à l'opposé, le non-formel est crucial pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, et il n'est pas si difficile de trouver une équivalence de contenu dans l'éducation formelle qui permette de définir un niveau pour les programmes du non-formel. » Un des enjeux notamment était le classement dans le formel ou le non-formel des cours d'alphabétisation, l'Unesco souhaitant pouvoir suivre dans le cadre d'une collecte statistique mondiale les actions de lutte contre l'illettrisme.

Le second document est le manuel européen intitulé *Classification of learning activities* (CLA) établi par Eurostat afin d'assurer une collecte harmonisée des données sur la formation tout au long de la vie dans les pays européens quel que soit leur système d'enseignement et d'apprentissage. L'édition 2006 a été initialement conçue en vue du pilote de l'enquête européenne sur la formation des adultes (*Adult Education Survey, AES*), collectée en 2006 en France sous forme de module complémentaire à l'enquête Emploi. La mise à jour de 2016 a été concomitante à la mise en œuvre de l'édition 2016 d'AES, et a permis d'aligner la CLA sur la Cite 2011. Ainsi, la CLA reprend les définitions de formation formelle et non formelle de la Cite 2011, mais va plus loin en proposant des critères opérationnels afin de classer les activités d'apprentissage en formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel. La CLA a vocation à s'appliquer de manière générale aux enquêtes statistiques visant à collecter des données quantitatives sur les divers aspects de la participation personnelle à l'apprentissage.

La CLA présente neuf critères permettant de classer les activités d'apprentissage (figure 1). Pour être considérée comme formelle, une formation doit satisfaire les neuf critères. Une formation non formelle doit satisfaire aux critères (a), (b), (c) et (g) et diffère donc d'une formation formelle par les cinq autres critères. Une activité pour laquelle l'un des critères (b), (c) ou (g) n'est pas rempli est considérée comme un apprentissage informel pourvu que le critère (a) soit respecté (c'est-à-dire qu'il y a bien intention d'apprendre). Ainsi, le fait d'apprendre au hasard sans en avoir eu l'intention n'est pas considéré comme de l'apprentissage au sens de la CLA. Ces critères s'appuient sur la formalisation et le contenu de la formation. En revanche, ils ne font pas intervenir le commanditaire de la formation (entreprise, individu, etc.) ou sa finalité (personnelle ou professionnelle).

Entre les deux versions de la CLA (CLA 2006 et CLA 2016), les critères de durée (h) et de reconnaissance du programme par une entité du système éducatif national (i) ont été ajoutés pour déterminer le caractère formel des formations, en référence à la Cite 2011 (figure 1). La CLA 2006 faisait, elle, référence au système national de reconnaissance des qualifications et non à la reconnaissance des programmes.

Par ailleurs, au sein des formations formelles, la Cite s'attache à distinguer celles d'orientation générale ou académique et celles d'orientation professionnelle, en se fondant sur le contenu des programmes. En revanche, la Cite n'a pas, au moins pour les pays européens et ceux de l'OCDE, vocation à classer (par orientation ou par niveau) les formations non formelles. La CLA ne propose pas non plus de critères permettant de classer les formations non formelles

#### Encadré 2

##### Définitions des formations formelle et non formelle selon la Cite 2011

La Cite 2011 définit les formations formelle et non formelle (paragraphe 36 à 39), définitions reprises dans la CLA 2016. « **L'enseignement formel** est un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes, c'est-à-dire toute autre institution en coopération avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial. L'enseignement professionnel, l'éducation répondant à des besoins spéciaux et certaines parties de l'éducation des adultes sont souvent reconnus comme appartenant au système éducatif formel. Les diplômes de l'enseignement formel sont par définition reconnus et donc pris en compte dans la portée de la Cite. On parle d'enseignement institutionnalisé quand une organisation fournit un cadre éducatif structuré, tel qu'une relation et/ou une interaction élève-enseignant, spécifiquement conçu pour l'éducation et l'apprentissage. L'enseignement formel se déroule dans des établissements d'enseignement conçus pour offrir un enseignement à temps plein à des étudiants dans un système organisé offrant un parcours continu d'enseignement. C'est ce que l'on appelle l'enseignement initial, défini comme l'enseignement formel des individus avant leur entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire pendant qu'ils bénéficieront normalement d'un enseignement à temps plein. L'enseignement formel comprend aussi l'enseignement à tous les groupes d'âge avec un curriculum et des certifications équivalentes à celles de l'enseignement initial. Les

programmes qui se déroulent en partie ou intégralement sur le lieu de travail peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'enseignement formel s'ils débouchent sur une certification reconnue par les autorités nationales compétentes pour l'éducation (ou des autorités équivalentes). Ces programmes prennent souvent la forme d'une coopération entre les établissements éducatifs et les employeurs (par exemple l'apprentissage). Comme l'enseignement formel (mais contrairement à l'apprentissage informel, fortuit ou aléatoire), **l'enseignement non formel** se définit comme un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié par un prestataire d'enseignement. La principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou de faible intensité et il est proposé généralement sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalentes) par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation, voire même à aucune certification. Néanmoins, il est possible d'obtenir des certifications formelles reconnues en participant exclusivement à des programmes d'enseignement non formel spécifiques : cela se produit souvent lorsque le programme non formel vient compléter les compétences obtenues dans un autre contexte. »

selon l'orientation générale ou académique, ou professionnelle. C'est la finalité, professionnelle ou non, de la formation et non son orientation, qui est aujourd'hui retenue dans le cas des formations non formelles. Dans les enquêtes, elle est laissée à l'appréciation de la personne. Par exemple, une même formation non formelle, comme un cours de musique ou de sport de niveau avancé, pourra être suivie dans un but professionnel tout comme dans un but de loisir. La question sur la finalité, professionnelle ou non, de la formation formelle n'est pas posée aujourd'hui dans les enquêtes, mais une formation formelle classée selon la Cite dans les formations avec une orientation professionnelle pourrait ne pas être suivie par certaines personnes dans un but professionnel mais dans le cadre des loisirs, comme par exemple un CAP pâtisserie ou fleuriste suivi après la fin des études initiales.

### 1. Critères de classification entre formation formelle, non formelle et apprentissage informel

	Apprentissage		
	Apprentissage informel	Formation non formelle	Formation formelle
(a) Le participant doit avoir l'intention d'apprendre	x	x	x
(b) L'activité d'apprentissage doit être planifiée / organisée		x	x
(c) Le cadre doit être institutionnalisé		x	x
(d) L'apprentissage doit être graduel, hiérarchisé par niveaux			x
(e) Il doit y avoir des prérequis (en matière de connaissance, compétences, savoir mais aussi d'âge par exemple) pour l'admission			x
(f) Il existe un processus établi pour l'inscription		(x)	x
(g) Les techniques et le contenu doivent être prédéterminés	(x)	x	x
(h) La durée doit être d'au moins un semestre (ou 30 crédits ECTS <sup>1</sup> )			x
(i) Le programme doit être reconnu par le système éducatif national (ou une autorité équivalente)			x

1. Acronyme de l'anglais *European Credits Transfer Scale*. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays, principalement dans le cadre de la formation universitaire.

Note : x : critère requis ; (x) : critère non requis mais très fréquent.

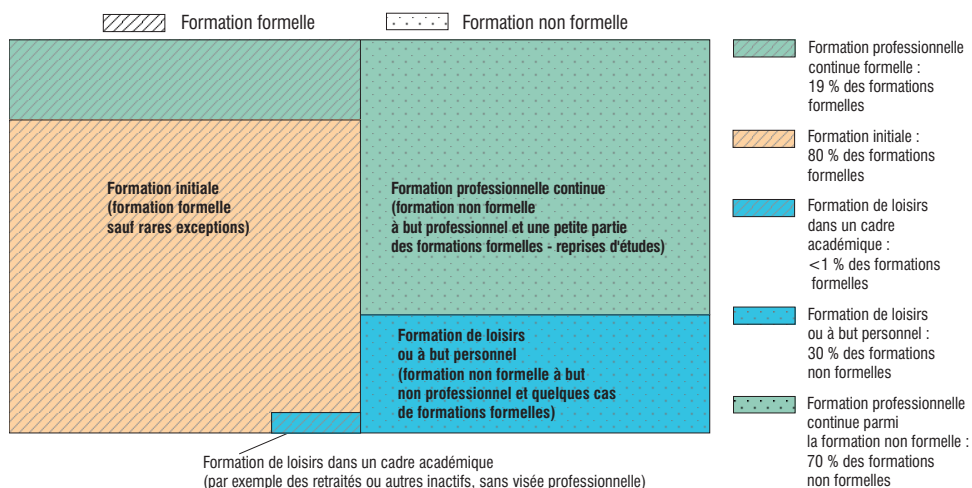
Source : CLA 2016 (*Classification of learning activities*).

### Une nouvelle ligne de partage proche de celle entre formation initiale et formation professionnelle continue, sans pour autant s'y superposer

La distinction entre formation formelle et formation non formelle recouvre dans les faits largement la distinction entre formation initiale et formation continue, pour la formation non formelle restreinte aux formations suivies dans un but professionnel. La Cite 2011 indique que « l'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial [...] tandis que la principale caractéristique de l'enseignement non formel est qu'il constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus [...]. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu ; il peut être de courte durée et/ou de faible intensité et il est proposé généralement sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. L'enseignement non formel mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles (ou équivalentes) par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation, voire même à aucune certification (paragraphe 36 et 39). »

Formation formelle et formation initiale d'une part, formation non formelle et formation continue d'autre part ne se recoupent cependant pas complètement (figure 2). En effet, si la distinction entre formation initiale et formation continue dépend du moment auquel la formation intervient dans le parcours de la personne, la distinction entre formation formelle et

## 2. Formation formelle, non formelle, initiale et professionnelle continue



formation non formelle repose sur le type de formation suivie. Des formations professionnelles continues peuvent ainsi être considérées comme formelles, tel un retour à l'université pour poursuivre des études après quelques années sur le marché du travail par exemple. La formation professionnelle continue se compose donc de formations formelles et de formations non formelles à visée professionnelle.

La distinction entre formation formelle et formation non formelle peut être difficile à appréhender pour certaines formations professionnelles continues menant à une certification reconnue, par exemple une formation conduisant à un CAP, et délivrée par un organisme de formation privé, en raison du critère (i) de la CLA selon lequel « le programme doit être reconnu par le système éducatif national (ou une autorité équivalente) ». En effet, que recouvre exactement la notion de « programme reconnu » ? De fait, l'habitude en France est plutôt de raisonner du point de vue de la reconnaissance des certifications que des programmes, comme en témoigne la création du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### Dans les enquêtes statistiques françaises, la formation formelle s'identifie à la formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu

Régies par des règlements européens, deux enquêtes statistiques réalisées par l'Insee comportent des questions sur les formations : l'enquête Formation des adultes (*Adult Education Survey, AES*) et l'enquête Emploi. Ces enquêtes mettent toutes deux en œuvre les concepts de formation définis par la Cite et la CLA, notamment la distinction entre formel et non formel. Les concepts de formation sont ainsi les mêmes dans ces enquêtes et les questions posées pour identifier les formations formelles et les différents types de formations non formelles sont très proches.

Dans AES comme dans l'enquête Emploi, l'application au cas français de ces concepts aux fins de mesure statistique a conduit à retenir comme critère de séparation entre formation formelle et formation non formelle celui de préparation ou non à un diplôme ou titre reconnu



par l'État<sup>1</sup>. Toutes les formations du système éducatif (éducation nationale et enseignement supérieur) sont considérées comme formelles, quelle que soit leur durée (figure 3). Les autres formations menant à des titres reconnus sont considérées comme formelles si elles durent au minimum un semestre ou apportent 30 ECTS<sup>2</sup>, et si elles peuvent être classées à un niveau donné<sup>3</sup>. Ainsi, les formations conduisant à des certificats de qualification professionnelle de branche ou des diplômes universitaires de formation continue ne sont pas des formations formelles. La formation non formelle est, quant à elle, recensée en fonction des différentes modalités que peut prendre ce type de formation. Dans AES, sont recensés l'ensemble des cours/stages/formations se déroulant en groupe avec l'aide d'un intervenant, des séminaires/ateliers/conférences, des cours particuliers et des formations en situation de travail suivis sur les 12 derniers mois. Une dernière question s'assure que la personne n'a pas oublié de formation non formelle, notamment suivie dans le cadre des loisirs, du sport ou d'activités culturelles. Dans l'enquête Emploi, le suivi de formations non formelles est identifié sur les trois derniers mois, et au cours des quatre dernières semaines, à l'aide de quatre questions portant sur la participation à des formations ou des cours se déroulant en groupe avec l'aide d'un intervenant, la participation à des séminaires, des ateliers ou des conférences, le bénéfice de leçons particulières et la participation à des cours de sport ou des cours liés à des activités culturelles ou de loisirs. La principale différence entre les deux enquêtes est que dans l'enquête Emploi, conformément aux préconisations européennes, les formations en situation de travail sont exclues du champ des formations non formelles, contrairement à AES. Enfin, dans AES, une question concerne aussi l'apprentissage informel, en conformité avec le règlement européen régissant l'enquête.

L'enquête AES est l'enquête de référence au niveau européen sur la formation des adultes. Après une enquête pilote en 2006 qui a repris les concepts de formations formelles et non formelles introduits pour la première fois en France dans le module *ad hoc* de l'enquête Emploi 2003 sur la formation tout au long de la vie, deux éditions ont été réalisées, en 2012 puis en 2016-2017. Pour l'enquête AES 2016-2017, par le biais d'un calendrier, l'enquêteur

### 3. Classement en formel et non formel des formations comprenant un examen ou une validation finale selon leurs caractéristiques

	Formation reconnue par l'État	Durée cumulée de formation	
		supérieure ou égale à un semestre	inférieure à un semestre
Formations du système éducatif (éducation nationale et enseignement supérieur)	Oui	formel	formel <sup>1</sup>
Certifications professionnelles classées à un niveau au RNCP	Oui	formel	non formel
CQP	Non	non formel	non formel
BAFA, permis de conduire	Non		non formel
Type TOEIC	Non		non formel
CCP, Caces, habilitations diverses	Non		non formel
Diplôme universitaire de la formation continue	Non		non formel

1. Notamment DAEU et capacité en droit.

1. Le critère de séparation entre formation formelle et non formelle peut différer selon les pays. Par exemple, pour AES 2012, en Espagne, l'éducation formelle est définie en préambule comme correspondant aux activités éducatives réalisées dans le système éducatif avec une liste des institutions concernées. L'Italie demande directement à l'enquêté s'il suit une formation à partir d'une liste d'institutions considérées comme dispensant des formations formelles. En Belgique, un tableau détaillé préalablement les critères pour considérer qu'une formation est formelle. Aux Pays-Bas, le critère est la durée de formation, elle est formelle si elle excède six mois.

2. Acronyme de l'anglais *European Credits Transfer Scale*. Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays, principalement dans le cadre de la formation universitaire.

3. Ces précisions sont apportées dans des consignes à destination des enquêteurs, dans l'enquête AES comme dans l'enquête Emploi. La question mentionne « des études ou une formation conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu ».

aide la personne interrogée à se remémorer l'ensemble des formations suivies au cours de l'année écoulée. Parmi toutes ces formations non formelles recensées, un maximum de sept formations sont tirées aléatoirement : cinq sont décrites succinctement, avec notamment une question pour savoir si la formation était suivie dans un but professionnel, et une autre portant sur la personne ou l'organisme à l'initiative de la formation, et deux formations non formelles sont décrites en détail.

L'enquête Emploi comporte également depuis 2013 des questions sur les formations formelles et non formelles suivies au cours des trois derniers mois et des quatre dernières semaines. Pour les formations non formelles, elle permet notamment d'en connaître la finalité (professionnelle ou non) et de distinguer les différents types de formations. Cependant, le caractère professionnel ou non de la formation n'était connu jusqu'en 2016 que pour la dernière formation suivie, conformément aux exigences européennes, empêchant ainsi le calcul d'un taux trimestriel d'accès à la formation non formelle à but professionnel. Depuis 2017, avec l'ajout d'une nouvelle question portant sur l'ensemble des formations suivies dans les trois derniers mois, il est désormais possible de calculer ce taux d'accès.

En plus des enquêtes régies par des règlements européens, d'autres enquêtes françaises auprès des ménages traitent de la formation. L'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) 2014-2015 de l'Insee comprend un calendrier rétrospectif sur les cinq dernières années des formations conduisant à un diplôme ou à un titre reconnu et suivies en dehors du cursus initial d'études, des formations conduisant à un certificat ou à un permis, et des formations à but professionnel ayant une durée minimum de 18 heures. Cette enquête permet ainsi d'identifier les formations formelles suivies en dehors de la formation initiale et un sous-ensemble de formations non formelles. Le dispositif d'enquêtes couplées employeur-salarié (Defis)<sup>4</sup> est lui aussi consacré au thème de la formation, mais ne s'inscrit pas dans un cadre de comparaisons internationales et ne reprend pas la distinction entre formation formelle et non formelle. Plus que d'en quantifier l'accès, l'objectif principal de Defis est de mettre en relation la formation avec les itinéraires professionnels, en tenant compte du caractère plus ou moins formateur des activités de travail, en sus des formations organisées. Pour identifier ces dernières, il est demandé au salarié enquêté de lister les formations à visée professionnelle suivies depuis janvier 2014, lors de la première interrogation à l'été 2015, puis entre chaque réinterrogation durant les cinq années du suivi de la cohorte de salariés. Il est précisé à l'enquêté que l'ensemble des formations à visée professionnelle doivent être considérées, qu'il s'agisse d'un cours ou stage, d'une formation en situation de travail, d'une autoformation ou d'un séminaire. Pour chaque formation (dans la limite de dix), l'enquêté est interrogé sur diverses caractéristiques, dont l'obtention éventuelle d'une certification (habilitation ou permis, certification de branche, diplôme ou titre). Il est ensuite interrogé sur les différentes modalités de ces formations : cours particulier ; cours ou stage en groupe ; formation organisée par rotation sur postes de travail ; formation en situation de travail avec l'aide d'un tuteur, collègue, formateur ; autoformation ; séminaire et conférence. Aucune distinction n'est ainsi opérée *ex ante* dans le questionnement entre formation formelle et formation non formelle, même si *ex post* il est possible d'approcher les formations formelles et celles non formelles à visée professionnelle. Alors que dans AES la mémoire des enquêtés est soutenue par un décompte par type de formation, ce n'est pas le cas dans Defis, si bien que la sélection des formations qui ont le plus marqué les salariés est susceptible d'être davantage présente dans cette dernière enquête<sup>5</sup>.

4. Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (Defis) a été initié par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP), financé par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), et conçu par le Céreq.

5. Voir le dossier « Se former tout au long de la vie, quel rôle du parcours professionnel ? » dans cet ouvrage.

## Quelle que soit la source mobilisée, les cadres, les plus diplômés, les salariés d'âge intermédiaire et des grandes entreprises accèdent davantage que les autres aux formations à but professionnel

Même si les concepts retenus pour mesurer l'accès à la formation sont relativement proches d'une enquête à l'autre, les taux d'accès mesurés peuvent toutefois varier. Une première raison évidente est la différence dans la période de référence<sup>6</sup> : les trois derniers mois dans l'enquête Emploi – pour laquelle le taux d'accès à la formation, y compris diplômante, et à visée professionnelle ou non, des 18-64 ans sortis de formation initiale atteint 23,5 % en moyenne sur les trois premiers trimestres 2017 ; les douze derniers mois dans AES – pour laquelle le taux d'accès à la formation atteint 51 % dans l'enquête de 2016-2017. Ce facteur d'écart s'estompera lorsque, dans le projet de refonte de l'enquête Emploi (en lien avec les préconisations européennes), la période de référence sera portée aux douze derniers mois. L'enquête Emploi est en effet envisagée pour donner des mesures annuelles des taux d'accès à la formation, de façon complémentaire aux enquêtes AES réalisées tous les six ans.

D'autres facteurs contribuent aux différences de résultats entre enquêtes. Par exemple, entre AES et l'enquête Emploi, les champs des formations retenues divergent : inclusion explicite des formations en situation de travail dans AES et Defis, contrairement à l'enquête Emploi. Enfin, des biais de mémoire peuvent être plus ou moins marqués selon le temps consacré au questionnement sur le sujet : un module parmi d'autres dans l'enquête Emploi, des enquêtes dédiées au thème de la formation avec AES ou Defis. Enfin, les champs des différentes enquêtes ne sont pas les mêmes : Defis interroge des salariés d'entreprises à partir de trois salariés pour certains secteurs, et de dix salariés pour l'ensemble des secteurs marchands, ce champ ne pouvant pas être reconstitué parfaitement dans les enquêtes auprès des individus comme AES ou l'enquête Emploi.

Pendant, même si les niveaux moyens des taux d'accès à la formation divergent, les différences d'accès à la formation en fonction des caractéristiques des individus et des entreprises témoignent des mêmes tendances quelle que soit l'enquête.

Les caractéristiques des salariés ayant suivi au moins une formation non formelle à but professionnel, comparées à celles de l'ensemble de la population salariée, réunissent les mêmes invariants (*figure 4*) : plus le niveau de diplôme d'une personne est élevé, plus elle accède à la formation ; les cadres se forment davantage que les autres catégories socioprofessionnelles ; les seniors et les plus jeunes accèdent moins à la formation que les personnes d'âge intermédiaire. Autre fait bien établi, les salariés des grandes entreprises se forment plus que ceux des petites.

Au-delà des caractéristiques des individus ayant accédé à des formations non formelles à but professionnel, il apparaît important de pouvoir identifier au sein de ces dernières celles qui permettent de sécuriser les parcours professionnels ou de progresser en qualification, en accroissant les compétences et en les signalant aux employeurs potentiels, ou en rendant les individus acteurs de leur parcours de formation. Les informations sur la durée de la formation, sur l'initiative et le caractère imposé ou non de celle-ci, sur l'obtention d'une certification reconnue et valorisée sur le marché du travail sont déterminantes dans une telle perspective. Enfin, l'analyse sera d'autant plus riche qu'elle pourra porter sur une fenêtre temporelle assez large qui permette par exemple d'identifier les populations durablement éloignées de la formation. ■

6. Si sur dix personnes, quatre se forment dans l'année, chacune à un trimestre différent, le taux d'accès sera de 10 % dans l'enquête Emploi, de 40 % dans l'enquête AES.

#### 4. Taux d'accès à la formation non formelle à but professionnel des salariés selon leurs caractéristiques, rapporté au taux d'accès de l'ensemble des salariés

	Enquête Emploi (T1, T2 et T3 2017) - accès trimestriel	Enquête AES 2016-2017 - accès annuel	Defis 2015 - accès sur les 18 derniers mois
<b>Sexe</b>			
Femmes	1,00	1,00	1,00
Hommes	1,00	1,00	1,00
<b>Diplôme</b>			
Diplôme du supérieur	1,43	1,30	1,27
Baccalauréat	0,95	1,00	1,00
CAP-BEP	0,68	0,80	0,78
Aucun diplôme, brevet des collèges	0,50	0,56	0,69
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>			
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,53	1,30	1,38
Professions intermédiaires	1,32	1,21	1,17
Employés	0,73	0,83	0,86
Ouvriers	0,52	0,68	0,70
<b>Âge</b>			
25-44 ans	1,06	1,09	1,07
45-54 ans	1,00	0,93	1,03
55 ans ou plus	0,83	0,81	0,62
<b>Ensemble</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

Champ : France métropolitaine, salariés à la date de l'enquête, âgés de 25 ans ou plus, ayant terminé leurs études initiales pour l'enquête Emploi et Adult education survey (AES) ; France métropolitaine, salariés d'une entreprise de 10 salariés ou plus du secteur marchand hors agriculture en décembre 2013, âgés de 25 ans ou plus pour Defis.

Lecture : les cadres et professions intellectuelles supérieures accèdent 1,53 fois plus à une formation non formelle à but professionnel au cours des trois derniers mois que l'ensemble des salariés selon l'enquête Emploi, 1,30 fois plus sur les 12 derniers mois selon l'enquête AES et 1,38 fois plus sur les 18 derniers mois selon l'enquête Defis.

Sources : enquête Emploi 2017 ; enquête AES 2016 ; Defis 2015.

#### Pour en savoir plus

CopaneF (comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation), *Charte nationale de la certification professionnelle*, mai 2016.

Eurostat, *Classification of learning activities (CLA)*, Manual and guidelines, édition 2016.

Sauvageot C., « La CITE 2011 : quelles perspectives ? Quels défis ? », *Éducation et formations* n° 80, Depp, décembre 2011.

Unesco, *Classification internationale type de l'éducation (Cite)*, édition 2011, Institut de statistique de l'Unesco.

---

# Fiches thématiques

---

L'école et ses sortants



## 1.1 Durée de scolarisation

En 2015-2016, en moyenne, 46 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés. Ce taux diminue logiquement avec l'âge, plus particulièrement entre 18 et 24 ans : plus des trois quarts des jeunes de 18 ans sont scolarisés, la moitié à 20 ans et 18 % à 24 ans. Les garçons terminent leurs études plus tôt que les filles ; la différence de taux de scolarisation est particulièrement marquée entre 19 et 22 ans.

Depuis le milieu des années 1980, le **taux de scolarisation** des 14-29 ans a augmenté de 10 points. En particulier, le taux de scolarisation des jeunes de 21 ans est passé de 19 % en 1985 à 44 % en 2015. Pour les 18-20 ans, après avoir nettement augmenté entre 1985 et 1995, le taux de scolarisation s'est replié la décennie suivante sous l'effet de la baisse du taux de redoublement et du développement de l'enseignement professionnel.

En 2015-2016, l'**espérance de scolarisation**, ou durée moyenne espérée de scolarisation d'un enfant âgé de 2 ans, est estimée à 18,3 années. Elle se décompose en 8,2 années dans le primaire, 6,9 années dans le secondaire hors apprentissage, 2,7 années dans le supérieur hors apprentissage et 0,5 année en apprentissage. L'espérance de scolarisation est un peu plus élevée pour les filles (18,6 années) que pour les garçons (18,1 années). En moyenne, les filles poursuivent des études secondaires et supérieures (hors apprentissage) plus longues que les

garçons, mais passent moins de temps en apprentissage.

Du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation a nettement augmenté avec un gain de près de deux années. Cette hausse provient de la prolongation des études jusqu'au bac, avec l'objectif d'amener « 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat », ainsi que de la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Puis, entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000, l'espérance de scolarisation a légèrement baissé, d'environ 0,7 année. Cette baisse est imputable à la diminution des redoublements et au développement de l'enseignement professionnel, plus court que l'enseignement général ou technologique. Depuis 2009, l'espérance de scolarisation est légèrement repartie à la hausse, du fait surtout de l'allongement des études supérieures. En effet, la réforme de la filière professionnelle dans le secondaire a entraîné une augmentation du nombre de bacheliers professionnels et un grand nombre d'entre eux ont poursuivi des études supérieures. Par ailleurs, pour les jeunes poursuivant des études à l'université, la mise en place du cursus licence-master-doctorat a conduit à décaler les sorties du niveau bac+2 (Deug) au niveau bac+3 (licence) et les sorties du niveau bac+4 (maîtrise) au niveau bac+5 (master). ■

### Définitions

**Taux de scolarisation** : proportion d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

**Espérance de scolarisation** : nombre d'années pendant lesquelles un enfant âgé de 2 ans peut espérer être scolarisé, en fonction des taux de scolarisation du moment. Elle est calculée comme la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges jusqu'à 29 ans (un taux de scolarisation de 80 % pour un âge donné contribuant à une durée d'études de 0,8 an). Elle diffère de la durée d'études dite « réelle » qui ne peut être connue que quand une génération a entièrement achevé ses études.

### Pour en savoir plus

- « Le système éducatif : population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, 2017.
- « La durée de scolarisation », *L'état de l'École*, n° 27, Depp, novembre 2017.
- « Enfants - Population scolaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « Jeunes de 18 à 29 ans », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

# Durée de scolarisation 1.1

## 1. Évolution du taux de scolarisation par âge selon le sexe, par année scolaire

Âge au 1 <sup>er</sup> janvier	en %					
	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2015-2016p		
	Ensemble			Filles	Garçons	Ensemble
14 ans	99,2	99,8	98,8	98,0	97,5	97,7
15 ans	98,1	98,3	96,0	97,0	97,0	97,0
16 ans	91,4	96,8	94,7	95,5	94,1	94,8
17 ans	82,2	93,1	89,6	92,8	91,0	91,9
18 ans	58,6	84,8	77,2	79,5	77,4	78,4
19 ans	40,3	72,1	63,8	67,6	62,0	64,7
20 ans	26,7	58,0	51,1	57,4	49,0	53,1
21 ans	19,5	44,8	40,7	47,8	39,5	43,6
22 ans	14,1	33,1	33,1	39,0	32,8	35,9
23 ans	10,3	22,9	23,8	27,9	24,2	26,0
24 ans	8,1	14,0	16,2	18,4	16,9	17,7
25 ans	6,3	9,8	11,2	11,8	10,9	11,3
26 ans	5,1	6,6	8,2	8,0	7,4	7,7
27 ans	4,1	4,6	6,0	5,7	5,1	5,4
28 ans	3,2	3,6	4,7	4,2	3,6	3,9
29 ans	2,7	2,9	3,8	3,1	2,7	2,9
<b>Moyenne 14-29 ans</b>	<b>35,6</b>	<b>46,6</b>	<b>44,9</b>	<b>47,1</b>	<b>44,4</b>	<b>45,7</b>

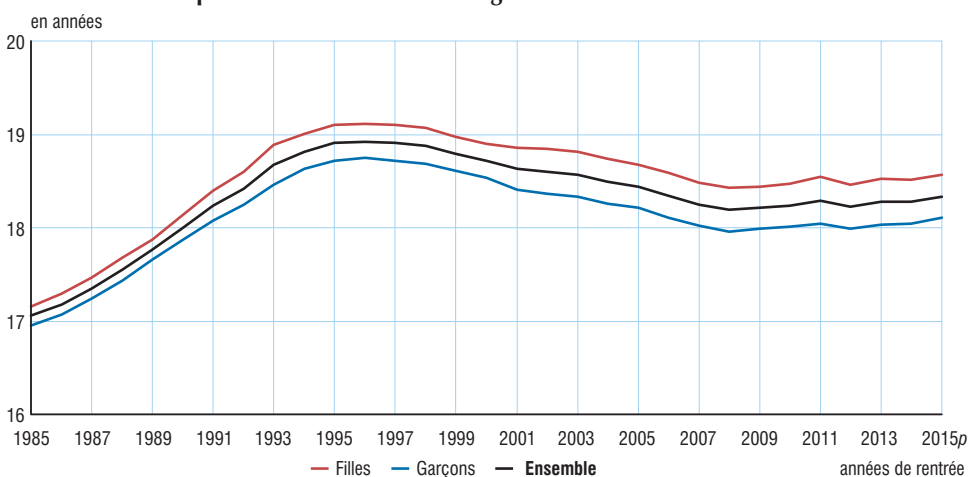
Champ : France métropolitaine jusqu'en 1995-1996, France hors Mayotte à partir de 2005-2006.  
Sources : Depp ; Sies ; ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; Insee, estimations de population.

## 2. Espérance de scolarisation à l'âge de 2 ans selon le sexe, année scolaire 2015-2016

	en années		
	Ensemble	Filles	Garçons
<b>Ensemble</b>	<b>18,3</b>	<b>18,6</b>	<b>18,1</b>
<i>dont : secondaire, hors apprentissage</i>	<i>6,9</i>	<i>7,0</i>	<i>6,7</i>
<i>supérieur, hors apprentissage</i>	<i>2,7</i>	<i>3,0</i>	<i>2,4</i>
<i>apprentissage</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>0,7</i>

Champ : France hors Mayotte, hors étudiants de plus de 29 ans.  
Lecture : en 2015, l'espérance de scolarisation d'un enfant âgé de 2 ans est de 18,3 années.  
Note : les données produites dans ce tableau sont provisoires.  
Sources : Depp ; Sies ; ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; Insee, estimations de population.

## 3. Évolution de l'espérance de scolarisation à l'âge de 2 ans selon le sexe entre 1985 et 2015



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999, hors étudiants de plus de 29 ans.  
Lecture : en 2015, l'espérance de scolarisation d'un garçon âgé de 2 ans est de 18,1 années.  
Sources : Depp ; Sies ; ministères en charge de l'agriculture et de la santé ; Insee, estimations de population.

## 1.2 Niveau de formation

Entre 2013 et 2015, en moyenne, 44 % des **Sortants de formation initiale** sont diplômés du supérieur : 15 % ont un diplôme validant un cycle court professionnalisant, 10 % une licence ou un diplôme équivalent et 20 % un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure. Par ailleurs, 42 % des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un baccalauréat, un **CAP** ou un diplôme équivalent du secondaire (BEP par exemple) : 14 % ont un baccalauréat général ou technologique, 16 % un baccalauréat professionnel et 12 % un CAP ou un diplôme équivalent. Enfin, 13 % des jeunes sortent peu ou pas diplômés : la moitié d'entre eux avec seulement le diplôme national du brevet, l'autre moitié sans avoir décroché de diplôme.

En vingt ans, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes âgées de 25 à 29 ans a fortement progressé, passant de 28 % en 1996 (France métropolitaine) à 45 % en 2016. Néanmoins, après une nette progression, cette proportion s'est stabilisée. En effet, depuis le milieu des années 2000, la part des titulaires de **BTS**, **DUT** ou d'un diplôme paramédical ou social au sein des 25-29 ans s'est repliée, tandis que celle des titulaires d'un diplôme du cursus **LMD**, ou d'une école d'ingénieurs ou de commerce, a continué de progresser ; elle a doublé depuis 1996 pour atteindre 31 % en 2016.

En 2016, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans, 9 % sont peu ou pas diplômés et ne suivent aucune formation. Cette **part de sortants précoces** a fluctué autour de 11 % entre 2003 et 2010, puis a légèrement diminué. En 2016, elle est plus élevée pour les hommes (10 %) que pour les femmes (8 %).

La classe atteinte à la fin de l'enseignement secondaire est également un indicateur du niveau de formation des jeunes. La rénovation de la voie professionnelle conduisant à la création du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties à ce niveau. Ainsi, entre 2008 et 2015, la part des sorties au niveau de la classe de terminale a gagné près de 13 points, portée par la hausse des sortants de terminales professionnelles, pour atteindre 82 %, alors que celle des sorties au niveau du CAP-BEP en a perdu autant, tombant à 10 %. La part de jeunes ayant interrompu leurs études avant la dernière année d'enseignement secondaire s'établit à 8 % en 2015, après avoir ponctuellement rebondi en 2010-2011 en réponse au choc créé par la réforme de la voie professionnelle. À la fin du secondaire, les filles terminent plus souvent que les garçons leurs études par une terminale générale ou technologique. ■



### Définitions

**Sortants de formation initiale** : personnes ayant terminé leurs études depuis un an sans avoir connu auparavant une interruption de plus d'un an.

**Part de sortants précoces** : part des jeunes qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non formelle) et qui sont peu ou pas diplômés (détiennent au plus le diplôme national du brevet), parmi l'ensemble des 18-24 ans (indicateur européen).

**CAP, BTS, DUT, LMD** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les sorties aux faibles niveaux d'études », *L'état de l'École* n° 27, Depp, novembre 2017.
- « Le niveau d'études de la population et des jeunes », *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* n° 10, Sies, avril 2017.
- « Le niveau d'études à la sortie du système éducatif », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2017.



## Niveau de formation 1.2

### 1. Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

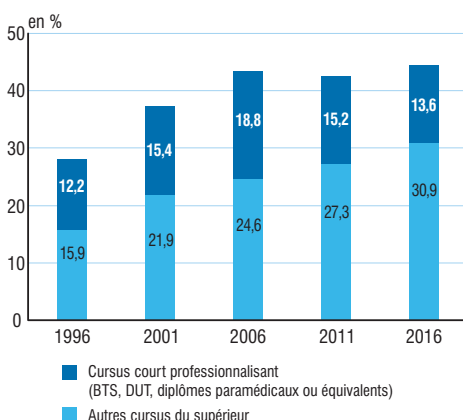
en %

	Moyenne annuelle des années de sortie 2013, 2014 et 2015		
	Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Diplôme du supérieur</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>40</b>
Master, doctorat	13	17	9
École d'ingénieurs, école de commerce	7	6	8
Licence	10	10	9
BTS, DUT ou équivalent	13	12	15
Paramédical ou social	2	3	0
<b>CAP, BEP, baccalauréat</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>44</b>
Baccalauréat	30	30	30
Baccalauréat général et technologique	14	15	12
Baccalauréat professionnel ou assimilé	16	15	18
CAP, BEP ou équivalent	12	11	14
<b>Aucun diplôme, brevet des collèges</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>15</b>
Diplôme national du brevet seul	7	6	7
Aucun diplôme	7	5	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, sortants de formation initiale.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2014, 2015 et 2016 ; calculs Depp.

### 2. Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2011, France hors Mayotte à partir de 2016, population des ménages, personnes de 25-29 ans.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

### 3. Part des sortants précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans depuis 2003

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes
2003	11,3	9,9	12,7
2006	11,2	9,6	12,9
2009	11,0	9,1	12,9
2010	11,3	9,0	13,6
2011	10,9	9,2	12,6
2012	10,5	8,9	12,2
2013	9,8	8,7	10,8
2014	9,0	7,9	10,2
2015	9,2	8,4	10,1
2016	8,8	7,5	10,1

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 18-24 ans.

Note : les données de 2003 à 2013 sont rétropolées pour tenir compte de la rupture de série intervenue à la suite du changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, et extrapolées au champ France hors Mayotte.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations Depp.

### 4. Sorties de l'enseignement secondaire selon l'année de sortie par classe atteinte entre 2008 et 2015

en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Sortant au niveau du baccalauréat</b>	<b>69,6</b>	<b>71,0</b>	<b>72,5</b>	<b>77,0</b>	<b>79,3</b>	<b>79,7</b>	<b>81,0</b>	<b>82,3</b>
Terminale générale ou technologique	53,5	54,0	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0
Terminale professionnelle (bac pro ou BP)	16,1	17,0	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3
<b>Sortant au niveau du CAP ou BEP</b>	<b>22,6</b>	<b>21,1</b>	<b>17,6</b>	<b>12,7</b>	<b>12,0</b>	<b>11,0</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>
Première année de bac pro en deux ans ou BP	2,6	2,2	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	18,9	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8
<b>Sortant avant la fin du second cycle du secondaire</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>9,9</b>	<b>10,3</b>	<b>8,7</b>	<b>9,3</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>
Seconde ou première, générale ou technologique	1,9	1,8	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0
Première professionnelle	///	///	2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5
Seconde professionnelle	///	0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	5,9	5,4	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011, sortants de l'enseignement secondaire.

Sources : Depp, ministère en charge de l'agriculture.

## 1.3 Diplômes de l'enseignement supérieur

En 2015, près de 700 000 diplômes de l'enseignement supérieur ont été délivrés. Depuis 1985, ce nombre a plus que doublé, malgré le passage aux **formations licence-master-doctorat** (LMD) à la rentrée 2007 qui a supprimé certains diplômes universitaires tels que les **Deug** ou les maîtrises. Les diplômes se sont aussi diversifiés et sanctionnent un nombre d'années d'études souvent plus élevé.

En 2015, environ un tiers des diplômes délivrés sont de niveau bac+2 : brevets de techniciens supérieurs (**BTS**), diplômes universitaires de technologie (**DUT**), ainsi que la majeure partie des diplômes délivrés par les écoles paramédicales et sociales. Ces diplômes de niveau bac+2 ont fortement augmenté depuis 1985, surtout jusqu'en 2000, beaucoup plus modérément ensuite. Entre 1985 et 2015, le nombre de BTS a quadruplé, pour atteindre 133 000 ; celui des DUT a doublé entre 1985 et 2000 pour ensuite fluctuer autour de 47 000 par an. L'essor de ces diplômes a suivi l'arrivée dans l'enseignement supérieur de nombreux titulaires de baccalauréats technologiques et, plus récemment, de baccalauréats professionnels. De plus en plus d'étudiants titulaires de BTS et DUT choisissent de poursuivre leurs études, souvent en **licence professionnelle** (49 000 diplômés en 2015). Ainsi, six ans après leur baccalauréat, 28 % des bacheliers de 2008 qui ont poursuivi leurs études

supérieures dans une section de technicien supérieur (**STS**) ont obtenu un diplôme d'au moins bac+3. C'est le cas de 70 % des bacheliers de 2008 engagés dans un DUT.

Entre 2005 et 2015, le nombre de diplômés de licence a modérément progressé (+ 7 %). En revanche, le nombre de diplômés de bac+5 a fortement augmenté (plus de 40 %), et ce, notamment au sein des écoles de commerce et des universités. Cette évolution prend place dans un contexte de recomposition de l'offre universitaire avec la disparition des maîtrises et l'émergence d'un diplôme unique de second cycle, le master : certains étudiants qui s'arrêtaient à la maîtrise sont désormais encouragés à poursuivre jusqu'au master.

La parité femmes/hommes est très variable d'une filière à l'autre. En 2005 comme en 2015, 84 % des diplômés des écoles paramédicales et sociales sont des femmes. Les femmes sont également majoritaires parmi les diplômés de santé par les universités et de BTS dans une spécialité des services, ainsi que parmi les titulaires d'un master et d'une licence (hors licence professionnelle). *A contrario*, elles restent minoritaires parmi les diplômés des BTS ou DUT dans les spécialités de la production, ainsi que parmi les diplômés des formations d'ingénieurs. Ces écarts tendent cependant à se réduire : en 2015, 30 % des diplômes d'ingénieurs étaient délivrés à des femmes, contre 25 % dix ans plus tôt. ■

### Définitions

**Formations licence-master-doctorat** (LMD) : depuis la rentrée 2003, les formations LMD ont progressivement remplacé le **Deug**, la maîtrise, le DEA et le DESS. La licence est un diplôme de niveau bac+3, le master de niveau bac+5 et le doctorat de niveau bac+8. Ce schéma « 3-5-8 » répond à une volonté d'harmonisation initiée par le Processus de Bologne pour faciliter les mobilités des étudiants. Il tend aussi à diffuser dans les autres filières de l'enseignement supérieur non rattachées aux universités.

**Deug, BTS, DUT, licence professionnelle, STS** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche* n° 10, Mesri, 2017.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2017.
- « La poursuite d'études des diplômés de licence en première année de master », *Note d'information du SIES* n° 17, Mesri, 2017.
- « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2015 », *Note Flash* n° 15, Mesri, 2016.
- « Les étudiants en formations d'ingénieurs », *Note d'information du SIES* n° 4, Mesri, 2016.
- « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année ? », *Note d'information du SIES* n° 4, Mesri, 2015.

# Diplômes de l'enseignement supérieur 1.3

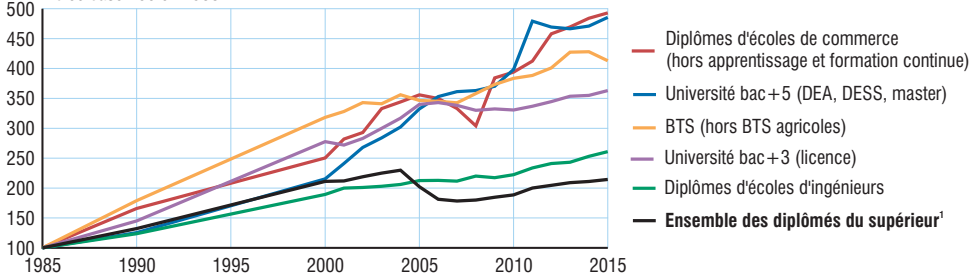
## 1. Évolution du nombre de diplômes de l'enseignement supérieur délivrés entre 1985 et 2015

	en milliers									
	1985	1990	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Deug-Deust	60	87	125	48	1	1	1	1	1	1
Licences	49	71	135	59	///	///	///	///	///	///
Licences LMD hors licences professionnelles	///	///	///	83	117	119	121	125	125	128
Maîtrises	35	51	94	44	///	///	///	///	///	///
DESS-DEA	26	33	56	29	///	///	///	///	///	///
Masters LMD	///	///	///	57	104	125	122	122	122	126
Doctorats (y compris HDR)	7	7	10	10	13	13	14	14	14	14
Diplômes de santé délivrés par les universités (y compris LMD)	26	17	13	19	25	28	29	30	30	34
DUT	23	28	47	46	47	46	47	46	47	48
Licences professionnelles	///	///	///	24	44	45	47	47	48	49
BTS	...	...	...	112	123	125	129	136	138	133
<i>dont BTS hors BTS agricoles</i>	30	53	94	103	114	115	119	126	127	122
Diplômes d'écoles d'ingénieurs	13	16	25	28	29	30	31	32	33	34
Diplômes d'écoles de commerce	...	...	...	...	33	35	39	41	43	44
<i>dont diplômes d'écoles de commerce, hors apprentissage et formation continue</i>	7	12	18	26	29	30	34	34	35	36
Diplômes d'écoles paramédicales et sociales	...	...	...	39	41	43	47	47	47	46
Diplômes d'autres écoles (vétérinaires, journalistes, culture, etc.)	...	...	...	...	32	33	33	33	33	38
<b>Ensemble</b>	...	...	...	...	<b>609</b>	<b>643</b>	<b>660</b>	<b>674</b>	<b>681</b>	<b>695</b>

Champ : France hors Mayotte avant 2011, France à partir de 2011.

Source : Mesri-SIES.

## 2. Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales filières entre 1985 et 2015



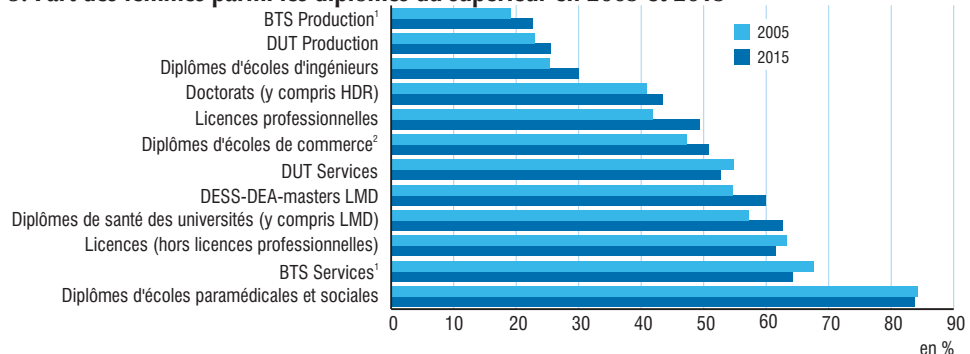
1. Hors diplômés d'écoles paramédicales, sociales, vétérinaires, juridiques, artistiques, culturelles, etc. En 2015, cela représente plus de 84 000 diplômes, soit 12 % de l'ensemble des diplômes délivrés.

Champ : France hors Mayotte avant 2011, France à partir de 2011.

Note : la baisse du nombre de diplômes du supérieur délivrés entre 2004 et 2007 s'explique essentiellement par la disparition des Deug et des maîtrises.

Source : Mesri-SIES.

## 3. Part des femmes parmi les diplômés du supérieur en 2005 et 2015



1. Y compris BTS agricoles.

2. Hors formation continue et apprentissage.

Champ : France hors Mayotte en 2005, France en 2015.

Source : Mesri-SIES.

## 1.4 Apprentis en formation

À la suite de la loi Séguin de 1987, la formation sous contrat d'apprentissage, auparavant limitée au seul certificat d'aptitude professionnelle (CAP), s'est progressivement étendue à l'ensemble des niveaux de formation. Ainsi, entre 1992 et 2012, le nombre d'apprentis a doublé. Après avoir reculé en 2013 et 2014, du fait de la baisse des apprentis en CAP, l'effectif d'apprentis se stabilise en 2015, à 405 000 jeunes, un niveau proche de celui de 2006. En 2015, 4,9 % des jeunes de 16-25 ans sont apprentis.

Parmi l'ensemble des diplômés préparés par les apprentis, la part du CAP est passée de 81 % en 1992 à 37 % en 2015. Il représente encore la plus grande catégorie des apprentis. Ils sont 148 000 sur les 160 000 apprentis préparant un diplôme de niveau V de la **classification française des niveaux de formation**. Par ailleurs, en 2015, 25 % des apprentis préparent un diplôme de niveau IV, principalement un baccalauréat ou un brevet professionnel. Enfin, 36 % des apprentis (contre 2 % en 1992) préparent un diplôme du supérieur : 18 % un **BTS, DUT** ou équivalent, 6 % une licence, 7 % un master et 5 % un diplôme d'ingénieur.

Avec la hausse du niveau de formation des jeunes, les parcours et les profils de recrutement se sont diversifiés : l'entrée en apprentissage est plus tardive et l'enchaînement de

plusieurs contrats autorise la poursuite d'études dans cette voie. Les apprentis sont ainsi plus âgés (leur âge moyen est passé de 17,5 ans en 1987 à 19,5 ans en 2015) et d'un niveau de formation plus élevé. L'ouverture à de nouvelles spécialités des services a favorisé une augmentation de la part des jeunes femmes, qui est passée de 28 % en 1987 à 33 % en 2015.

Le recours à l'apprentissage varie fortement d'une région à l'autre, en lien notamment avec l'environnement économique local. En 2015, en France, la part des jeunes de 15 à 19 ans en apprentissage est de 5,5 %. Elle est plus faible dans les DOM où elle varie de 0,8 % en Guyane à 3,1 % à La Réunion. En revanche, elle est égale ou supérieure à 7,3 % en Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et dans les Pays de la Loire, où la formation professionnelle et l'apprentissage sont plus développés dans le secondaire. La part des apprentis chez les 20-24 ans est particulièrement élevée en Centre-Val de Loire, en Corse, en Île-de-France et en Martinique où elle varie de 4,5 % à 5,7 %, pour une moyenne nationale de 4,3 %. En Île-de-France, où prédomine l'enseignement général, l'apprentissage est plus développé au-delà du baccalauréat : 59 % des apprentis y préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 25 % en Bretagne. ■

### Définitions

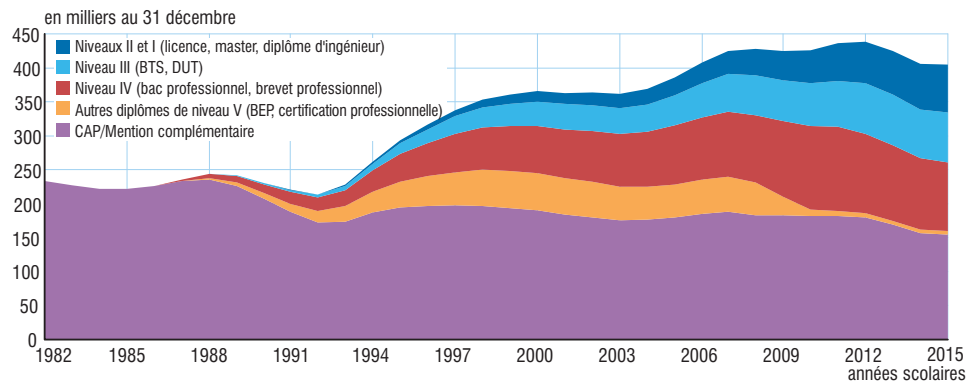
**Classification française des niveaux de formation, BTS, DUT** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les formations en apprentissage », *L'état de l'École* n° 27, Depp, novembre 2017.
- « Quelles sont les causes de la baisse de l'apprentissage dans l'enseignement secondaire ? », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, 2017.
- « L'apprentissage au 31 décembre 2015 », *Note d'information* n° 16.29, Depp, novembre 2016.

# Apprentis en formation 1.4

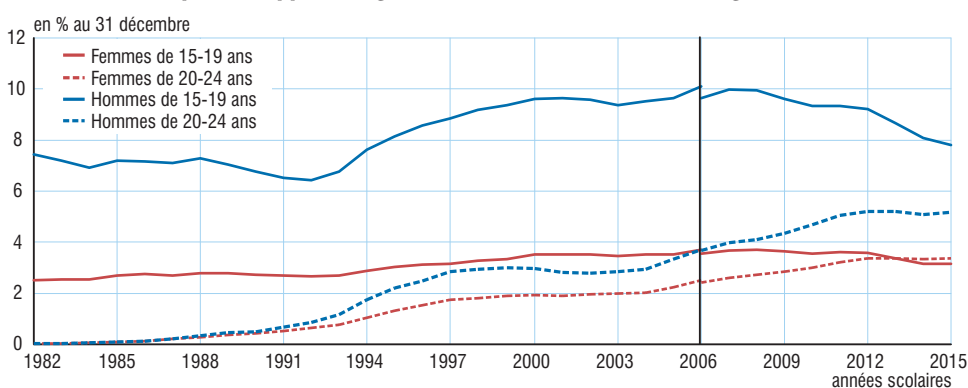
## 1. Évolution des effectifs d'apprentis entre 1982 et 2015



Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011.

Source : Depp, enquêtes 51 et Sifa.

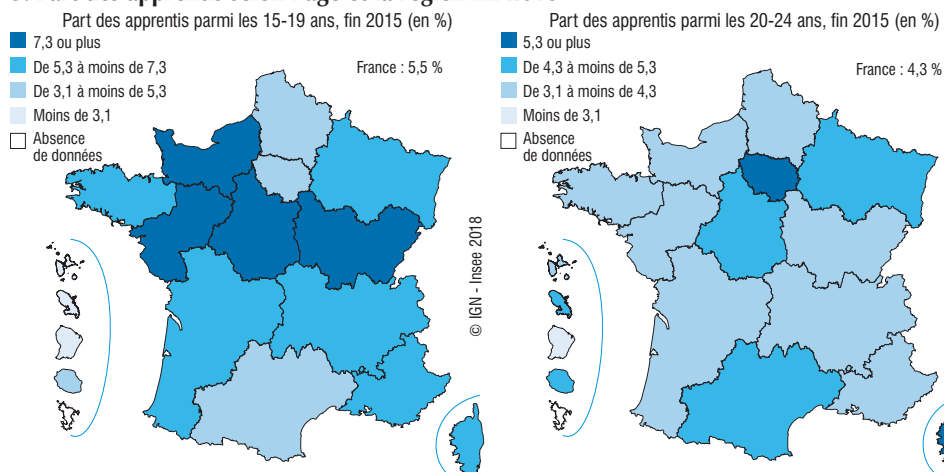
## 2. Évolution de la part des apprentis âgés de 15 à 24 ans selon le sexe et l'âge entre 1982 et 2015



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2006, France hors Mayotte à partir de 2006.

Sources : Depp, enquête 51 et Sifa ; Insee, estimations de population.

## 3. Part des apprentis selon l'âge et la région fin 2015



Champ : France hors Mayotte.

Sources : Depp, enquête Sifa ; Insee, estimations de population.

## 1.5 Cumul emploi-études

En moyenne en 2016, parmi les cinq millions de jeunes de 15 à 29 ans qui poursuivent leur formation initiale, 13 % cumulent, une semaine donnée, emploi et études ; ils sont apprentis, en stage ou exercent un **emploi régulier ou occasionnel**. Le **cumul emploi-études** varie au cours de l'année avec le calendrier des études : il est plus répandu au printemps en raison des stages (14 % au 2<sup>e</sup> trimestre) et pendant les vacances d'été du fait des emplois occasionnels (15 % au 3<sup>e</sup> trimestre). Il augmente également avec l'âge : il concerne 25 % des 20-24 ans, contre 7 % des 15-19 ans. Le cumul emploi-études a augmenté de façon quasi continue dans les années 1990 et 2000 et s'est stabilisé depuis 2008. Il a augmenté chez les 20-24 ans, pour lesquels l'apprentissage dans l'enseignement supérieur s'est développé.

L'apprentissage et les stages représentent la moitié des emplois occupés par les jeunes en formation initiale. En particulier, l'apprentissage est le type d'emploi le plus fréquent. L'emploi régulier, qui peut dans certains cas être lié aux études (internes en médecine, **ATER**, etc.), représente un tiers des emplois occupés par les jeunes en études et l'emploi occasionnel un sixième. Le type d'emploi occupé pendant les études varie selon le cycle de formation suivi. Dans le secondaire, 76 % des jeunes en formation initiale qui occupent un emploi sont en apprentissage. Dans le supérieur court, 41 % sont apprentis,

32 % occupent un emploi régulier et 25 % un emploi occasionnel. Dans le supérieur long, les jeunes occupent plus souvent que les autres un emploi régulier (49 %) ou font des stages (12 %). Les jeunes hommes, plus souvent en apprentissage que les jeunes femmes, occupent un peu plus fréquemment un emploi en parallèle de leurs études que les jeunes femmes (14 % contre 12 %).

Parmi les jeunes de 15-29 ans qui cumulent un emploi occasionnel ou régulier avec leurs études, 56 % ont travaillé au moins un samedi ou un dimanche sur un mois, contre 34 % pour les apprentis et 40 % pour l'ensemble des 15-64 ans en emploi. Par ailleurs, 36 % déclarent avoir travaillé le soir ou la nuit, contre 27 % de l'ensemble des 15-64 ans en emploi. Du fait du cumul d'une activité avec leur formation, les jeunes en cumul emploi-études travaillent plus fréquemment à temps partiel. C'est le cas de 62 % de ceux qui ont un emploi régulier et de 48 % de ceux qui ont un emploi occasionnel, contre seulement 18 % de l'ensemble des actifs occupés de 15-64 ans.

Parmi les jeunes qui cumulent un emploi occasionnel avec leurs études, 57 % sont employés, 20 % ouvriers et seuls 22 % occupent un emploi de cadre ou ont une profession intermédiaire. En revanche, 54 % des jeunes ayant un emploi régulier sont cadres ou exercent une profession intermédiaire. Les apprentis travaillent plus souvent comme ouvriers (43 %) et dans l'industrie (21 %). ■

### Définitions

**Emploi régulier ou occasionnel** : les types d'emploi sont déterminés à partir de la déclaration des enquêtés (« activité régulière » ou « temporaire ou d'appoint »).

**Cumul emploi-études** : situation où la personne déclare à la fois être en formation initiale et avoir un emploi pendant une semaine donnée (actifs occupés au sens du BIT, voir *annexe Glossaire*).

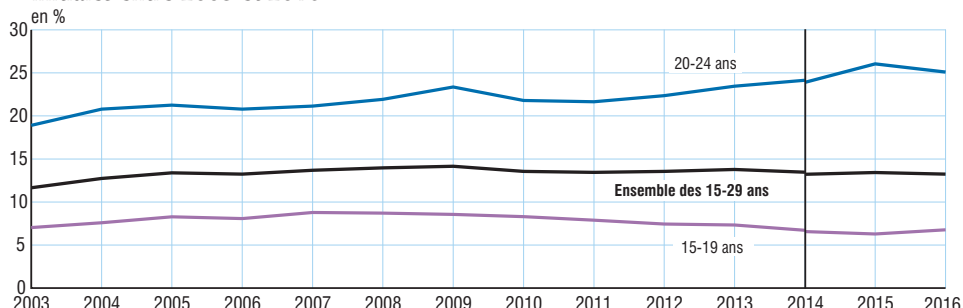
**ATER** : attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

### Pour en savoir plus

- « Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? », *Dares Analyses* n° 046, juillet 2017.
- « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », *Économie et Statistique* n° 422, novembre 2009.
- « Deux étudiants sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas », *Insee Première* n° 1204, juillet 2008.

## Cumul emploi-études 1.5

### 1. Évolution de la part des jeunes qui ont un emploi parmi ceux qui poursuivent leurs études initiales entre 2003 et 2016



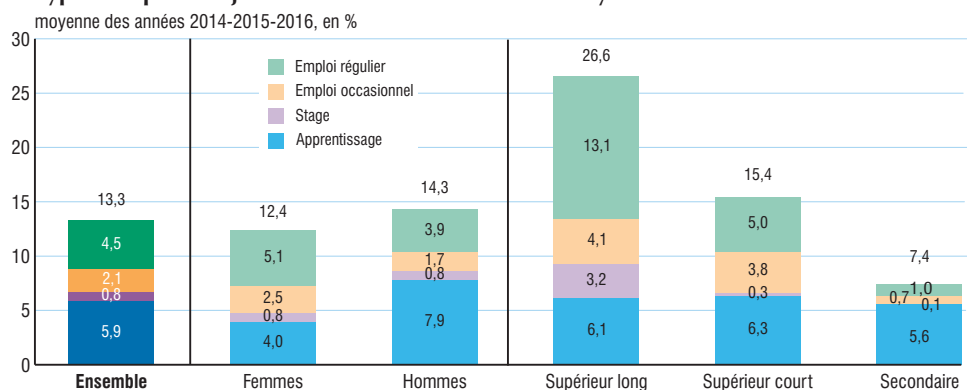
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales.

Lecture : en 2016, 6,8 % des jeunes de 15 à 19 ans poursuivant leurs études initiales occupent un emploi.

Note : résultats non significatifs sur la tranche d'âge de 25 à 29 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

### 2. Type d'emploi des jeunes en études initiales selon le cycle d'études et le sexe



Champ : France hors Mayotte, population des ménages, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales.

Note : les stages de la fonction publique sont inclus dans l'emploi régulier.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014, 2015 et 2016 ; calculs Depp.

### 3. Caractérisation des emplois occupés par les jeunes qui poursuivent leurs études initiales

moyenne des années 2014-2015-2016 en %

	Jeunes de 15-29 ans en études initiales			Ensemble des 15-64 ans en emploi
	Apprentis	Emploi occasionnel	Emploi régulier	
<b>Conditions de travail</b>				
Soir ou nuit <sup>1</sup>	10,0	33,8	36,4	<b>26,7</b>
Week-end <sup>1</sup>	33,8	61,7	53,5	<b>40,0</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Indépendants	0,0	0,9	0,3	<b>8,1</b>
Cadres et professions intellectuelles	5,4	6,1	30,1	<b>17,3</b>
Professions intermédiaires	21,8	16,2	24,0	<b>25,8</b>
Employés	30,0	56,8	36,8	<b>28,2</b>
Ouvriers	42,8	20,0	8,8	<b>20,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur d'activité économique</b>				
Industrie	21,2	7,4	6,8	<b>14,0</b>
Tertiaire	58,4	88,7	90,6	<b>76,6</b>

1. Au cours des quatre semaines de référence.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Lecture : en moyenne entre 2014 et 2016, 61,7 % des jeunes de 15 à 29 ans qui cumulent leurs études initiales avec un emploi occasionnel travaillent le week-end.

Note : les stages de la fonction publique sont inclus dans l'emploi régulier.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014, 2015 et 2016 ; calculs Depp.

## 1.6 Éducation, comparaisons européennes

Au sommet de Lisbonne de 2000, les gouvernements européens se sont accordés pour promouvoir une économie de la connaissance. Ils se sont entendus sur des objectifs concrets et chiffrés sur l'éducation et la formation dans l'Union européenne (UE) : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation tout au long de la vie, la mobilité, l'éducation de la petite enfance, la maîtrise élémentaire de la lecture, des mathématiques et des sciences, et réduire le **taux de sorties précoces**. Certains de ces objectifs sont étayés de cibles nationales.

L'UE s'est notamment fixé comme objectif que, en 2020, 40 % de ses habitants âgés de 30 à 34 ans seraient **diplômés de l'enseignement supérieur**. En 2016, cette part atteint 39 % dans l'ensemble de l'UE. La France compte davantage de diplômés que la moyenne de l'UE avec un taux de 44 % (la cible nationale est fixée à 50 % pour 2020). En revanche, l'Allemagne (33 %) et surtout l'Italie (26 %) sont en deçà de la moyenne européenne. Comparé aux autres pays de l'UE, l'enseignement supérieur court et professionnel est plus développé en France. En revanche, la proportion de diplômés de

niveau licence (bac+3, bac+4) est inférieure en France à celle des pays scandinaves, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Dans la plupart des pays de l'UE, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans est plus élevée chez les femmes (44 % en moyenne dans l'UE) que chez les hommes (34 %).

Par ailleurs, l'UE s'est fixé comme objectif que, en 2020, moins de 10 % des jeunes de 18 à 24 ans n'auraient pas acquis, au minimum, un diplôme de fin d'enseignement secondaire, sans poursuivre de formation (sorties précoces). En 2016, ce taux est de 11 % en moyenne dans l'UE. La France (9 %) et l'Allemagne (10 %) sont légèrement en deçà de la moyenne. Le taux de sortants précoces a beaucoup diminué depuis 2003 dans les pays du Sud (au moins 9 points), mais il y reste encore relativement élevé : 14 % en Italie et au Portugal, 19 % en Espagne. Dans l'UE, les sorties précoces sont plus courantes pour les jeunes hommes (12 %) que pour les jeunes femmes (9 %). C'est également le cas en France, où le taux est de 10 % pour les jeunes hommes contre 8 % pour les jeunes femmes. ■

### Définitions

**Taux de sorties précoces** : part des jeunes qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non formelle) et qui sont peu ou pas diplômés (niveaux Cite 0 à 2 ; en France, jeunes détenant au plus le diplôme national du brevet), parmi l'ensemble des 18-24 ans.

**Diplômés de l'enseignement supérieur** : diplômés des niveaux 5 (« supérieur court »), 6 (licence), 7 (master) et 8 (doctorat) de la Cite-2011 (classification internationale type de l'éducation version 2011). Voir *annexe Glossaire*.

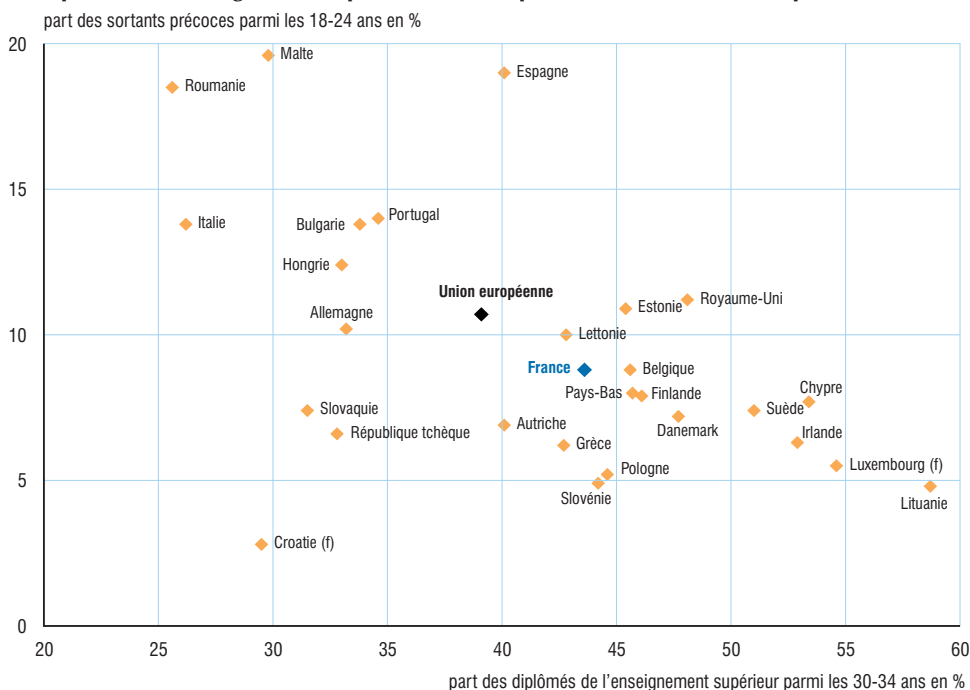
### Pour en savoir plus

- « L'Europe face aux objectifs de Lisbonne », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2017.
- *Regards sur l'éducation 2016*, OCDE, édition 2016.
- "Education and Training Monitor 2016", European Commission, 2016.
- « Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité », *Éducatons et formation* n° 80, Depp, décembre 2011.
- Site du ministère de l'Éducation nationale, <http://www.education.gouv.fr> et site d'Eurostat, <http://ec.europa.eu/eurostat>



# Éducation, comparaisons européennes 1.6

## 1. Diplômés de l'enseignement supérieur et sorties précoces dans l'Union européenne en 2016

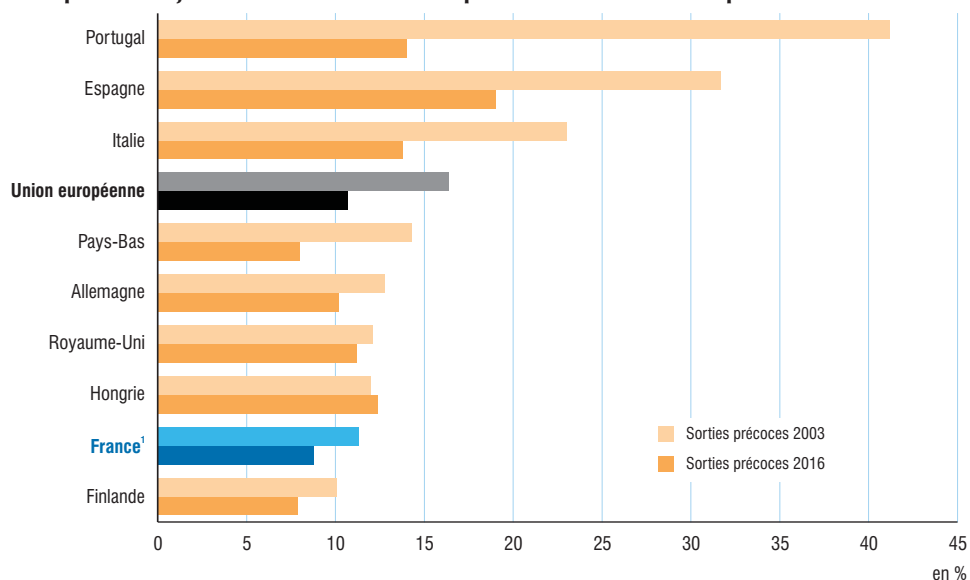


Champ : Union européenne, personnes de 30-34 ans pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de 18-24 ans pour les sorties précoces.

Note : (f) signale une fiabilité limitée.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail, extraction juin 2017.

## 2. Proportions de jeunes de 18-24 ans en sorties précoces dans l'Union européenne en 2003 et 2016



1. La valeur France en 2003 est corrigée des ruptures de série de 2013 et 2014 par MEN-Mesri-Depp (changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 et passage du champ France métropolitaine au champ France hors Mayotte à partir de 2014).

Champ : Union européenne, jeunes de 18-24 ans.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail, extraction juin 2017.



---

# Fiches thématiques

---

L'insertion des jeunes



## 2.1 Actifs de 15 à 29 ans

Nombreux à poursuivre des études sans travailler, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail en France : en 2016, 37 % des 15-24 ans et 53 % des 15-29 ans sont **actifs**, c'est-à-dire en **emploi** ou au **chômage** selon les critères du **Bureau international du travail** (BIT), contre 88 % des 30-49 ans. Le taux d'activité des jeunes femmes est plus faible que celui des jeunes hommes (50 % contre 57 % pour les 15-29 ans). Elles poursuivent plus longtemps leurs études et sont moins souvent apprenties, puis plus souvent inactives pour s'occuper de leurs enfants.

Avec l'allongement des études, le taux d'activité des 15-24 ans a beaucoup diminué jusqu'au milieu des années 1990, tandis que le taux d'activité des femmes de 25-29 ans augmentait sensiblement. Depuis, le taux d'activité des 15-29 ans a peu varié, car la durée des études et le taux d'activité des femmes de 25-29 ans se sont stabilisés.

Les jeunes les moins diplômés entrent naturellement plus tôt sur le marché du travail, le niveau de diplôme des actifs de 15-24 ans est nettement plus faible que celui des 25-29 ans et des 30-49 ans. Ainsi, en 2016, 18 % des actifs de 15-24 ans ont au plus le brevet des collèges, contre 10 % de ceux de 25-29 ans et 14 % de ceux de 30-49 ans. Les jeunes actifs présentent aussi une faible ancienneté sur le marché du travail, particulièrement pour les plus diplômés d'entre eux. Ces deux facteurs contribuent à expliquer le **taux de chômage** élevé des jeunes. En 2016, il est de 19 % pour les 15-29 ans, et atteint 25 % pour les 15-24 ans, contre 9 % pour les 30-49 ans, présents depuis plus longtemps sur le marché

du travail. Le taux de chômage est moins élevé pour les jeunes femmes, tandis qu'entre 30 et 49 ans, c'est l'inverse. En France métropolitaine, le taux de chômage des 15-29 ans a baissé d'environ 1 point entre 2013 et 2016, après une hausse de 5 points entre 2008 et 2013, notamment en 2009 avec la crise économique.

Comme les jeunes sont peu nombreux à être actifs, leur **part de chômage** est beaucoup plus faible que leur taux de chômage, calculé sur les seuls actifs : 10 % de l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage en 2016, soit seulement 2 points de plus que pour les 30-49 ans. En outre, 5 % d'entre eux sont inactifs mais souhaitent travailler (**halo autour du chômage**), soit 1 point de plus que pour les 30-49 ans. Par ailleurs, 14 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation (**NEET**).

Les jeunes actifs occupés, en particulier les 15-24 ans travaillent plus souvent à temps partiel et sont plus souvent en situation de **sous-emploi**. En 2016, le temps partiel représente 19 % des emplois des 15-29 ans (contre 17 % chez les 30-49 ans) et le sous-emploi 9 % (6 % chez les 30-49 ans). Les jeunes de 15-29 ans en emploi sont également moins souvent non salariés (5 %, contre 11 % pour les 30-49 ans) ou salariés de la fonction publique (16 %, contre 21 % pour les 30-49 ans). Enfin, la part des **emplois à durée limitée** (CDD, apprentissage, intérim) est nettement plus élevée chez les jeunes : 35 % des 15-29 ans en emploi contre 9 % pour les 30-49 ans. Cette part est encore plus élevée pour les 15-24 ans (54 %), certains d'entre eux étant notamment apprentis. ■

### Définitions

**Actifs** : ils regroupent les actifs occupés (en emploi) et les chômeurs.

**Actifs occupés au sens du Bureau international du travail** (BIT) : personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou absentes de leur emploi, sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

**Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs.

**Part de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population, y compris les inactifs.

**Emploi, chômage, halo autour du chômage, NEET, sous-emploi, emploi à durée limitée** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 : un jeune sur dix au chômage », *Dares Résultats* n° 016, mars 2017.
- *L'insertion professionnelle des jeunes*, Rapport Dares – France Stratégie, janvier 2017.

# Actifs de 15 à 29 ans 2.1

## 1. Indicateurs d'activité des jeunes de 15 à 29 ans en 2016

	Population totale (en milliers)	Taux d'activité	Taux d'emploi	Part de chômage	Part du halo autour du chômage	Taux de chômage	Part de NEET
<b>15-29 ans</b>	<b>11 335</b>	<b>53,4</b>	<b>43,5</b>	<b>9,9</b>	<b>4,9</b>	<b>18,5</b>	<b>14,4</b>
Femmes	5 672	49,9	40,9	9,0	5,3	18,0	15,6
Hommes	5 663	56,8	46,1	10,7	4,4	18,9	13,1
<b>15-24 ans</b>	<b>7 489</b>	<b>36,9</b>	<b>27,8</b>	<b>9,1</b>	<b>4,6</b>	<b>24,6</b>	<b>11,9</b>
Femmes	3 712	34,0	25,8	8,2	4,7	24,1	11,8
Hommes	3 777	39,8	29,8	10,0	4,5	25,1	12,0
<b>25-29 ans</b>	<b>3 846</b>	<b>85,4</b>	<b>74,0</b>	<b>11,4</b>	<b>5,4</b>	<b>13,3</b>	<b>19,2</b>
Femmes	1 960	80,0	69,5	10,5	6,5	13,1	22,9
Hommes	1 886	91,0	78,7	12,3	4,4	13,5	15,4
<b>30-49 ans</b>	<b>16 881</b>	<b>88,4</b>	<b>80,9</b>	<b>7,5</b>	<b>3,9</b>	<b>8,5</b>	<b>///</b>
Femmes	8 595	83,5	76,3	7,2	4,6	8,6	///
Hommes	8 286	93,5	85,7	7,8	3,3	8,3	///

Champ : France hors Mayotte, population des ménages. Champ limité aux actifs pour le calcul du taux de chômage.

Note : la part de NEET est la part de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

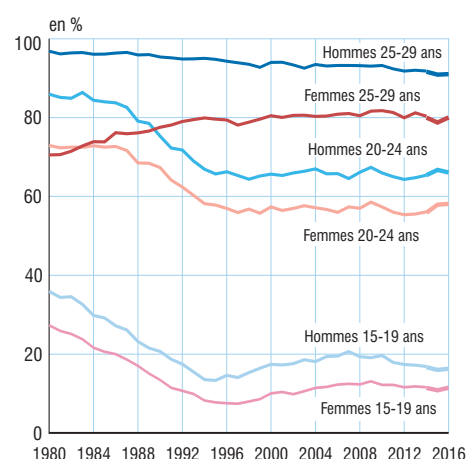
## 2. Caractéristiques des emplois des jeunes de 15 à 29 ans en 2016

	Actifs occupés (en milliers)	Part du temps partiel	Taux de sous-emploi	Part des non-salariés	Part de la fonction publique	Part des emplois à durée limitée
<b>15-29 ans</b>	<b>4 933</b>	<b>18,8</b>	<b>9,3</b>	<b>4,8</b>	<b>15,5</b>	<b>35,4</b>
Femmes	2 322	27,5	12,8	3,9	21,4	36,0
Hommes	2 611	11,0	6,3	5,5	10,3	35,0
<b>15-24 ans</b>	<b>2 085</b>	<b>24,8</b>	<b>11,9</b>	<b>2,7</b>	<b>13,4</b>	<b>54,4</b>
Femmes	959	35,3	16,7	2,1	18,8	55,1
Hommes	1 126	15,8	7,8	3,3	8,8	53,8
<b>25-29 ans</b>	<b>2 848</b>	<b>14,4</b>	<b>7,5</b>	<b>6,3</b>	<b>17,1</b>	<b>21,5</b>
Femmes	1 363	22,1	10,1	5,3	23,2	22,5
Hommes	1 485	7,4	5,1	7,2	11,5	20,7
<b>30-49 ans</b>	<b>13 662</b>	<b>16,8</b>	<b>5,9</b>	<b>11,4</b>	<b>20,9</b>	<b>9,0</b>
Femmes	6 558	29,0	8,8	8,4	27,8	10,0
Hommes	7 104	5,5	3,2	14,1	14,5	8,2

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

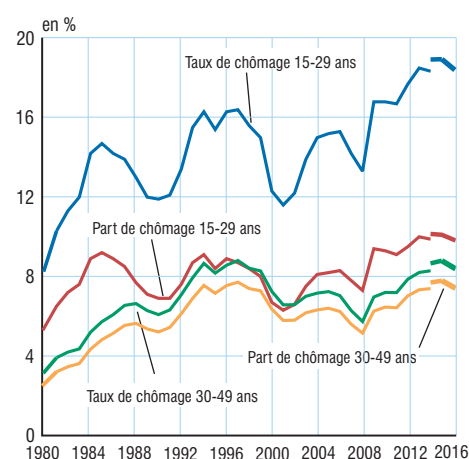
## 3. Taux d'activité des 15-29 ans par tranche d'âge et par sexe



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 4. Taux et part de chômage des 15-29 ans et des 30-49 ans



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2.2 Situations d'activité

En 2016, 83,6 % des jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans sont **actifs** selon les critères du Bureau international du travail (BIT) : 67,0 % sont en **emploi** et 16,6 % au **chômage**. Par ailleurs, 6,4 % sont inactifs mais souhaiteraient travailler (**halo autour du chômage**) et 10,0 % sont inactifs sans appartenir au halo, dont 4,8 % sont en reprise d'études formelles. 23,0 % des jeunes sont donc au chômage ou dans son halo dans cette phase d'insertion professionnelle, contre à peine plus de 10 % des personnes de 60 ans ou moins sorties de formation initiale depuis plus de 10 ans. En 2016, la **part de chômage** des jeunes ayant récemment terminé leurs études est supérieure de 9,7 points à celle des personnes de 60 ans ou moins qui les ont terminées depuis plus de 10 ans. Pour la **part du halo autour du chômage**, l'écart entre les sorties les plus récentes et les plus anciennes est moins important (+ 2,7 points).

Comme pour les personnes ayant terminé leurs études depuis plus longtemps, les **taux d'activité** et d'emploi des jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans dépendent fortement du niveau de diplôme : en 2016, ils sont respectivement de 92,3 % et 82,1 % pour les diplômés du supérieur contre seulement 57,9 % et 27,6 % pour les jeunes qui n'ont pas été au-delà du brevet des collèges. Seule une petite partie de l'écart de taux d'activité s'explique par les reprises d'études : la part des jeunes diplômés du supérieur inactifs et en reprise d'études n'est en effet inférieure que de 8 points à celle des peu ou pas diplômés. Pour la part de chômage, comme pour celle du halo, les écarts selon le niveau de diplôme sont très importants en début de vie active : entre 1 et 4 ans après la fin des études, 30,3 % des jeunes ayant au plus le brevet des collèges sont au chômage et 15,9 % dans son halo, contre respectivement 10,1 % et 3,1 % des diplômés du supérieur. L'écart entre ces deux niveaux de diplôme quant à la part

totale des jeunes au chômage ou dans son halo est ainsi de 33 points, alors qu'il ne dépasse pas 12 points pour les 60 ans ou moins sortis depuis plus de 10 ans de formation initiale.

Depuis la fin des années 1970, le taux d'activité des jeunes 1 à 4 ans après la fin de leurs études est orienté à la baisse. Cette décline s'est accentuée depuis la crise de 2008 avec une perte de 0,6 point par an entre 2008 et 2016 en France métropolitaine, après - 0,1 point par an entre 2003 et 2008. Entre 2008 et 2016, la progression de la part du halo autour du chômage 1 à 4 ans après la fin des études a été légèrement supérieure à 1 point, tandis que la part de chômage a augmenté de près de 4 points. Cependant, la hausse du halo autour du chômage a eu lieu entre 2014 et 2016, tandis que la part du chômage a baissé chaque année à partir de 2014. Entre 2003 et 2016, plus le niveau de diplôme a été faible, plus la part du halo autour du chômage a augmenté. Ainsi, pour les diplômés du supérieur, l'évolution a été de - 0,3 point entre 2003 et 2012 en France métropolitaine, puis de + 0,6 point entre 2014 et 2016 en France, contre respectivement + 2,1 et + 2,9 points pour les jeunes ayant au plus le brevet des collèges.

Quel que soit le niveau de diplôme, les hommes sont plus souvent actifs que les femmes 1 à 4 ans après la fin des études (4 points de plus en moyenne en 2016), écart qui s'est réduit sur longue période (7 points de plus à la fin des années 1970). Cet écart entre hommes et femmes est particulièrement marqué pour les moins diplômés : 14 points pour les jeunes qui n'ont pas de diplôme du secondaire, contre 3 points pour les diplômés du supérieur. Plus diplômées que les jeunes hommes, les jeunes femmes sont moins fréquemment au chômage (14,8 % contre 18,4 %) ou dans son halo (6,2 % contre 6,6 %). ■

### Définitions

**Actif, emploi, chômage, halo autour du chômage, part de chômage** (ou part de chômeurs), **part du halo autour du chômage, taux d'activité** au sens du BIT : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *L'insertion professionnelle des jeunes*, Rapport Dares – France Stratégie, janvier 2017.

## Situations d'activité 2.2

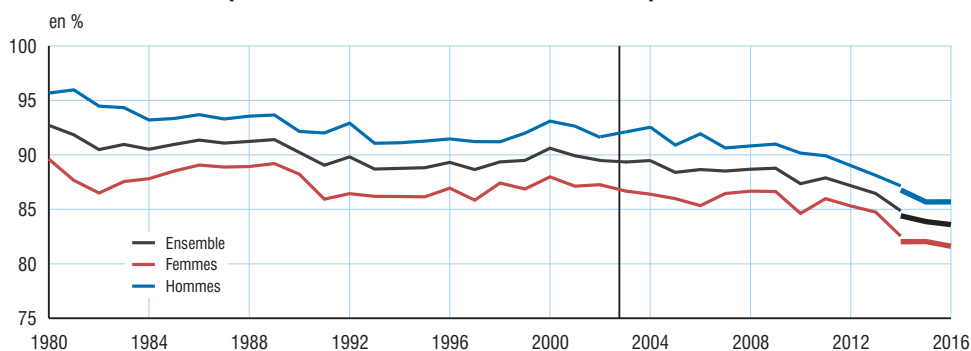
### 1. Situations d'activité en 2016 selon la durée depuis la sortie de formation initiale

	Population totale (en milliers)	Taux d'emploi	Part de chômage	Part du halo autour du chômage	Part d'inactifs hors halo autour du chômage	Ensemble	Taux d'activité
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>	<b>2 751</b>	<b>67,0</b>	<b>16,6</b>	<b>6,4</b>	<b>10,0</b>	<b>100,0</b>	<b>83,6</b>
Femmes	1 411	66,8	14,8	6,2	12,2	100,0	81,6
Hommes	1 340	67,3	18,4	6,6	7,7	100,0	85,7
Diplôme du supérieur	1 330	82,1	10,1	3,1	4,6	100,0	92,3
CAP, BEP, baccalauréat	1 117	59,8	20,5	7,8	12,0	100,0	80,3
Aucun diplôme, brevet des collèges	303	27,6	30,3	15,9	26,2	100,0	57,9
<b>Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale</b>	<b>4 383</b>	<b>76,2</b>	<b>10,9</b>	<b>4,9</b>	<b>8,0</b>	<b>100,0</b>	<b>87,2</b>
Femmes	2 276	72,1	9,8	5,7	12,4	100,0	81,8
Hommes	2 108	80,7	12,2	4,0	3,1	100,0	92,9
Diplôme du supérieur	2 056	87,9	5,1	2,6	4,4	100,0	93,0
CAP, BEP, baccalauréat	1 838	71,6	13,6	5,8	9,0	100,0	85,3
Aucun diplôme, brevet des collèges	489	44,5	25,1	11,4	19,1	100,0	69,6
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>	<b>24 616</b>	<b>77,8</b>	<b>6,9</b>	<b>3,7</b>	<b>11,7</b>	<b>100,0</b>	<b>84,7</b>
Femmes	12 393	73,6	6,5	4,1	15,8	100,0	80,1
Hommes	12 223	81,9	7,3	3,3	7,5	100,0	89,3
Diplôme du supérieur	7 720	88,7	4,0	1,9	5,5	100,0	92,7
CAP, BEP, baccalauréat	11 479	79,2	6,9	3,6	10,3	100,0	86,1
Aucun diplôme, brevet des collèges	5 417	59,3	10,9	6,5	23,3	100,0	70,2

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 60 ans ou moins sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 2. Taux d'activité des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans de 1980 à 2016

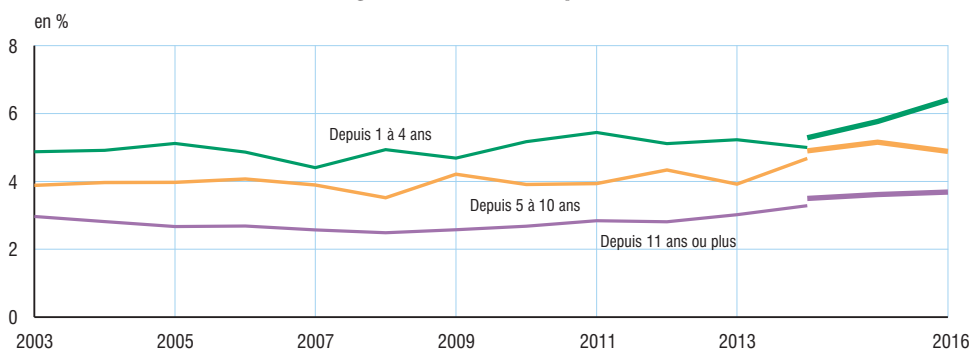


Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale.

Note : changements de série en 2003.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

### 3. Part du halo autour du chômage selon la durée depuis la fin des études de 2003 à 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes de 60 ans ou moins sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2.3 Chômage en phase d'insertion professionnelle

Après la fin des études, l'insertion des jeunes est progressive. Ceux qui viennent de terminer leurs études sont plus souvent au chômage que ceux présents depuis plus longtemps sur le marché du travail. En 2016, parmi les **actifs récents**, qui ont terminé leur **formation initiale** depuis 1 à 4 ans, 20 % sont au **chômage** selon les critères du Bureau international du travail (BIT), contre 13 % pour ceux ayant fini leurs études depuis 5 à 10 ans et 8 % pour ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté sur le marché du travail.

Dans cette phase d'insertion, les différences selon le niveau de diplôme sont importantes : en 2016, le taux de chômage des actifs récents peu ou pas diplômés (brevet des collèges ou aucun diplôme) s'élève à 52 % alors que celui des diplômés du supérieur est de 11 %. Pour les personnes plus anciennes sur le marché du travail, les écarts selon le diplôme sont de moindre ampleur : après plus de 10 ans d'ancienneté, le taux de chômage est de 15 % pour les peu ou pas diplômés contre 4 % pour les diplômés du supérieur. À niveau de diplôme donné, la spécialité de formation joue également : pour les bacheliers, le taux de chômage des actifs récents issus des spécialités scientifiques et des technologies de la production est inférieur à celui des spécialités littéraires, des sciences humaines, des services et du commerce ; pour les diplômés de CAP-BEP, c'est le contraire.

Depuis 2002, chaque année, le taux de chômage des actifs récents est plus faible pour

les femmes que pour les hommes, avec un écart de 3 points en 2016 (18 % contre 21 %). Au-delà de 10 ans d'ancienneté sur le marché du travail, le taux de chômage des femmes est passé sous celui des hommes depuis seulement 2013. Outre la tertiarisation des emplois qui les a favorisées dans leur ensemble, les jeunes femmes sont aussi plus diplômées que leurs homologues masculins, tendance qui s'est accrue ces dernières années.

Les fluctuations conjoncturelles du chômage affectent l'ensemble des actifs, quelle que soit leur ancienneté sur le marché du travail, et, à ancienneté donnée, quel que soit leur niveau de diplôme. Cependant, ces mouvements sont plus marqués pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans en raison de leur position d'entrants sur le marché du travail : de 2008 à 2013, la hausse du taux de chômage a été de 6 points pour les actifs récents en France métropolitaine, contre 2 points pour ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté. De même, entre 2014 et 2016, en France, le taux de chômage a davantage baissé pour les actifs récents, de près de 1 point contre 0,2 point au-delà de 10 ans d'ancienneté. Depuis le début des années 2000, l'écart entre le taux de chômage des actifs récents peu ou pas diplômés et celui des diplômés du supérieur s'est accru : avant la crise (28 points en 2007 en France métropolitaine contre 23 points en 2003), comme après (36 points en 2012). Il s'est cependant stabilisé entre 2014 et 2016. ■

### Définitions

**Actif récent** : actif sorti de formation initiale depuis un à quatre ans.

**Sortie de formation initiale** : première interruption d'un an ou plus du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

**Chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) : sont au chômage les personnes âgées de 15 ans ou plus qui :  
– sont sans emploi la semaine de référence ;  
– sont disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir ;  
– ont effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

### Pour en savoir plus

- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- « Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme », *Dares Analyses* n° 013, février 2012.



## Chômage en phase d'insertion professionnelle 2.3

### 1. Taux de chômage en 2016 selon la durée depuis la sortie de formation initiale, par diplôme et par sexe

	en %		
	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	11 ans ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>19,8</b>	<b>12,5</b>	<b>8,0</b>
Femmes	18,1	11,9	7,9
Hommes	21,5	13,1	8,1
Diplôme du supérieur	11,0	5,5	4,3
CAP, BEP, baccalauréat	25,5	16,0	8,0
Aucun diplôme, brevet des collèges	52,4	36,1	14,7

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

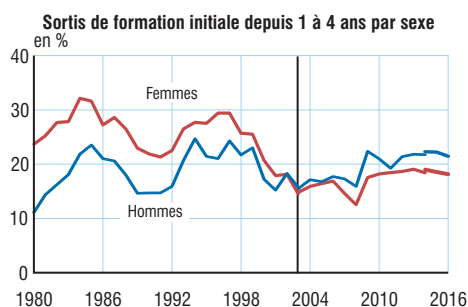
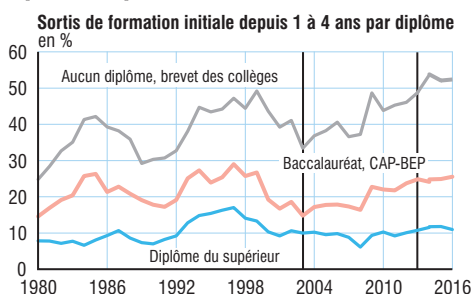
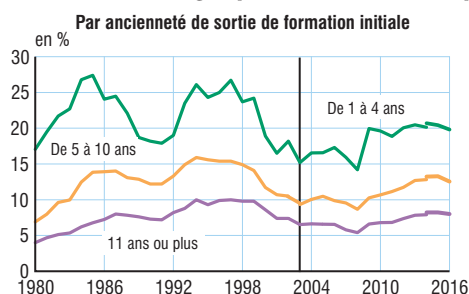
### 2. Taux de chômage en 2016 selon la durée depuis la sortie de formation initiale, par diplôme et par spécialité de formation

	en %		
	Diplôme du supérieur	Baccalauréat	CAP, BEP
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>			
Sciences, technologies de la production	9,6	19,0	32,4
Lettres, sciences humaines, services et commerce	11,4	24,7	29,4
<b>Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale</b>			
Sciences, technologies de la production	4,6	10,6	19,6
Lettres, sciences humaines, services et commerce	5,8	15,0	18,1
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>			
Sciences, technologies de la production	3,4	6,1	8,3
Lettres, sciences humaines, services et commerce	4,7	7,7	9,0

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 3. Taux de chômage après la fin des études par diplôme et par sexe de 1980 à 2016



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Note : rupture de série en 2003 (résultats à la date de l'enquête jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003) ; rupture de série en 2013 pour le graphique par niveau de diplôme (renovation du module formation de l'enquête Emploi en 2013).

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2.4 Statuts des emplois

Les jeunes ayant terminé leurs études récemment travaillent plus souvent que leurs aînés dans le cadre d'un **emploi à durée limitée** (CDD, apprentissage, intérim). En 2016, cette situation concerne 36 % des personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, contre 8 % de celles qui ont terminé leurs études depuis plus de 10 ans. Dans un cas sur deux, soit 17 % des jeunes sortants en emploi, il s'agit d'un emploi à durée limitée de six mois ou moins. La structure des emplois occupés se modifie avec l'ancienneté sur le marché du travail : les plus anciens sont plus souvent à leur compte (14 % des personnes en emploi ayant terminé leurs études depuis plus de 10 ans, contre 5 % de celles ayant achevé depuis peu leurs études) ou en contrat à durée indéterminée (79 % contre 60 %).

Les jeunes présents depuis 1 à 4 ans sur le marché du travail sont également un peu moins nombreux à travailler dans la fonction publique (hôpitaux, collectivités territoriales et administrations d'État) : 18 % contre 21 % pour les personnes ayant terminé leurs études depuis 11 ans ou plus. Surtout, la fonction publique leur offre moins souvent un statut permanent : dans 44 % des cas, il s'agit pour eux d'un emploi à durée indéterminée, contre 90 % pour ceux qui ont terminé leurs études depuis plus de 10 ans.

Pour les débutants sur le marché du travail, la part de contrats à durée indéterminée augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, en 2016, deux tiers des emplois détenus par les jeunes récemment sortis de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur relèvent d'un contrat à durée indéterminée, contre quatre sur dix pour les peu ou pas diplômés (brevet des collèges ou aucun diplôme). Les diplômés du supérieur accèdent en particulier plus souvent aux emplois à durée indéterminée de la fonction publique. Ils sont aussi plus souvent à leur compte (6 % contre 3 % pour les moins diplômés). Les jeunes sortants peu ou

pas diplômés sont, quant à eux, majoritairement concernés par des emplois à durée limitée (58 % contre 28 % pour les diplômés du supérieur). Par ailleurs, les femmes occupent un peu plus souvent que les hommes un emploi à durée limitée.

Entre 1985 et 2016, la part des emplois à durée limitée s'est accrue quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail. À la fin des années 1980, l'augmentation a été plus nette parmi la population en phase d'insertion professionnelle (1 à 4 ans après la fin des études), en particulier chez les jeunes peu ou pas diplômés. Chez les jeunes ayant récemment terminé leurs études, la hausse des emplois à durée limitée a été moins rapide dans les années 1990 et s'est interrompue au cours des années 2000, puis a repris à la fin de la décennie, sous l'effet de la récession économique. Enfin, depuis trois ans, cette part a légèrement augmenté avec une hausse moins forte que pour les actifs occupés qui ont terminé leurs études depuis 5 à 10 ans.

Les jeunes en phase d'insertion professionnelle sont également plus touchés par le **sous-emploi** que les autres actifs occupés : en 2016, 10 % se trouvent dans cette situation, contre 6 % pour les plus anciens sur le marché du travail. Ils ne travaillent pourtant pas plus à temps partiel (18 % contre 19 %), mais quand ils le sont, ils sont plus nombreux à souhaiter travailler davantage. Quelle que soit l'ancienneté de fin d'études, le taux de sous-emploi diminue lorsque le niveau de diplôme augmente. Ainsi, parmi les jeunes récemment sortis de formation initiale, 21 % des actifs en emploi peu ou pas diplômés sont en situation de sous-emploi, contre 6 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, les femmes sont nettement plus concernées que les hommes. Parmi les jeunes sortants récents, 14 % des femmes en emploi sont en situation de sous-emploi contre 7 % des hommes. ■

### Définitions

**Emploi à durée limitée** : voir *annexe Glossaire*.

**Sous-emploi** : le taux de sous-emploi est la part du sous-emploi dans l'ensemble des actifs occupés. Voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

## Statuts des emplois 2.4

### 1. Statut d'emploi et type de contrat en 2016 selon le sexe et le niveau de diplôme

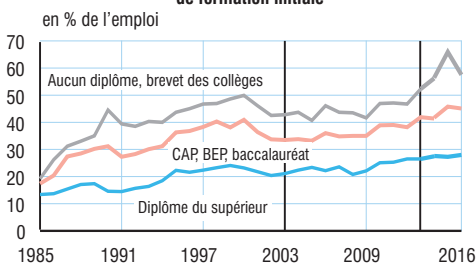
	en %					
	Ensemble	Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur	CAP, BEP, baccalauréat	Aucun diplôme, brevet des collèges
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Non-salariés	4,9	5,0	4,7	6,4	2,6	3,0
Salariés	95,1	95,0	95,3	93,6	97,4	97,0
Emplois à durée limitée	35,5	37,0	33,9	28,0	45,1	57,5
dont : de 6 mois ou moins	17,3	16,9	17,7	12,4	24,4	25,0
de la fonction publique	10,0	13,0	6,9	9,5	10,5	12,7
Contrats à durée indéterminée	59,6	58,0	61,4	65,6	52,3	39,5
dont titulaires ou CDI de la fonction publique	7,8	11,1	4,5	10,8	3,9	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale</b>						
Non-salariés	7,9	7,0	8,9	9,9	5,6	6,5
Salariés	92,1	93,0	91,1	90,1	94,4	93,5
Emplois à durée limitée	18,2	18,4	17,9	11,9	23,4	38,3
dont : de 6 mois ou moins	8,9	8,4	9,5	4,8	12,3	22,4
de la fonction publique	5,2	6,8	3,7	3,9	6,7	6,6
Contrats à durée indéterminée	73,9	74,6	73,2	78,2	71,0	55,2
dont titulaires ou CDI de la fonction publique	13,1	17,9	8,5	17,2	8,9	5,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>						
Non-salariés	13,5	9,3	17,3	15,0	13,0	11,7
Salariés	86,5	90,7	82,7	85,0	87,0	88,3
Emplois à durée limitée	7,6	8,3	7,0	5,0	8,1	11,7
dont : de 6 mois ou moins	4,2	3,9	4,5	2,2	4,8	7,0
de la fonction publique	2,1	3,1	1,1	2,0	2,0	2,4
Contrats à durée indéterminée	78,9	82,4	75,7	80,0	78,9	76,6
dont titulaires ou CDI de la fonction publique	19,1	24,9	13,8	26,1	16,1	12,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

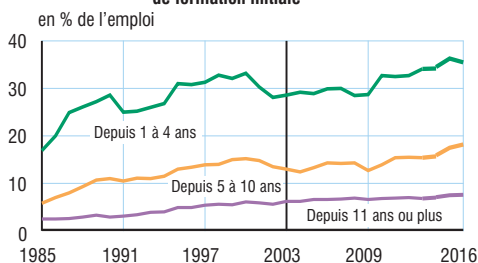
Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 2. Évolution de la part des emplois à durée limitée de 1985 à 2016

Selon les diplômes pour les personnes sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale



Pour l'ensemble des personnes sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale. Note : changements de série en 2003 et 2013. Source : Insee, enquêtes Emploi.

### 3. Part du temps partiel et taux de sous-emploi en 2016 selon le sexe et le niveau de diplôme

	en %					
	Ensemble	Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur	CAP, BEP, baccalauréat	Aucun diplôme, brevet des collèges
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Temps partiel	17,9	24,0	11,6	11,5	26,8	31,8
Sous-emploi	10,4	13,6	7,1	5,8	16,6	21,1
<b>Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale</b>						
Temps partiel	15,3	23,8	7,0	12,8	17,0	25,1
Sous-emploi	6,9	9,1	4,7	4,1	9,0	16,8
<b>Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale</b>						
Temps partiel	18,9	31,2	7,6	16,5	18,1	25,6
Sous-emploi	5,9	8,9	3,2	3,6	6,4	9,4

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 2.5 Jeunes en emploi aidé

Un **emploi aidé** est un emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels, afin de stimuler la création d'emploi et de former des publics spécifiques en vue de leur insertion, notamment les jeunes actifs. Au sein des emplois aidés existent les **contrats aidés**, contrats dérogatoires au droit commun, et les **contrats de formation en alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)** qui conjuguent des périodes d'emploi en entreprise et de formation diplômante ou qualifiante. Les entreprises et associations du secteur de l'insertion par l'activité économique (**IAE**), conventionnées par l'État, mobilisent des contrats aidés spécifiques et s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Certains emplois aidés, comme le contrat d'apprentissage et les emplois d'avenir, sont spécifiquement réservés aux jeunes (sauf dérogations).

La part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans a fortement augmenté entre 1982 (8 %) et 1998 (32 %). Cette proportion s'est ensuite légèrement érodée pour se stabiliser à 27 % à partir de 2013. Néanmoins, en 2016, les emplois aidés restent une voie importante d'insertion des jeunes sur le marché du travail, notamment des peu diplômés : plus du quart des jeunes actifs occupés de moins de 26 ans bénéficient d'un emploi aidé, quelle que soit sa forme.

À partir de 1984, les contrats en alternance ont nettement augmenté du fait de la création des **contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation**, qui ont précédé les contrats de professionnalisation. Cette tendance s'est poursuivie dans les années 1990 avec le développement de l'apprentissage, sous l'effet de son ouverture à l'ensemble des filières professionnelles du secondaire et du supérieur et des incitations à l'embauche. Fin 2016, les contrats en alternance constituent la première forme des emplois aidés chez les jeunes : 569 000 jeunes de moins

de 26 ans sont employés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit 22 % des emplois dans cette tranche d'âge, et 4 emplois aidés occupés par les jeunes sur 5.

Les effectifs de jeunes en contrat aidé du secteur marchand sont habituellement plus modestes. Ils ont vivement augmenté à partir de 2002, avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE), puis se sont repliés après son abrogation en 2008. À partir de 2013, les contrats aidés du secteur marchand ont à nouveau crû, plus modérément, avec la création des emplois d'avenir, dont la durée est plus longue que les emplois aidés précédents et qui comportent l'obligation de formation des bénéficiaires.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont conclus par des collectivités territoriales, des établissements publics ou des associations. Les travaux d'utilité collective (TUC), créés en 1984 et relayés par les contrats emploi solidarité (CES) en 1990, ont fortement accru la présence des jeunes dans les emplois aidés non marchands. Ensuite, du fait du déploiement du programme « nouveaux services – emplois jeunes », plus de 170 000 jeunes de moins de 26 ans occupaient un emploi aidé dans le secteur non marchand à la fin des années 1990. Après 2002, ces effectifs se sont réduits de près des deux tiers à la suite du non-renouvellement des emplois jeunes. Malgré la création en 2005 des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et des **contrats d'avenir**, succédant aux CES puis, en 2010, des contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), le nombre de jeunes en contrats aidés dans le secteur non marchand est resté relativement bas jusqu'en 2012. À partir de 2013, ces effectifs ont augmenté en raison du déploiement des **emplois d'avenir** et de nouveau dépassé 100 000 en 2014 et 2015. Fin 2016, 91 000 jeunes sont bénéficiaires d'un contrat aidé non marchand. ■

### Définitions

**Emploi aidé, contrat aidé, contrat de formation en alternance, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, IAE, contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'orientation, contrat d'avenir, emploi d'avenir** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les jeunes sortant d'emploi d'avenir non marchand : quelle insertion dans l'emploi six mois après ? », *Dares Analyses* n° 019, mars 2017.

## Jeunes en emploi aidé 2.5

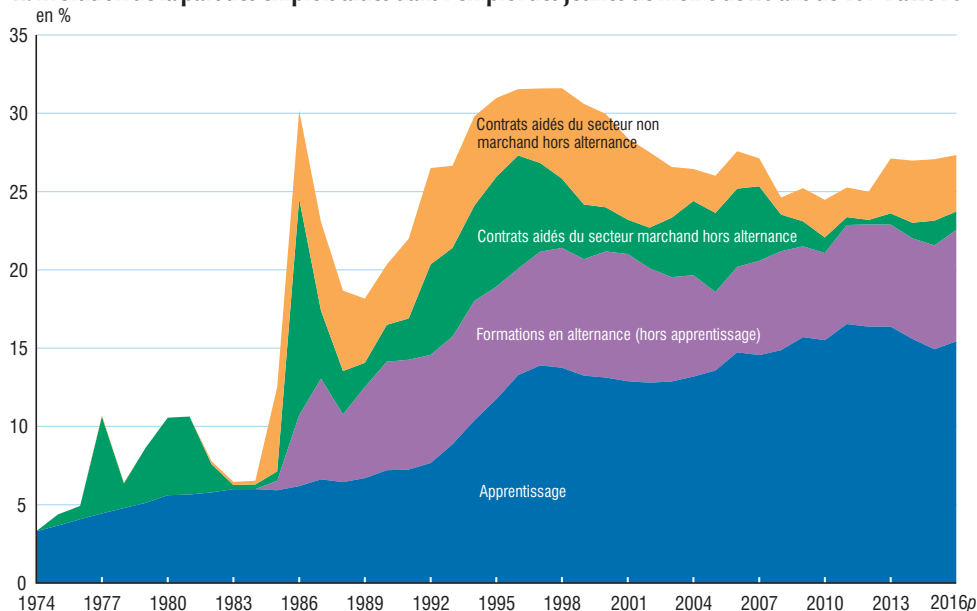
### 1. Jeunes de moins de 26 ans dans les différents emplois aidés entre 1982 et 2016

Situation au 31 décembre	en milliers							
	1982	1990	2000	2005	2010	2013	2015	2016p
<b>Alternance</b>	<b>230</b>	<b>448</b>	<b>579</b>	<b>517</b>	<b>569</b>	<b>582</b>	<b>555</b>	<b>569</b>
Apprentissage	230	232	359	378	419	416	384	390
Contrats de professionnalisation	0	0	0	76	150	166	171	180
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	0	216	220	64	0	0	0	0
<b>Contrats aidés marchands hors alternance et hors structures d'insertion par l'activité économique (IAE)</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>77</b>	<b>141</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>41</b>	<b>30</b>
Contrats initiative emploi (CIE) et contrats uniques d'insertion (CUI-CIE)	0	0	36	25	26	7	16	8
Emplois d'avenir marchands	0	0	0	0	0	11	25	22
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	116	1	0	0	0
Autres mesures	72	74	41	0	0	0	0	0
<b>Contrats aidés non marchands hors alternance et hors IAE</b>	<b>7</b>	<b>120</b>	<b>163</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>89</b>	<b>101</b>	<b>91</b>
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et CUI-CAE	0	0	0	42	65	38	30	34
Emplois d'avenir non marchands	0	0	0	0	0	51	71	57
Contrats emploi solidarité	7	120	36	3	0	0	0	0
Contrats emploi consolidé	0	0	10	3	0	0	0	0
Contrats d'avenir	0	0	0	1	0	0	0	0
Emplois jeunes	0	0	118	16	0	0	0	0
<b>Structures de l'IAE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>11</b>	<b>19</b>	<b>18</b>
<b>Ensemble hors IAE</b>	<b>310</b>	<b>642</b>	<b>820</b>	<b>724</b>	<b>660</b>	<b>688</b>	<b>696</b>	<b>690</b>
<b>Ensemble y compris IAE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>699</b>	<b>716</b>	<b>708</b>
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes hors IAE (en %)	7,8	20,3	30,0	26,0	24,5	27,1	27,1	27,3
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes y compris IAE (en %)	...	...	...	...	...	27,4	27,8	28,1

Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.

Sources : Dares, données ASP, chambres consulaires, Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.

### 2. Évolution de la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans de 1974 à 2016



Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares, données ASP, chambres consulaires, Direccte ; Insee, enquêtes Emploi.

## 2.6 Professions et secteurs d'activité

En 2016, les trois quarts des jeunes sortis récemment de formation initiale (depuis 1 à 4 ans) possèdent au moins le baccalauréat, contre près de la moitié de l'ensemble des personnes ayant terminé leurs études depuis un an ou plus. Ce niveau de formation nettement plus élevé permet globalement à ces jeunes sortants d'occuper des **emplois** au moins aussi qualifiés que leurs aînés, compensant leur faible expérience professionnelle. Tous niveaux de diplôme confondus, la proportion de cadres (19 %) et la part des employés et ouvriers qualifiés (25 %) parmi les jeunes sortants en emploi sont très proches de celles constatées parmi ceux sortis de formation initiale depuis 1 an ou plus. La part de professions intermédiaires est, quant à elle, plus élevée pour ceux qui ont achevé récemment leurs études (31 % contre 26 % pour les actifs occupés ayant terminé leurs études depuis 1 an ou plus), et celle des indépendants est plus faible (2 % contre 9 %).

Toutefois, à niveau de diplôme équivalent, les jeunes sortis récemment de formation initiale occupent des emplois moins qualifiés que l'ensemble des actifs occupés ayant terminé leurs études depuis 1 an ou plus. Ainsi, en 2016, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long, 42 % des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale sont cadres contre 53 % de ceux sortis depuis 1 an ou plus. En outre, parmi les personnes peu ou pas diplômées, c'est-à-dire titulaires au plus du brevet des collèges, les jeunes sortants travaillent plus souvent comme employés ou ouvriers non qualifiés (62 %) que ceux ayant terminé leurs études depuis un an ou plus (44 %). À la sortie du système éducatif, certains débutants sur le marché du travail peuvent en effet accéder à des emplois peu qualifiés, puis progresser grâce aux mobilités et promotions.

Globalement, en 2016, les jeunes sortis récemment de formation initiale travaillent un peu plus souvent dans le **secteur** tertiaire que l'ensemble des actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale (81 % contre 77 %). Ils ont notamment plus souvent un emploi dans les activités scientifiques et techniques et de l'informatique (12 % contre 7 %), ou l'hébergement-restauration (6 % contre 4 %). En revanche, l'administration publique occupe une place plus réduite parmi les emplois des jeunes sortants (6 % contre 10 %), tout comme les services de transports (3 % contre 6 %).

En 2016, les jeunes sortants diplômés de l'enseignement supérieur long travaillent plus souvent dans les activités scientifiques et techniques et de l'informatique (22 %) et l'enseignement (12 %) que l'ensemble des jeunes sortis récemment de formation initiale (respectivement 12 % et 7 %). Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court, quant à eux, sont plus souvent employés dans le commerce (18 %) et l'industrie (16 %) que l'ensemble des jeunes sortants (respectivement 14 % et 13 %). Les emplois du commerce sont encore plus nettement surreprésentés chez les jeunes sortants bacheliers (22 %). Ces derniers travaillent aussi plus souvent dans l'hébergement-restauration (10 %) que l'ensemble des jeunes sortants (6 %), de même que les jeunes titulaires de CAP-BEP (10 %) et surtout les jeunes peu ou pas diplômés (16 %). Les jeunes titulaires de CAP-BEP occupent plus que l'ensemble des jeunes sortants un emploi dans la santé et l'action sociale (23 %), dans la construction (11 %), l'industrie (15 %) et l'administration publique (9 %). L'administration publique représente également 9 % des emplois des jeunes sortants peu ou pas diplômés. ■

### Définitions

**Emplois** : actifs occupés au sens du BIT.

**Catégories socioprofessionnelles** : les actifs occupés sont répartis selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ; on distingue en plus, au sein des ouvriers et des employés, les qualifiés et les non-qualifiés.

**Secteurs d'activité économique** : les actifs occupés sont classés selon le secteur d'activité économique de l'entreprise qui les emploie. On utilise le niveau en 38 postes de la nomenclature agrégée issue de la NAF rév. 2 pour détailler les secteurs du tertiaire. Les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.

### Pour en savoir plus

- Bilan formation-emploi sur le site Internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Professions et secteurs d'activité 2.6

### 1. Actifs ayant un emploi en 2016 selon la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

	en %					
	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Aucun diplôme, brevet des collèges	Ensemble
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Indépendants	1,1	2,9	2,4	1,2	2,3	1,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	42,1	2,1	1,0	0,3	0,1	18,6
Professions intermédiaires	40,8	47,6	19,6	6,3	7,3	31,3
Employés qualifiés	9,1	21,4	18,7	20,7	12,2	15,0
Employés non qualifiés	4,3	9,2	24,3	25,3	30,8	13,6
Ouvriers qualifiés	1,4	8,7	19,9	22,9	16,1	10,3
Ouvriers non qualifiés	1,2	8,1	14,1	23,3	31,2	9,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale</b>						
Indépendants	5,1	6,6	10,5	10,8	10,4	8,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	53,3	16,8	7,4	3,3	3,3	18,0
Professions intermédiaires	31,1	50,6	26,6	14,2	10,3	26,0
Employés qualifiés	6,0	15,0	22,7	16,5	9,7	14,0
Employés non qualifiés	2,9	5,3	13,5	19,3	27,2	13,2
Ouvriers qualifiés	1,0	3,9	13,8	26,0	22,1	13,5
Ouvriers non qualifiés	0,6	1,8	5,5	9,9	17,0	6,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

### 2. Actifs ayant un emploi en 2016 selon le secteur d'activité, le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

	en %					
	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Aucun diplôme, brevet des collèges	Ensemble
<b>Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale</b>						
Agriculture	0,5	3,1	3,4	1,7	3,5	1,9
Industrie	10,4	15,9	12,7	15,3	13,7	12,6
Construction	3,0	4,2	6,2	10,7	4,8	5,0
Tertiaire	86,1	76,8	77,7	72,3	78,0	80,5
<i>dont : commerce, réparations</i>	8,9	18,0	21,6	12,9	15,2	14,2
<i>activités scientifiques et techniques, informatique</i>	22,2	9,0	2,8	0,9	1,5	11,9
<i>hébergement-restauration</i>	1,9	5,4	10,3	9,9	15,9	6,1
<i>enseignement</i>	11,8	3,6	4,4	2,6	1,9	7,1
<i>santé humaine, action sociale</i>	16,7	15,5	12,0	22,5	16,1	16,0
<i>administration publique</i>	5,7	4,9	5,9	9,0	9,1	6,2
<i>transports et entreposage</i>	1,9	3,1	5,0	3,3	4,8	3,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale</b>						
Agriculture	0,7	2,0	3,6	4,1	4,2	2,9
Industrie	10,8	13,1	13,2	17,5	14,4	13,9
Construction	1,9	4,1	6,2	10,7	9,0	6,4
Tertiaire	86,6	80,8	77,0	67,7	72,4	76,8
<i>dont : commerce, réparations</i>	7,9	12,8	17,2	14,0	13,3	12,9
<i>activités scientifiques et techniques, informatique</i>	17,8	8,4	4,5	2,0	2,2	7,3
<i>hébergement-restauration</i>	1,6	2,4	4,5	4,9	5,6	3,7
<i>enseignement</i>	19,5	5,8	4,4	2,9	3,3	7,6
<i>santé humaine, action sociale</i>	11,6	21,4	11,5	16,5	13,8	14,8
<i>administration publique</i>	8,6	8,9	11,8	9,0	9,1	9,5
<i>transports et entreposage</i>	2,2	4,1	7,0	7,5	7,9	5,7
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, actifs occupés sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 2.7 Salaires

**B**ien que plus diplômés, les salariés récemment entrés sur le marché du travail sont globalement moins bien rémunérés que leurs aînés. En 2016, les jeunes salariés sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale perçoivent un **salaires net médian** mensuel (tous temps de travail confondus) de 1 390 euros, contre 1 730 euros pour les salariés qui ont terminé leurs études depuis plus de 10 ans.

Quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, le salaire varie beaucoup selon le niveau de diplôme. En 2016, parmi les jeunes salariés sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale, les diplômés du supérieur perçoivent un salaire net médian de 1 370 euros après des études courtes et de 1 800 euros après des études longues ; c'est davantage que pour les titulaires d'un baccalauréat (1 200 euros) ou d'un CAP-BEP (1 230 euros). Les caractéristiques des emplois (professions, secteurs d'activité) expliquent en partie ces écarts de salaires : les diplômés du supérieur accèdent en majorité à des emplois de cadres ou de professions intermédiaires, alors que les jeunes sortants diplômés du secondaire occupent plus souvent des postes moins qualifiés. Une autre partie des écarts de salaires provient de la fréquence des emplois à temps partiel, qui représentent 27 % des emplois parmi les jeunes sortants titulaires d'un baccalauréat ou d'un CAP-BEP contre 12 % parmi ceux qui sont diplômés du supérieur.

Le salaire des diplômés de l'enseignement supérieur, comme celui des titulaires du baccalauréat, augmente nettement avec l'ancienneté sur le marché du travail. Les diplômés de l'enseignement supérieur long qui ont terminé leurs études depuis plus de 10 ans ont ainsi un salaire net médian de 42 % supérieur à celui des personnes de même niveau

de diplôme, mais ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans. L'écart est porté à 50 % parmi les diplômés du supérieur court, alors qu'il est de 27 % chez les titulaires de CAP-BEP.

En 2016, quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Cet écart augmente avec l'ancienneté sur le marché du travail. Ainsi, parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale, le salaire médian des femmes s'élève à 1 330 euros alors que celui des hommes atteint 1 410 euros, soit 6 % de plus. Parmi les générations ayant terminé leurs études depuis plus de 10 ans, cet écart est de 27 %. La plus forte fréquence du temps partiel chez les femmes explique en partie ces écarts : si l'on se restreint aux emplois à temps plein, les différences de salaire sont réduites. En particulier, le salaire net médian des femmes et des hommes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est le même lorsqu'ils travaillent à temps complet (1 500 euros).

En lien avec la hausse du niveau de formation, le salaire médian des jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans s'est, en euros constants, globalement accru depuis 1990, principalement à la fin des années 1990 et au début des années 2000 ; il a par la suite peu varié. Les évolutions sont contrastées selon le niveau de diplôme. Le salaire médian des jeunes sortants diplômés du supérieur a globalement reculé depuis 1990, notamment pour les plus diplômés. Pour les titulaires de CAP-BEP, les salaires, souvent plus faibles que ceux des autres salariés diplômés, ont globalement progressé, bénéficiant notamment des revalorisations du Smic. ■

### Définitions

**Salaires net médian** : salaire tel que la moitié des salariés gagne moins et que l'autre moitié gagne plus. Il s'agit ici du salaire mensuel net de cotisations sociales, primes comprises, déclaré par les salariés pour leur emploi principal.

### Pour en savoir plus

- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.



## 1. Salaire mensuel net médian en 2016 tous temps de travail confondus selon le sexe, le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en euros

	Ensemble	Sexe		Diplôme				
		Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Aucun diplôme, brevet des collèges
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	<b>1 390</b>	1 330	1 410	1 800	1 370	1 200	1 230	n.s.
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	<b>1 560</b>	1 470	1 670	2 010	1 640	1 360	1 370	1 200
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale	<b>1 730</b>	1 530	1 950	2 550	2 050	1 680	1 560	1 400
<b>Ensemble</b>	<b>1 680</b>	<b>1 500</b>	<b>1 840</b>	<b>2 300</b>	<b>1 900</b>	<b>1 550</b>	<b>1 500</b>	<b>1 360</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, salariés tous temps de travail confondus sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Lecture : en 2016, le salaire mensuel net médian tous temps de travail confondus des diplômés du supérieur long sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans est de 1 800 euros.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 2. Salaire mensuel net médian en 2016 des salariés à temps complet selon le sexe, le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

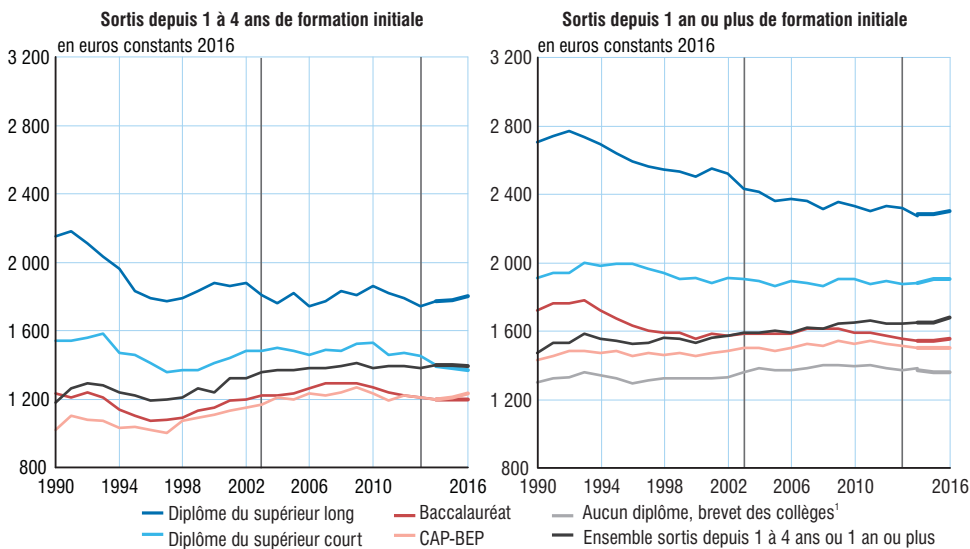
en euros

	Ensemble	Sexe		Diplôme				
		Femmes	Hommes	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Aucun diplôme, brevet des collèges
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale	<b>1 500</b>	1 500	1 500	1 860	1 400	1 300	1 300	n.s.
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale	<b>1 660</b>	1 600	1 700	2 120	1 700	1 450	1 420	1 300
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale	<b>1 880</b>	1 730	2 000	2 730	2 170	1 800	1 660	1 530
<b>Ensemble</b>	<b>1 800</b>	<b>1 700</b>	<b>1 900</b>	<b>2 400</b>	<b>2 000</b>	<b>1 670</b>	<b>1 600</b>	<b>1 500</b>

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, salariés à temps complet sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Source : Insee, enquête Emploi 2016.

## 3. Évolution du salaire mensuel net médian tous temps de travail confondus selon le diplôme entre 1990 et 2016



1. Données non significatives pour les jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale titulaires au plus du brevet des collèges.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, salariés tous temps de travail confondus sortis depuis 1 an ou plus de formation initiale.

Note : changement de série en 2003 et 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

## 2.8 Trajectoires en début de carrière

**A**u printemps 2015, environ cinq ans après leur entrée sur le marché du travail, 76 % des jeunes sortis de formation initiale en 2010 (génération 2010) occupent un emploi, 15 % se déclarent **chômeurs**, 5 % suivent une formation et 4 % sont inactifs dans une autre situation. Dans un contexte économique morose à la suite de la récession économique de 2008-2009, les débuts dans la vie active de cette génération sont particulièrement marqués par le chômage. Trois ans après la fin de leurs études, 10 % des jeunes de la génération 2010 n'avaient toujours pas occupé d'emploi.

La part des jeunes de la génération 2010 qui occupent un emploi a augmenté fortement durant l'année suivant la sortie du système éducatif. Ainsi, en décembre 2010, environ six mois après la fin de leurs études, 60 % des jeunes étaient en emploi ; en août 2011, environ un an après la sortie des études, cette part a atteint 69 %, puis a convergé vers 76 % quatre ans plus tard. Dans cette phase d'insertion, l'emploi peut ne pas être durable ou être de courte durée. Aussi, si 69 % des jeunes étaient en emploi au bout de trois ans de présence sur le marché du travail, 90 % ont occupé un emploi durant cette période.

Au cours de ces cinq premières années de vie active, la part des **emplois à durée indéterminée** a augmenté, passant de 39 % des emplois en décembre 2010 à 71 % au printemps 2015. Au total, la part des jeunes en emploi à durée indéterminée parmi l'ensemble de la génération est passée de 24 % à 54 % sur la même période.

Le diplôme est déterminant dans l'insertion professionnelle des jeunes. Les peu ou pas diplômés (titulaires au mieux du brevet des collèges) ont des parcours marqués par le

chômage et des conditions d'emploi peu favorables : environ six mois après leur sortie de formation initiale, 44 % étaient au chômage et 29 % en emploi, dans moins d'un tiers des cas seulement en emploi à durée indéterminée. Ce n'est qu'un an et demi environ après leur sortie de formation initiale que l'emploi est devenu pour eux plus fréquent que le chômage. Tout au long de leur parcours, lorsqu'ils sont en emploi, c'est majoritairement en **emploi à durée limitée**.

Les diplômés du secondaire s'insèrent bien mieux : dès leur entrée sur le marché du travail, ils ont été plus nombreux à être en emploi plutôt qu'au chômage ; en décembre 2010, 62 % étaient en emploi (dans un peu plus du tiers des cas en emploi à durée indéterminée) et 26 % au chômage. Après deux ans passés sur le marché du travail, lorsqu'ils étaient en emploi, ce dernier était davantage à durée indéterminée qu'à durée limitée.

Les diplômés du supérieur accèdent encore plus souvent et plus rapidement à l'emploi. En décembre 2010, environ six mois après leur fin de formation initiale, seulement 19 % d'entre eux étaient au chômage, tandis que 71 % étaient en emploi, dans près de la moitié des cas en emploi à durée indéterminée.

En définitive, au cours des cinq années suivant la fin des études, la grande majorité des jeunes ont connu une expérience d'emploi : c'est le cas de 81 % des peu ou pas diplômés et de la quasi-totalité des autres jeunes. En revanche au printemps 2015, leurs chances d'occuper un emploi à durée indéterminée sont très inégales : globalement, 54 % des jeunes sont dans ce cas, mais seulement un jeune peu ou pas diplômé sur cinq, un peu moins de la moitié des diplômés du secondaire et les trois quarts des diplômés du supérieur. ■

### Définitions

**Chômeurs** : au sens des enquêtes Génération, personnes sans emploi et déclarant en rechercher un. Ce concept diffère de celui au sens du BIT. Voir *Annexe Glossaire*.

**Emplois à durée indéterminée** : emplois qui regroupent les contrats à durée indéterminée, les fonctionnaires et les indépendants.

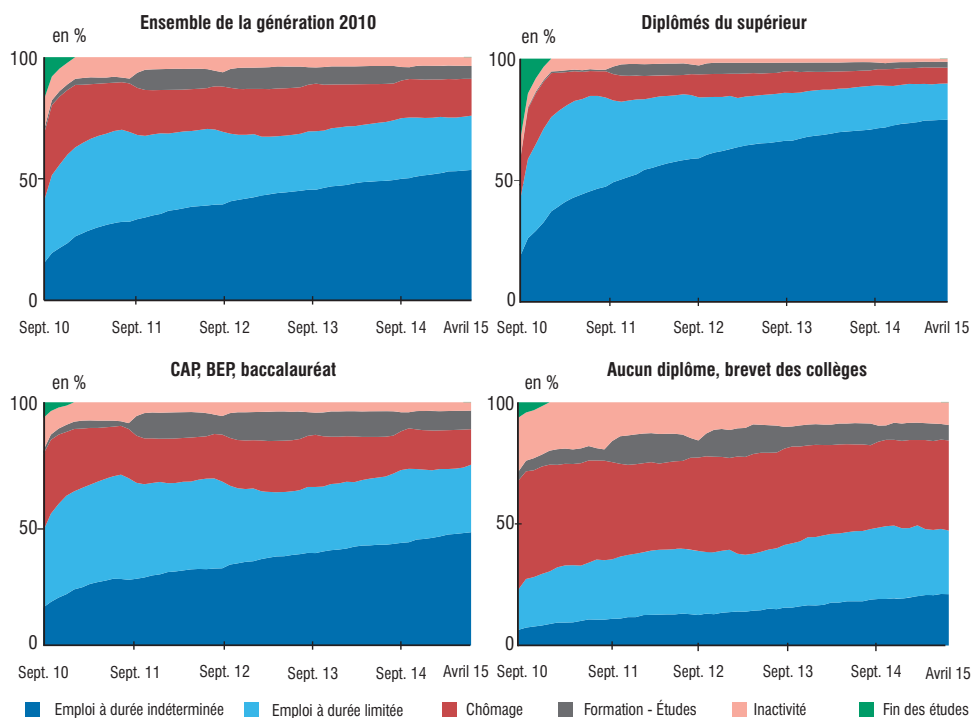
**Emplois à durée limitée** : emplois qui regroupent les contrats à durée déterminée (CDD) (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats en alternance.

### Pour en savoir plus

- *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2010*, Céreq, octobre 2014.
- « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 – Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du Céreq* n° 319, mars 2014.

## Trajectoires en début de carrière 2.8

### 1. Situation des jeunes sur le marché du travail depuis leur sortie de formation initiale



Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

### 2. Inégalités d'insertion professionnelle selon le diplôme

	A occupé un emploi au cours...			Occupe un emploi		
	... de la première année <sup>1</sup>	... des trois premières années <sup>1</sup>	... des cinq premières années <sup>1</sup>	1 an après la fin de formation	3 ans après la fin de formation	5 ans après la fin de formation
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>92</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	<b>84</b>	<b>86</b>	<b>90</b>
Doctorat	95	99	99	91	92	93
Écoles d'ingénieurs et de commerce	97	100	100	92	94	95
Bac+5, master 2	92	98	99	84	88	89
Bac+3/4, master 1	87	95	98	79	78	87
Bac+2/3 santé-social, bac+2	92	97	99	85	85	89
<b>CAP, BEP, baccalauréat</b>	<b>79</b>	<b>91</b>	<b>96</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>74</b>
Baccalauréat	83	93	97	73	66	75
CAP, BEP	72	88	93	62	61	72
<b>Aucun diplôme, brevet des collèges</b>	<b>44</b>	<b>70</b>	<b>81</b>	<b>35</b>	<b>40</b>	<b>47</b>
<b>Ensemble</b>	<b>78</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>76</b>

1. Suivant la fin de formation initiale.

Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

## 2.9 Mobilités et situation en début de carrière

Les jeunes sortis de formation initiale en 2010 dits « génération 2010 » ont mis six mois, en moyenne, pour accéder à leur premier emploi. L'accès au premier **emploi à durée indéterminée** est plus tardif et intervient en moyenne environ un an et demi après la fin des études. Les diplômés du supérieur, plus nombreux à accéder à l'emploi, occupent aussi plus rapidement un premier emploi à durée indéterminée : ils mettent en moyenne un an pour l'obtenir, alors que les peu ou pas diplômés mettent deux fois plus de temps.

Les transitions sur le marché du travail entre la situation un an après la fin de formation et celle au printemps 2015 sont fréquentes. Parmi les 20 % de jeunes au **chômage** à un an, 56 % occupent un emploi au printemps 2015, dans un peu plus d'un cas sur deux à durée indéterminée. Parmi les inactifs (11 %), 50 % accèdent à l'emploi près de quatre ans plus tard. Les mouvements inverses sont moins fréquents : 85 % des jeunes en emploi à un an le sont encore au printemps 2015.

La transition du chômage vers l'emploi est très clivée selon le niveau de diplôme. Ainsi, parmi les 10 % de diplômés du supérieur au chômage à un an, 74 % se retrouvent en emploi au printemps 2015, dans les deux tiers des cas à durée indéterminée. Le taux de transition vers l'emploi est de 61 % pour les 20 % de chômeurs diplômés du secondaire, avec moins de la moitié de ces emplois qui sont à durée indéterminée. Pour les 41 % de jeunes peu ou pas diplômés au chômage à un an, l'accès à l'emploi est encore plus difficile : seuls 40 % connaissent cette transition entre ces deux dates.

Environ un jeune sur deux en **emploi à durée limitée** un an après la fin des études est en emploi à durée indéterminée au printemps

2015. Cette part s'élève à 66 % pour les diplômés du supérieur, alors qu'elle est de 45 % pour les diplômés du secondaire et de 31 % pour les peu ou pas diplômés.

Pour autant, l'emploi à durée indéterminée n'est pas gage de stabilité en emploi : 20 % des jeunes en emploi à durée indéterminée à un an ne sont plus dans cette situation au printemps 2015, du fait d'un changement de statut, soit volontaire soit subi. Le taux de maintien en emploi à durée indéterminée décroît très nettement avec le niveau de diplôme, variant de 89 % pour les jeunes les plus diplômés à 45 % pour les jeunes peu ou pas diplômés.

En définitive, entre leur sortie de formation initiale en 2010 et le printemps 2015, soit sur une période d'à peu près cinq ans, les jeunes de la génération 2010 ont passé en moyenne 69 % de leur temps en emploi (dont 40 % en emploi à durée indéterminée), 19 % au chômage et 12 % en inactivité (dont la moitié en reprise d'études ou en formation). Les peu ou pas diplômés accusent une plus forte vulnérabilité vis-à-vis de l'emploi : ils ont passé autant de temps en emploi qu'en recherche d'emploi. Pour eux, l'emploi à durée indéterminée n'a représenté que 14 % du temps en cinq ans. Les diplômés du supérieur n'ont, au contraire, vécu qu'une faible expérience de chômage dans leur parcours (10 % du temps total), qui est caractérisé par une prépondérance de l'emploi à durée indéterminée (58 % de la période). Les diplômés du secondaire se distinguent de leurs homologues du supérieur par un temps passé en emploi à durée indéterminée moindre (-25 points), et des jeunes peu ou pas diplômés par un temps passé au chômage inférieur de 19 points. ■

### Définitions

**Emploi à durée indéterminée, chômage, emploi à durée limitée** : voir annexe *Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », *Céreq Bref*, n° 354, mai 2017.

## Mobilités et situation en début de carrière 2.9

### 1. Temps passé dans les différentes situations depuis la sortie de formation et accès à l'emploi

en %

	Part de temps passé depuis la sortie de formation <sup>1</sup>					Accès au 1 <sup>er</sup> emploi <sup>2</sup>	Accès au 1 <sup>er</sup> emploi à durée indéterminée (EDI)	
	En emploi à durée limitée	En emploi à durée indéterminée	Au chômage	En inactivité (hors formation)	En formation (ou reprise d'études)	Temps d'accès moyen au 1 <sup>er</sup> emploi (en mois)	Part des jeunes ayant déjà obtenu un EDI en 2015	Temps d'accès moyen au 1 <sup>er</sup> EDI <sup>3</sup> (en mois)
<b>Ensemble</b>	<b>29</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>72</b>	<b>16</b>
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>25</b>	<b>58</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>86</b>	<b>13</b>
Doctorat	31	59	6	2	1	2	83	13
Doctorat santé	27	68	2	3	0	1	89	11
Doctorat hors santé	34	54	9	2	1	2	79	16
Écoles	11	78	6	2	1	2	97	7
Écoles d'ingénieurs	11	82	5	1	1	2	96	7
Écoles de commerce	12	76	8	3	1	3	98	9
Bac+5, master 2	25	58	11	3	2	3	85	13
Bac+3/4, master 1	26	51	12	4	6	5	81	15
Bac+2/3 santé-social	26	70	2	2	0	1	93	11
Diplôme de niveau bac+2	27	52	13	4	4	4	83	16
<b>CAP, BEP, baccalauréat</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>18</b>
Baccalauréat	33	35	16	6	10	6	67	17
CAP BEP	31	31	28	6	4	8	65	19
<b>Aucun diplôme, brevet des collèges</b>	<b>26</b>	<b>14</b>	<b>39</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>48</b>	<b>23</b>

1. Période entre la date de fin de formation initiale et la date de l'enquête au printemps 2015.

2. Champ restreint à l'ensemble des jeunes ayant eu au moins un emploi.

3. Champ restreint à l'ensemble des jeunes ayant eu au moins un emploi à durée indéterminée.

Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

### 2. Transitions entre la situation un an après la sortie de formation et la situation au printemps 2015

en %

Situation un an après la sortie de formation initiale	Situation au printemps 2015					Ensemble	Situation un an après la sortie de formation initiale
	Emploi à durée limitée	Emploi à durée indéterminée	Chômage	Inactivité (hors formation)	Formation (ou reprise d'études)		
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Emploi	20	65	9	2	4	100	69
Emploi à durée limitée	31	52	10	2	5	100	37
Emploi à durée indéterminée	9	80	7	1	3	100	32
Chômage	27	29	34	4	6	100	20
Inactivité ou formation	24	26	22	15	13	100	11
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Emploi	13	79	5	1	2	100	84
Emploi à durée limitée	24	66	6	1	3	100	37
Emploi à durée indéterminée	5	89	4	1	1	100	47
Chômage	23	51	20	3	3	100	10
Inactivité ou formation	21	56	11	5	7	100	6
<b>CAP, BEP, baccalauréat</b>	<b>28</b>	<b>47</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Emploi	26	55	10	3	6	100	69
Emploi à durée limitée	35	45	10	3	7	100	42
Emploi à durée indéterminée	13	71	10	2	4	100	27
Chômage	33	28	28	4	7	100	20
Inactivité ou formation	26	27	17	11	19	100	11
<b>Aucun diplôme, brevet des collèges</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Emploi	31	35	26	4	4	100	35
Emploi à durée limitée	36	31	26	3	4	100	24
Emploi à durée indéterminée	19	45	28	4	4	100	11
Chômage	23	17	50	5	5	100	41
Inactivité ou formation	24	10	31	25	10	100	24

Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

## 2.10 Inégalités en début de carrière

**A**u printemps 2015, la situation professionnelle des jeunes sortis de formation initiale en 2010 dits « génération 2010 » diffère peu selon le sexe. À cette date, les jeunes femmes, qui ont en moyenne atteint un niveau d'études plus élevé que les jeunes hommes, sont autant en emploi que ces derniers (76 %). Elles sont un peu moins nombreuses à être au chômage (13 % contre 17 %), mais un peu plus souvent inactives. En revanche, leurs conditions d'emploi sont moins favorables : lorsqu'elles sont en emploi, elles occupent un peu moins souvent un **emploi à durée indéterminée** (69 % contre 72 %), mais surtout, elles sont davantage à **temps partiel** (23 % contre 12 %), notamment **subi** (11 % contre 5 %). Elles perçoivent aussi des salaires inférieurs de 10 % en moyenne à ceux des hommes.

Sur les cinq premières années de vie active, le **taux d'emploi** est globalement similaire pour les jeunes femmes et les jeunes hommes diplômés du supérieur. Pour les autres niveaux de diplôme, des écarts sexués existent. Par exemple, trois ans après la fin des études, 36 % des jeunes femmes peu ou pas diplômées n'ont jamais travaillé, contre 27 % des jeunes hommes de même niveau d'études.

Entre leur fin d'études en 2010 et le printemps 2015, les jeunes femmes ont passé un peu moins de temps en emploi à durée indéterminée que leurs homologues masculins (38 % contre 41 %). Mais le chômage est moins présent dans leur parcours : plus diplômées que les hommes, elles ont passé 17 % du temps au chômage, contre 21 % pour les jeunes hommes. Cet écart en faveur des

femmes est surtout notable chez les jeunes peu ou pas diplômés (- 4 points). En revanche, les jeunes femmes ont passé plus de temps en inactivité.

Les débuts de carrière diffèrent davantage en fonction du lieu de résidence à la fin des études. Les jeunes résidant dans une **zone urbaine sensible** (ZUS) en 2010 ont passé 27 % de leurs cinq premières années de vie active au chômage, contre 18 % pour les autres jeunes. Par ailleurs, l'emploi à durée indéterminée n'a représenté que 31 % du temps sur la période observée, soit 9 points de moins que pour les autres jeunes. Au printemps 2015, leur taux d'emploi demeure inférieur de 13 points à celui des jeunes ne résidant pas dans une ZUS (64 % contre 77 %). Les écarts de situation entre jeunes selon leur lieu de résidence sont aussi plus marqués pour ceux qui ont fait des études supérieures.

L'ascendance migratoire joue également un rôle en début de carrière. Sortant du système éducatif avec un niveau d'études en moyenne inférieur, les jeunes ayant au moins un parent immigré connaissent une insertion professionnelle plus difficile. En moyenne, ils ont passé plus de temps au chômage et moins de temps en emploi à durée indéterminée que les jeunes dont aucun parent n'est immigré. L'écart sur le temps passé au chômage est notamment plus marqué parmi les détenteurs d'un diplôme du premier niveau de l'enseignement supérieur. Finalement, au printemps 2015, 70 % des jeunes **descendants d'immigrés** sont en emploi contre 77 % des autres jeunes. ■

### Définitions

**Temps partiel subi** : situation des personnes actives occupées qui travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage.

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale.

**Descendant d'immigrés** : jeune dont au moins un des deux parents est immigré (né étranger à l'étranger).

**Emploi à durée indéterminée, zone urbaine sensible** (ZUS) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Les descendants d'immigrés maghrébins : des difficultés d'accès à l'emploi et aux salaires les plus élevés », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Les débuts de carrière des jeunes issus de l'immigration : une double pénalité ? », *Bref du Céreq* n° 341, décembre 2015.

## Inégalités en début de carrière 2.10

### 1. Insertion professionnelle selon le diplôme, le sexe, le lieu de résidence et l'ascendance migratoire

	en %						
	Ensemble	Sexe		Résidant dans une ZUS <sup>1</sup>		Ascendance migratoire	
		Femmes	Hommes	Résidents	Non-résidents	Aucun parent immigré	Au moins un parent immigré
<b>Part de temps passé au chômage</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
Diplômés du supérieur	10	10	10	15	10	10	12
Doctorat	6	6	6	n.s.	6	5	7
Écoles d'ingénieurs et de commerce	6	8	5	n.s.	6	6	n.s.
Bac+5, master 2	11	10	11	n.s.	10	11	11
Bac+3/4, master 1	12	13	11	n.s.	12	11	16
Bac+2/3 santé-social, bac+2	10	9	12	15	10	10	14
CAP, BEP, baccalauréat	20	20	20	23	19	20	22
Baccalauréat	16	16	15	20	15	15	19
CAP, BEP	28	29	27	29	28	28	29
Aucun diplôme, brevet des collèges	39	36	40	43	38	39	39
<b>Part de temps passé en emploi à durée indéterminée</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>37</b>
Diplômés du supérieur	58	55	62	53	58	58	57
Doctorat	59	59	60	n.s.	60	62	49
Écoles d'ingénieurs et de commerce	78	72	82	n.s.	78	79	75
Bac+5, master 2	58	54	63	n.s.	59	56	65
Bac+3/4, master 1	51	46	58	n.s.	51	52	48
Bac+2/3 santé-social, bac+2	56	55	56	52	56	56	52
CAP, BEP, baccalauréat	33	29	37	29	34	34	31
Baccalauréat	35	31	39	30	35	35	33
CAP, BEP	31	25	35	27	31	31	28
Aucun diplôme, brevet des collèges	14	13	14	13	14	13	16

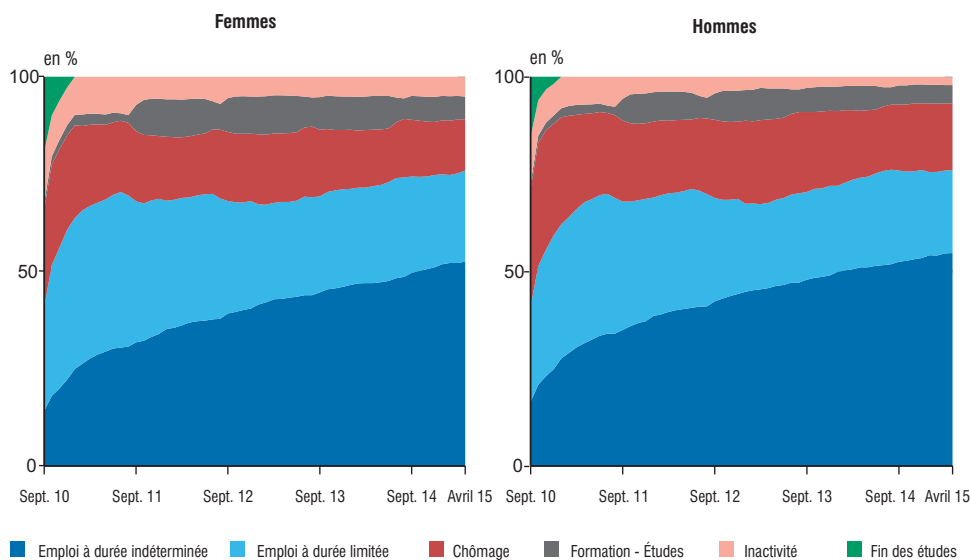
1. À la fin des études en 2010.

Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Note : les parts de temps sont calculées sur la période allant de la fin des études en 2010 à la date d'enquête en 2015.

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

### 2. Situation des jeunes sur le marché du travail depuis leur sortie de formation initiale



Champ : France, jeunes de la génération 2010 (sortis de formation initiale en 2010).

Source : Céreq, enquêtes auprès de la génération 2010.

## 2.11 Domaine de formation et situation d'activité des jeunes

La situation professionnelle des jeunes est liée à leur niveau de **diplôme**. Ainsi, en moyenne sur la période 2012-2016, les diplômés de doctorat, d'écoles d'ingénieurs ou de commerce ou de master ayant terminé leurs études initiales depuis 1 à 10 ans ont souvent un taux de chômage moins important et une rémunération plus élevée que les autres niveaux de diplôme. Les titulaires d'un doctorat de santé ont ainsi un taux de chômage inférieur à 2 % et disposent, lorsqu'ils sont en emploi, d'un **salaire net médian** de 3 010 euros par mois. À l'opposé, pour les jeunes qui détiennent au plus le brevet des collèges, 39 % des **actifs** sont au chômage, 24 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel et le salaire médian net mensuel est de 1 200 euros.

Le **domaine d'études** joue aussi un rôle déterminant dans les débuts de carrière, des différences importantes existant selon la spécialité du diplôme au sein d'un même niveau. Ainsi, en moyenne entre 2012 et 2016, le taux de chômage des titulaires de BTS et de DUT ayant terminé leurs études initiales depuis moins de 11 ans varie selon la spécialité entre 5 % (agriculture, pêche, forêt, espaces verts) et 16 % (informatique, réseaux) ; celui des titulaires de master se situe entre 4 % (informatique, réseaux et physique, mathématiques) et 17 % (arts). De même, tous domaines confondus, les bacheliers professionnels ont un taux de chômage de 8 points inférieur à celui des diplômés de CAP-BEP, mais certaines spécialités, comme secrétariat, communication, ont un taux de chômage proche de celui de l'ensemble des CAP-BEP.

Pour une spécialité donnée, un niveau de diplôme plus élevé a très souvent une influence

bénéfique sur le début de carrière, et ce, sur toute l'échelle des diplômes. Ainsi, dans la filière informatique et réseaux, le taux de chômage des diplômés de niveau bac+4 ou bac+5 universitaire est inférieur de 12 points à celui des diplômés de niveau bac+2 et leur salaire net médian est supérieur de 760 euros par mois. Dans le domaine de l'accueil, hôtellerie, tourisme, il existe aussi un écart entre les diplômés de niveau bac+2 et ceux de niveau bac : - 2 points pour le taux de chômage et + 170 euros pour le salaire médian.

Les formations du secondaire qui débouchent sur des débuts de carrière moins favorables regroupent les CAP-BEP des services et les baccalauréats professionnels de secrétariat, communication. Par exemple, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis moins de 11 ans, le taux de chômage des diplômés de CAP-BEP de secrétariat, communication, commerce, vente ou encore accueil, hôtellerie, tourisme est supérieur à 27 %, quand la moyenne des CAP-BEP est de 23 %.

Plusieurs formations du supérieur conduisent à des débuts de carrière particulièrement favorables. Les diplômés de licence en sciences exactes et naturelles ou de master en physique, mathématiques, informatique ou finance-assurances et les diplômés des écoles d'ingénieurs ou de commerce sont rarement au chômage (entre 4 % et 7 % des actifs). Les diplômés des formations de la santé y sont encore moins souvent confrontés (moins de 2 % des actifs). À l'inverse, les diplômés de master d'arts (17 %) ou de communication, documentation (13 %) ont des taux de chômage élevés pour des diplômés du supérieur. ■

### Définitions

**Diplôme, actifs** : voir *annexe Glossaire*.

**Salaires net médian** : salaire tel que la moitié des salariés gagne moins et que l'autre moitié gagne plus. Il s'agit ici du salaire mensuel net de cotisations sociales, primes comprises, déclaré par les salariés pour leur profession principale.

**Domaines d'études** : ils ont été constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF).

### Pour en savoir plus

- « À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », *Insee Première* n° 1633, février 2017.
- « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Faire des études supérieures, et après ?*, coll. « Céreq Nef » n° 52, septembre 2015.



## Domaine de formation et situation d'activité des jeunes 2.11

### 1. Situation d'activité des jeunes ayant terminé leurs études depuis 10 ans ou moins

en %

	Part des femmes	Taux de chômage BIT	Part d'emplois à temps partiel	Salaire net médian mensuel (en euros 2016)	Part dans l'ensemble des diplômés
<b>Doctorat de santé</b>	<b>62,3</b>	<b>1,7</b>	<b>22,0</b>	<b>3 010</b>	<b>1,2</b>
<b>Doctorat de recherche</b>	<b>39,4</b>	<b>8,1</b>	<b>8,1</b>	<b>2 440</b>	<b>1,1</b>
Sciences exactes et naturelles	34,8	7,0	4,4	2 430	0,7
Droit, économie, lettres, sciences humaines	47,7	10,4	15,1	2 440	0,4
<b>Diplôme d'école de commerce</b>	<b>49,5</b>	<b>7,0</b>	<b>5,3</b>	<b>2 520</b>	<b>0,6</b>
<b>Diplôme d'école d'ingénieurs</b>	<b>23,2</b>	<b>4,3</b>	<b>2,9</b>	<b>2 560</b>	<b>3,9</b>
<b>Master, maîtrise, DEA, DESS</b>	<b>60,5</b>	<b>8,2</b>	<b>12,7</b>	<b>1 910</b>	<b>16,8</b>
dont : physique, mathématiques	47,7	4,1	8,8	2 120	0,3
chimie, biochimie, sciences de la vie et de la terre	51,8	9,6	11,0	1 800	0,6
économie	52,9	10,5	10,6	1 880	0,5
droit, sciences politiques	70,6	8,0	12,0	1 970	1,5
histoire, géographie	54,8	9,1	19,9	1 710	0,4
sociologie	80,6	10,2	22,5	1 610	0,3
psychologie	84,5	10,3	42,9	1 590	0,5
français, littérature, philosophie	77,2	10,1	19,5	1 740	0,3
arts	66,2	16,8	38,1	1 450	0,5
langues, linguistique	81,7	7,2	19,6	1 700	0,6
spécialités de la production	36,9	9,3	7,4	2 240	1,3
commerce, vente	61,6	9,8	6,3	2 180	1,8
finance, assurances, comptabilité, gestion	51,4	5,7	6,0	2 220	1,4
communication, documentation	63,3	13,4	14,2	1 760	1,0
informatique, réseaux	17,4	3,7	3,4	2 390	0,8
<b>Licence, licence professionnelle</b>	<b>54,1</b>	<b>9,3</b>	<b>14,0</b>	<b>1 630</b>	<b>9,1</b>
dont : sciences exactes et naturelles	53,5	7,0	17,2	1 710	0,6
droit, économie, sciences humaines	73,8	10,3	22,1	1 490	1,8
lettres, langues et arts	74,9	11,2	24,1	1 590	1,2
spécialités de la production	22,0	7,4	4,8	1 820	1,5
spécialités des services	49,6	9,9	9,8	1 600	3,7
<b>Deug</b>	<b>54,4</b>	<b>16,5</b>	<b>25,5</b>	<b>1 430</b>	<b>0,5</b>
<b>BTS, DUT et équivalents</b>	<b>47,5</b>	<b>9,9</b>	<b>11,0</b>	<b>1 520</b>	<b>13,6</b>
dont : agriculture, pêche, forêt, espaces verts	28,1	4,9	7,5	1 410	0,6
génie civil, construction, bois	21,2	8,8	2,9	1 800	0,5
mécanique	3,6	7,0	2,1	1 740	0,8
électricité, électronique	2,2	7,6	2,3	1 740	0,8
commerce, vente	53,4	10,3	12,9	1 470	3,0
finance, comptabilité, gestion	69,8	11,1	12,6	1 460	2,2
secrétariat, communication	77,5	13,5	16,5	1 420	1,2
informatique, réseaux	12,1	15,5	8,2	1 630	0,5
accueil, hôtellerie, tourisme	63,1	10,5	15,8	1 420	0,6
<b>Diplôme santé niveau bac+2</b>	<b>84,5</b>	<b>1,3</b>	<b>20,8</b>	<b>1 800</b>	<b>2,5</b>
<b>Diplôme travail social niveau bac+2</b>	<b>84,7</b>	<b>6,8</b>	<b>19,2</b>	<b>1 500</b>	<b>0,9</b>
<b>Bac général</b>	<b>52,9</b>	<b>18,4</b>	<b>24,2</b>	<b>1 280</b>	<b>4,9</b>
<b>Bac technologique</b>	<b>54,0</b>	<b>16,1</b>	<b>23,0</b>	<b>1 300</b>	<b>4,7</b>
<b>Bac professionnel et équivalents</b>	<b>43,0</b>	<b>15,2</b>	<b>16,0</b>	<b>1 320</b>	<b>13,9</b>
dont : agriculture, pêche, forêt, espaces verts	21,2	8,5	10,6	1 320	1,1
agroalimentaire, cuisine	27,6	11,6	7,6	1 430	0,6
génie civil, construction, bois	4,8	11,9	4,5	1 480	1,1
mécanique	1,9	12,2	3,8	1 500	1,9
électricité, électronique	3,1	15,5	6,7	1 460	1,2
commerce, vente	59,7	19,7	22,2	1 210	2,0
finance, comptabilité, gestion	60,3	19,7	20,0	1 300	0,9
secrétariat, communication	87,3	23,6	26,7	1 220	1,3
accueil, hôtellerie, tourisme	66,0	12,0	26,9	1 250	0,8
coiffure, esthétique	94,2	11,0	24,5	1 180	0,8
<b>CAP, BEP et équivalents</b>	<b>38,0</b>	<b>23,0</b>	<b>18,4</b>	<b>1 300</b>	<b>15,3</b>
dont : agriculture, pêche, forêt, espaces verts	20,7	17,9	11,2	1 300	0,9
agroalimentaire, cuisine	22,8	22,3	15,7	1 310	1,7
génie civil, construction, bois	2,8	21,6	4,2	1 400	2,5
mécanique	3,0	22,0	5,7	1 440	1,9
électricité, électronique	1,9	24,3	8,5	1 360	1,0
commerce, vente	67,6	28,3	29,0	1 200	1,6
finance, comptabilité, gestion	50,6	23,2	25,4	1 220	0,4
secrétariat, communication	79,3	27,4	31,7	1 200	0,6
accueil, hôtellerie, tourisme	62,5	29,4	28,0	1 200	0,7
coiffure, esthétique	94,4	22,1	31,1	1 130	0,7
<b>Diplôme paramédical et social niveau CAP-BEP</b>	<b>91,1</b>	<b>5,4</b>	<b>19,6</b>	<b>1 460</b>	<b>0,9</b>
<b>Aucun diplôme, brevet des collèges</b>	<b>36,1</b>	<b>39,1</b>	<b>24,2</b>	<b>1 200</b>	<b>9,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>48,5</b>	<b>15,3</b>	<b>15,7</b>	<b>1 500</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 10 ans.  
Source : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2012 à 2016.

## 2.12 Situation des jeunes sur le marché du travail par région

En 2014, en France, plus du tiers des jeunes **actifs** âgés de 15 à 29 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur, selon le recensement de la population (hors Mayotte). Cette part varie beaucoup selon les régions : elle est nettement plus élevée en Île-de-France, où 48 % des actifs âgés de 15 à 29 ans sont diplômés du supérieur ; elle est proche de la moyenne nationale en Auvergne-Rhône-Alpes (37 %) et en Bretagne (36 %), et est nettement plus faible en Corse et dans les départements d'outre-mer, où au plus un quart des jeunes actifs sont diplômés du supérieur.

En 2014, en France, un quart des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans sont au **chômage au sens du recensement**, avec de fortes disparités régionales. Ainsi, en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion, la moitié des jeunes actifs se déclarent chômeurs, alors qu'en métropole, le chômage des jeunes est bien inférieur, variant de 21 % à 31 %. Il est le moins élevé en Île-de-France (21 %), Auvergne-Rhône-Alpes (22 %), dans les Pays de la Loire (22 %) et en Bretagne (23 %). À l'inverse, il dépasse la moyenne nationale en Corse (26 %), dans le Grand Est (26 %), en Normandie (26 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (27 %), Occitanie (28 %) et dans les Hauts-de-France (31 %). Dans ces trois derniers territoires, les taux de chômage de l'ensemble des actifs de 15-64 ans sont également les plus élevés de métropole ; le chômage n'y est donc pas spécifique aux jeunes, mais reflète une situation globalement plus défavorable du marché du travail.

Au niveau national, le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur (14 %) est

nettement plus faible que celui des **sortants du secondaire** (32 %). Dans les DOM, les jeunes diplômés du supérieur ont un taux de chômage nettement plus élevé que la moyenne nationale en Guadeloupe (27 %), Martinique (25 %) et à La Réunion (24 %) ; ce n'est pas le cas en Guyane (14 %), qui compte toutefois peu de jeunes actifs diplômés du supérieur (16 %). En métropole, c'est en Provence-Alpes-Côte d'Azur (16 %), en Occitanie (17 %) et en Corse (17 %) que les jeunes actifs diplômés du supérieur peinent le plus à trouver un emploi. En revanche, dans les Hauts-de-France, ces derniers disposent aussi souvent d'un emploi qu'au niveau national, alors que la région est celle de métropole où les jeunes actifs ont, tous diplômés confondus, le plus de difficultés à trouver un emploi. Les écarts de taux de chômage entre les régions sont quant à eux un peu plus marqués pour les jeunes actifs sortant de l'enseignement secondaire.

La qualification des emplois occupés par les jeunes de 15 à 29 ans varie également selon les régions. En Corse, seuls 26 % des jeunes en emploi occupent une profession intermédiaire ou un poste de cadre, contre 38 % au niveau national. Dans les DOM, si les jeunes sont plus souvent au chômage, ceux qui travaillent ont des emplois presque aussi qualifiés qu'en métropole. Par ailleurs, l'Île-de-France se distingue : 53 % des jeunes actifs occupés de 15-29 ans y sont cadres ou exercent une profession intermédiaire, en lien notamment avec la plus forte présence dans cette région de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les actifs. ■

### Définitions

**Actifs** : ils regroupent les actifs occupés et les chômeurs.

**Chômage au sens du recensement** : il comptabilise toute personne (inscrite ou non à Pôle emploi) qui répond simultanément à quatre conditions : déclare comme situation principale « chômage », « études ou stage non rémunéré », « retraite ou préretraite », « femme ou homme au foyer » ou « autre situation » (hors « emploi », « apprentissage sous contrat ou stage rémunéré ») ; déclare ne pas travailler actuellement ; déclare rechercher un emploi ; est âgée de 14 à 70 ans. La définition du chômage au sens du recensement diffère de celle du Bureau international du travail (BIT).

**Sortants du secondaire** : non diplômés ou au plus diplômés du brevet des collèges (aujourd'hui appelé diplôme national du brevet), d'un CAP, d'un BEP ou d'un baccalauréat.

### Pour en savoir plus

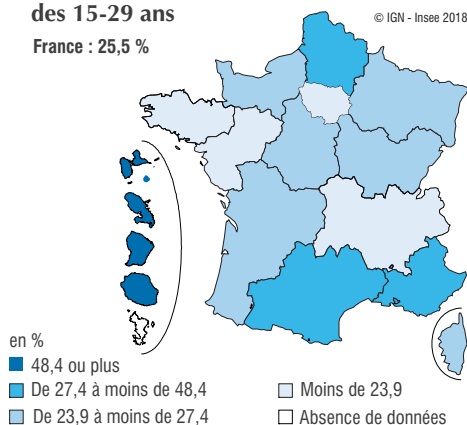
- « Emploi et chômage dans les nouvelles régions depuis la crise », *Insee Focus* n° 40, novembre 2015.

## Situation des jeunes sur le marché du travail par région 2.12

### 1. Taux de chômage au sens du recensement des 15-29 ans

France : 25,5 %

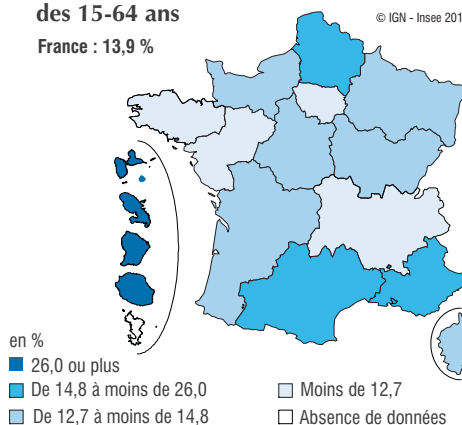
© IGN - Insee 2018



### 2. Taux de chômage au sens du recensement des 15-64 ans

France : 13,9 %

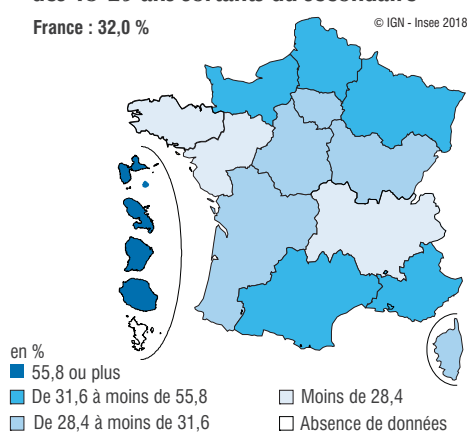
© IGN - Insee 2018



### 3. Taux de chômage au sens du recensement des 15-29 ans sortants du secondaire

France : 32,0 %

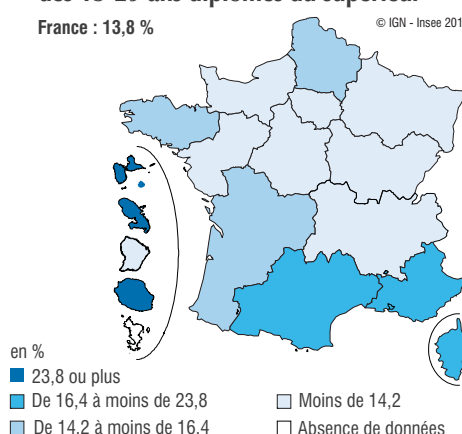
© IGN - Insee 2018



### 4. Taux de chômage au sens du recensement des 15-29 ans diplômés du supérieur

France : 13,8 %

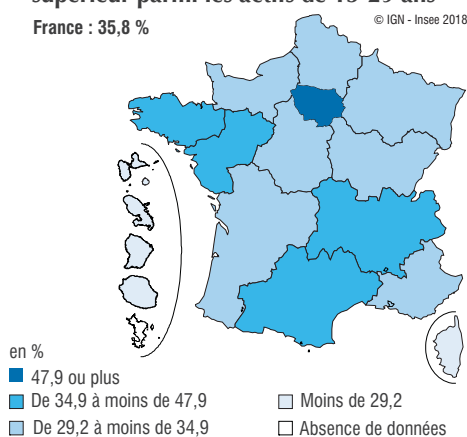
© IGN - Insee 2018



### 5. Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les actifs de 15-29 ans

France : 35,8 %

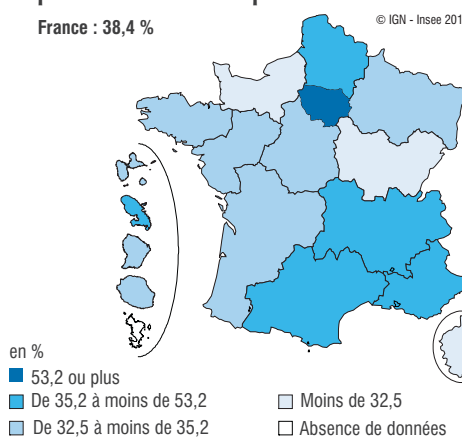
© IGN - Insee 2018



### 6. Part des cadres et professions intermédiaires parmi les actifs occupés de 15-29 ans

France : 38,4 %

© IGN - Insee 2018



Champ : France hors Mayotte, actifs non inscrits dans un établissement d'enseignement. Champ restreint aux seuls actifs occupés pour la figure 6.  
Source : Insee, RP 2014, exploitation complémentaire.

## 2.13 Emploi et chômage des jeunes, comparaisons européennes

En 2016, le **taux d'activité** en France des 15-29 ans est de 53,4 %, soit 3,1 points de moins que la moyenne de l'Union européenne (UE). Cet écart provient d'un moindre taux d'emploi, la **part de chômeurs** parmi les jeunes y étant supérieure à la moyenne européenne (9,9 % contre 8,3 %). D'un autre côté, la part de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation (**NEET**) est très proche en France et dans l'UE (14,4 % contre 14,2 %). Les situations vis-à-vis de l'emploi et du chômage sont très contrastées selon les pays. En Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, le taux d'activité des 15-29 ans est supérieur à celui de la France et les parts de chômeurs et de NEET y sont inférieures. L'Italie, l'Espagne et la Grèce sont dans des situations inverses.

Concernant le taux d'activité, la position de la France par rapport à la moyenne européenne diffère selon l'âge. Avec des études relativement longues et se cumulant peu souvent avec un emploi, le taux d'activité des 15-24 ans est nettement plus faible en France que dans l'ensemble de l'UE (- 4,6 points en 2016). En revanche, pour les 25-29 ans, âges auxquels peu de jeunes sont encore en études, le taux d'activité est plus élevé en France (+ 3,0 points). En Allemagne, où l'apprentissage est très développé, et au Danemark, où de nombreux jeunes effectuent des « petits boulots » pendant leurs études, le taux d'activité des

15-24 ans est nettement supérieur à celui de la France, alors qu'il est inférieur pour les 25-29 ans. En France comme dans l'ensemble de l'UE, le taux d'activité des jeunes femmes est sensiblement inférieur à celui des jeunes hommes (dans les deux cas, - 7 points en 2016 pour les 15-29 ans). Ces écarts de taux d'activité selon le sexe sont quasiment nuls aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves.

Les parts de chômeurs et, dans une moindre mesure, de NEET, sont plus élevées en France qu'en moyenne dans l'UE, à la fois pour les 15-24 ans (respectivement + 1,3 point et + 0,4 point) et les 25-29 ans (respectivement + 2,1 points et + 0,4 point). En France comme dans l'ensemble de l'UE, la part de jeunes femmes au chômage est inférieure à celle des jeunes hommes. À l'inverse, la part de NEET est plus élevée pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes (+ 4,1 points dans l'UE et + 2,5 points en France), en particulier chez les 25-29 ans (+ 9,8 points dans l'UE et + 7,5 points en France), âges où l'inactivité féminine est importante avec la présence d'enfants en bas âge.

Le travail à temps partiel est moins développé pour les jeunes en France (18,8 %) qu'en moyenne dans l'UE (23,8 %). Il est particulièrement répandu aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves. Dans la quasi-totalité des pays (hormis la Roumanie), le temps partiel est plus fréquent pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. ■

### Définitions

**Taux d'activité, part de chômeurs** : voir *annexe Glossaire*.

**NEET (*neither in employment nor in education or training*)** : personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle). Elles sont ainsi au chômage ou inactives, hors situations de formation.

### Pour en savoir plus

- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 : un jeune sur dix au chômage », *Dares Résultats* n° 016, mars 2017.
- *L'insertion professionnelle des jeunes*, Rapport Dares – France Stratégie, janvier 2017.

## Emploi et chômage des jeunes, comparaisons européennes 2.13

### 1. Emploi et chômage des jeunes dans l'Union européenne par tranche d'âge en 2016

en %

	Taux d'activité			Part de chômeurs			Part de NEET		
	Ensemble	15-24 ans	25-29 ans	Ensemble	15-24 ans	25-29 ans	Ensemble	15-24 ans	25-29 ans
Allemagne	62,1	49,2	82,5	3,8	3,5	4,4	8,8	6,6	12,3
Autriche	68,5	57,5	87,0	6,3	6,5	6,0	8,9	7,7	11,0
Belgique	48,3	28,5	84,0	6,9	5,7	9,0	13,0	9,9	18,5
Bulgarie	43,7	23,9	71,8	5,3	4,1	7,1	22,4	18,2	28,3
Chypre	57,8	36,7	87,6	12,6	10,7	15,3	17,9	15,9	20,6
Croatie	52,8	37,2	81,7	13,0	11,7	15,5	19,5	16,9	24,3
Danemark	71,4	66,2	81,9	7,9	7,9	7,7	7,4	5,8	10,6
Espagne	51,8	33,0	85,1	17,2	14,7	21,8	18,1	14,6	24,2
Estonie	59,9	43,2	82,3	6,0	5,8	6,3	13,8	9,1	20,0
Finlande	62,6	52,2	81,2	9,8	10,5	8,5	11,7	9,9	14,9
<b>France</b>	<b>53,4</b>	<b>36,9</b>	<b>85,4</b>	<b>9,9</b>	<b>9,1</b>	<b>11,4</b>	<b>14,4</b>	<b>11,9</b>	<b>19,2</b>
Grèce	46,4	24,6	84,7	17,8	11,7	28,6	22,2	15,8	33,5
Hongrie	49,7	32,3	80,6	4,5	4,2	5,1	14,1	11,0	19,5
Irlande	53,7	38,8	81,4	7,3	6,7	8,6	15,2	13,0	19,4
Italie	41,6	26,6	68,8	11,8	10,0	15,1	24,3	19,9	32,4
Lettonie	59,9	39,7	87,7	8,0	6,9	9,5	13,3	11,2	16,1
Lituanie	53,2	35,4	89,7	5,5	5,1	6,4	10,7	9,4	13,4
Luxembourg	52,2	30,7	87,0	5,5	5,8	5,1	6,8	5,4	9,2
Malte	66,7	51,6	91,2	4,9	5,8	3,5	8,8	8,6	9,2
Pays-Bas	74,8	68,2	87,5	6,4	7,4	4,6	6,3	4,6	9,6
Pologne	54,1	34,5	84,5	6,4	6,1	6,8	13,8	10,5	18,9
Portugal	51,0	33,2	86,3	10,6	9,3	13,3	12,8	10,6	17,2
République tchèque	51,5	32,0	80,8	3,8	3,4	4,5	11,1	7,0	17,2
Roumanie	47,8	28,0	79,2	6,3	5,8	7,1	20,2	17,4	24,7
Royaume-Uni	68,6	58,4	85,8	6,4	7,6	4,4	12,3	10,9	14,7
Slovaquie	52,3	32,4	83,5	8,1	7,2	9,5	15,9	12,3	21,7
Slovénie	53,4	33,7	85,3	7,8	5,1	12,2	10,9	8,0	15,7
Suède	66,3	54,8	85,6	9,0	10,4	6,7	7,1	6,5	8,0
<b>Union européenne</b>	<b>56,5</b>	<b>41,5</b>	<b>82,4</b>	<b>8,3</b>	<b>7,8</b>	<b>9,3</b>	<b>14,2</b>	<b>11,5</b>	<b>18,8</b>

Champ : jeunes de 15 à 29 ans.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail, extraction juillet 2017.

### 2. Emploi et chômage des jeunes de 15 à 29 ans dans l'Union européenne par sexe en 2016

en %

	Taux d'activité		Part de chômeurs		Part de NEET		Part du temps partiel		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Allemagne	59,6	64,3	3,2	4,4	10,8	7,0	22,5	29,3	16,6
Autriche	65,6	71,2	5,1	7,4	9,4	8,4	24,7	34,2	16,0
Belgique	45,8	50,8	6,1	7,7	14,0	12,0	21,3	32,7	11,0
Bulgarie	37,2	49,8	4,0	6,6	25,8	19,1	3,5	4,4	2,9
Chypre	57,6	57,9	13,2	11,9	19,3	16,2	20,1	20,6	19,5
Croatie	48,6	56,9	12,4	13,6	19,4	19,5	7,1	9,2	5,4
Danemark	71,0	71,9	7,8	7,9	7,7	7,2	52,1	60,5	44,3
Espagne	50,2	53,3	17,0	17,5	18,7	17,4	27,5	33,7	21,8
Estonie	52,9	66,6	4,5	7,4	19,2	8,6	14,8	21,5	9,6
Finlande	61,2	63,9	9,1	10,5	12,3	11,2	30,0	38,6	21,6
<b>France</b>	<b>49,9</b>	<b>56,8</b>	<b>9,0</b>	<b>10,7</b>	<b>15,6</b>	<b>13,1</b>	<b>18,8</b>	<b>27,5</b>	<b>11,0</b>
Grèce	42,7	49,9	18,7	16,9	24,8	19,8	18,7	23,6	15,2
Hongrie	43,7	55,6	4,0	5,0	18,8	9,6	5,6	6,8	4,6
Irlande	51,9	55,5	5,8	8,9	16,0	14,5	30,8	36,5	25,2
Italie	36,5	46,4	11,1	12,5	26,3	22,4	26,1	39,4	16,6
Lettonie	56,3	63,3	6,5	9,3	13,6	12,9	9,2	11,6	7,2
Lituanie	49,0	57,1	4,4	6,6	10,7	10,8	7,3	7,9	6,8
Luxembourg	51,8	52,6	5,6	5,4	8,3	5,4	17,1	21,8	12,7
Malte	62,8	70,4	4,4	5,4	11,5	6,3	14,0	17,2	11,3
Pays-Bas	74,8	74,7	6,2	6,6	6,9	5,7	64,1	76,6	51,7
Pologne	47,4	60,4	5,6	7,1	17,1	10,7	8,4	12,3	5,5
Portugal	50,2	51,8	10,6	10,6	13,2	12,4	14,9	17,8	12,1
République tchèque	43,6	59,1	3,9	3,7	16,8	5,6	7,9	12,1	4,9
Roumanie	39,9	55,2	5,0	7,5	25,5	15,2	9,2	8,2	9,9
Royaume-Uni	65,6	71,5	5,5	7,2	14,9	9,8	27,9	36,9	19,9
Slovaquie	43,3	60,8	7,7	8,5	20,9	11,1	6,4	9,2	4,5
Slovénie	49,6	57,0	8,0	7,7	11,3	10,6	20,5	28,2	14,4
Suède	65,8	66,8	8,3	9,7	7,3	6,8	35,6	46,6	25,2
<b>Union européenne</b>	<b>52,9</b>	<b>60,0</b>	<b>7,7</b>	<b>8,9</b>	<b>16,3</b>	<b>12,2</b>	<b>23,8</b>	<b>31,8</b>	<b>16,9</b>

Champ : jeunes de 15 à 29 ans, excepté pour la part du temps partiel : jeunes de 15 à 29 ans en emploi.

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail, extraction juillet 2017.



---

# Fiches thématiques

---

La formation tout au long  
de la vie



## 3.1 Formation des adultes

D'après l'enquête sur la formation des adultes (AES) de 2016, en France métropolitaine, 51 % des personnes de 18 à 64 ans **sorties de formation initiale** ont suivi au moins une **formation** au cours des 12 derniers mois, tous types confondus. Peu d'entre elles (2 %) suivent une **formation formelle** qui mène à un diplôme ou à un titre reconnu. Il s'agit essentiellement de jeunes adultes qui reprennent des études après une interruption de plus d'un an. Le taux d'accès annuel aux **formations non formelles** est nettement plus élevé : 50 % toutes finalités confondues, et 39 % pour les formations non formelles à but professionnel.

Toutes formations confondues, les personnes en emploi à la date de l'enquête se sont plus formées au cours des 12 derniers mois (59 %) que celles au chômage (44 %) ou inactives (20 %). L'écart est particulièrement marqué pour les formations non formelles à but professionnel : 49 % des personnes en emploi à la date de l'enquête ont suivi une telle formation sur l'année, contre 30 % de celles au chômage et 4 % des inactives. Les chômeurs et les inactifs à la date d'enquête ont pu suivre ces formations à un moment où ils étaient en emploi. En tenant compte du statut d'activité au moment de l'entrée en formation, l'accès à la formation des chômeurs est encore moindre : le nombre de personnes ayant suivi une formation non formelle à but professionnel en étant au chômage représente 20 % de l'effectif des personnes qui ont été principalement au chômage au moins un mois dans l'année.

L'accès à la formation diminue en seconde partie de carrière : environ 60 % des 25-44 ans ont participé à au moins une formation sur l'année, contre 50 % des 45-54 ans et 35 % des 55-64 ans. En particulier, les formations non formelles à but professionnel concernent plus souvent les personnes en début et milieu de vie active : plus de 45 % des 25-44 ans contre 40 % des 45-54 ans et 22 % des 55-64 ans, ces derniers étant moins souvent en emploi.

Les femmes se forment globalement un peu plus que les hommes (53 % contre 48 %). Cependant, les femmes étant plus souvent inactives, le constat s'inverse pour les formations non formelles à but professionnel : le taux d'accès des hommes (40 %) est légèrement supérieur à celui des femmes (38 %).

L'accès à la formation augmente avec le diplôme : 74 % des personnes diplômées du supérieur long ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, contre seulement 22 % des personnes ayant au plus le certificat d'étude primaire. De même, le taux d'accès aux formations non formelles à but professionnel est quatre fois plus élevé pour les diplômés du supérieur long (60 %) que pour les personnes les moins diplômées (15 %).

Les formations non formelles à but professionnel diffèrent selon la situation des personnes à leur entrée en formation. Elles sont notamment beaucoup plus longues pour les personnes qui sont au chômage, que pour celles qui sont en emploi : 35 % des formations suivies par les personnes au chômage durent plus de 60 heures, contre 5 % des formations suivies par les personnes en emploi. Par ailleurs, ces formations sont plus souvent à l'initiative de la personne quand elle est au chômage (63 %) que lorsqu'elle est en emploi (26 %). Les formations en situation de travail, qui permettent à un tuteur, souvent un salarié plus expérimenté, de transmettre rapidement un savoir pratique et technique, sont plus fréquentes dans le secteur privé (16 %) que dans le secteur public (9 %).

Seules 15 % des formations non formelles suivies dans un but professionnel par des actifs occupés mènent à une certification autre qu'un diplôme ou un titre. Cette part atteint 29 % pour les formations suivies par des chômeurs.

Enfin, 6 % des formations non formelles suivies par des actifs occupés dans un but professionnel sont financées en totalité ou en partie par le stagiaire. Cette part est de 22 % pour les chômeurs. ■

### Définitions

**Sortie de formation initiale, formation, formation formelle, formation non formelle** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « La formation des adultes – Un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.



## Formation des adultes 3.1

### 1. Participation à la formation au cours des 12 derniers mois en 2016

	Part de personnes ayant suivi au cours des 12 derniers mois...			
	... au moins une formation (tous types confondus)	... au moins une formation formelle	... au moins une formation non formelle	... au moins une formation non formelle à but professionnel
<b>Âge</b>				
18-24 ans	55	10	51	37
25-34 ans	60	4	58	46
35-44 ans	59	3	58	48
45-54 ans	50	1	49	40
55-64 ans	35	0	35	22
<b>Sexe</b>				
Femmes	53	3	52	38
Hommes	48	2	47	40
<b>Situation sur le marché du travail</b>				
En emploi à la date de l'enquête	59	2	58	49
Au chômage à la date de l'enquête	44	4	42	30
Au chômage à l'entrée en formation <sup>1</sup>	32	4	29	20
Inactif à la date de l'enquête	20	2	19	4
<i>dont inactif hors retraité</i>	18	4	16	5
<b>Diplôme</b>				
Diplôme du supérieur long	74	5	73	60
Diplôme du supérieur court	68	3	67	55
Baccalauréat	55	4	54	40
CAP-BEP	42	2	41	31
Brevet des collèges	35	1	35	24
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	22	0	22	15
<b>Ensemble</b>	<b>51</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>39</b>

1. Ratio entre le nombre de personnes ayant participé à au moins une formation (pour chaque type de formation) au cours des 12 derniers mois en étant au chômage (estimé par l'enquête AES) et le nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage dans les 12 derniers mois (estimé par l'enquête Emploi). Voir encadré 2 du dossier « La moitié des personnes en emploi ont suivi une formation à but professionnel dans l'année » dans cet ouvrage.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 55 % des personnes de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, 10 % au moins une formation formelle et 51 % au moins une formation non formelle. Certaines personnes ont suivi à la fois des formations formelles et non formelles.

Source : Insee, enquête sur la formation des adultes (AES) 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.

### 2. Caractéristiques des formations non formelles à but professionnel selon la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation

	Situation sur le marché du travail à l'entrée en formation				
	Actifs occupés	dont : salariés du public	salariés du privé	Chômeurs	Ensemble des actifs
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Nature de la formation</b>					
Cours en groupe (stage, formation)	67	70	66	62	66
Séminaire, atelier, conférence	19	20	17	27	20
Cours particulier	1	1	1	5	1
Formation en situation de travail	13	9	16	6	13
<b>Initiative de la formation</b>					
Employeur ou organisme lié à l'activité professionnelle	70	68	77	5	66
Service public (ou organisme de formation)	4	6	2	32	5
Initiative personnelle	26	26	21	63	29
<b>Durée de la formation</b>					
De 1 à 3 heures	16	16	15	20	16
De 4 à 12 heures	40	40	39	20	39
De 13 à 20 heures	19	18	20	6	18
De 21 à 60 heures	21	22	22	19	21
61 heures ou plus	5	4	5	35	6
<b>Obtention d'une certification (non diplômante) à l'issue de la formation</b>					
Certification ou permis obligatoire pour exercer un métier	10	7	12	17	10
Certification ou permis non obligatoire pour exercer un métier	5	3	6	12	5
Pas de certification	85	89	83	71	85
<b>Participation du stagiaire au financement de la formation</b>					
Oui, en totalité ou en partie	6	4	3	22	7
Non	94	96	97	78	93

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel des personnes actives de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 77 % des formations non formelles à but professionnel des salariés du secteur privé (situation à l'entrée en formation) sont à l'initiative de l'employeur.

Source : Insee, enquête sur la formation des adultes (AES) 2016.

## 3.2 Formation des personnes en recherche d'emploi

**La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi** est financée principalement par cinq acteurs : les régions, Pôle emploi, l'Unédic, l'État et les entreprises, à travers les fonds socialisés gérés par les partenaires sociaux (Organismes paritaires collecteurs agréés - Opca, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels - FPSPP). Le financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des personnes au cours de leur stage de formation. Certains acteurs, comme les régions ou l'État, financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques. D'autres, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage, ne financent que la rémunération. Plus de 90 % des stagiaires sont rémunérés durant leur formation, les autres bénéficiant d'une prise en charge de la protection sociale.

Avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi a augmenté de près de 50 % entre 2015 et 2016 pour dépasser un million d'entrées sur l'année, alors que les entrées variaient entre 500 000 et 700 000 par an depuis plus de dix ans.

Les formations peuvent être notamment « commandées » par les régions, Pôle emploi, l'État, les Opca, ou encore les stagiaires eux-mêmes ; le **commanditaire** ne supporte pas forcément l'intégralité du coût. Conséquence de la loi du 5 mars 2014 qui poursuit le processus de décentralisation des compétences de formation professionnelle entamé en 1983, le nombre de formations commandées par l'État a fortement diminué : il est passé de 46 000 en 2014 (7 % des entrées) à 26 300 en 2016 (3 % des entrées). Sur la même période, le poids des régions et de Pôle emploi dans les entrées en formation a augmenté, passant de 80 % en 2014 à 92 % en 2016 (52 % pour Pôle emploi et 40 % pour les régions). En 2016,

### Définitions

**Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi** : formation professionnelle suivie par des personnes sans emploi, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi, sous statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

**Commanditaire** : organisme qui achète la formation, y compris lorsqu'il ne supporte pas l'intégralité du coût. Le commanditaire se distingue ainsi du financeur.

### Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 », *Dares Résultats*, n° 085, décembre 2017.
- Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires », Comité technique d'évaluation, décembre 2017.

Pôle emploi est devenu le principal commanditaire quant au nombre de formations, mais les régions demeurent le premier commanditaire pour ce qui est du volume d'heures de formation (60 % des heures commandées en 2016 contre 28 % pour Pôle emploi). Les autres commanditaires (Opca, Agefiph, stagiaires, etc.) restent minoritaires et représentent 6 % des entrées.

Visant à répondre à des besoins immédiats en main-d'œuvre et à favoriser un accès rapide à l'emploi, les formations commandées par Pôle emploi (2,2 mois en 2016) et les Opca (2,7 mois) sont plus courtes en moyenne que celles commandées par l'État (6,0 mois) et les régions (5,5 mois). Les stages les plus longs sont ceux entièrement pris en charge par les stagiaires (10,5 mois).

Les régions orientent davantage leurs efforts de formation vers les jeunes : en 2016, 43 % des stages qu'elles ont commandés ont bénéficié à des personnes de moins de 26 ans, contre 29 % pour l'ensemble des entrées en stage.

En 2016, le nombre de personnes en recherche d'emploi ayant accédé à une formation représente 15 % de l'effectif déclarant, dans l'enquête Emploi, avoir connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année. Ce ratio est en forte hausse par rapport aux années précédentes (10 % en 2015). Il est plus élevé pour les jeunes : malgré une réduction des écarts d'accès selon l'âge avec le plan « 500 000 formations supplémentaires », il est de 19 % pour les moins de 26 ans, contre 11 % pour les personnes de 45 ans ou plus. L'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi est un peu plus important pour les personnes peu diplômées, mais les écarts selon le diplôme sont moins marqués que les écarts selon l'âge.

Le nombre de personnes en recherche d'emploi en cours de formation représente 8 % de l'effectif des personnes principalement au chômage dans l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2016 (contre 6 % un an auparavant). ■

## Formation des personnes en recherche d'emploi 3.2

### 1. Nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi suivant le commanditaire de la formation

	2013	2014	2015	2016p
<b>État</b>	<b>48 430</b>	<b>45 959</b>	<b>31 066</b>	<b>26 279</b>
<b>Régions</b>	<b>346 369</b>	<b>345 243</b>	<b>352 360</b>	<b>403 702</b>
Stages destinés aux jeunes de moins de 26 ans	188 279	183 107	177 908	174 416
Stages destinés aux adultes de 26 ans ou plus	158 090	162 136	174 452	229 286
<b>Pôle emploi</b>	<b>164 791</b>	<b>206 031</b>	<b>236 284</b>	<b>525 137</b>
Formations conventionnées	53 515	57 604	51 600	157 813
Aides individuelles à la formation (AIF)	53 746	87 366	119 533	270 398
Actions de formation préalables au recrutement (AFPR)	27 852	28 395	31 659	45 841
Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles	15 090	16 995	19 729	27 872
POE collectives <sup>1</sup>	14 588	15 671	13 763	23 213
<b>Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca)<sup>1</sup></b>	<b>52 374</b>	<b>34 263</b>	<b>20 470</b>	<b>15 495</b>
<b>Stagiaires</b>	<b>24 188</b>	<b>24 525</b>	<b>18 464</b>	<b>16 195</b>
<b>Autres commanditaires<sup>2</sup></b>	<b>25 194</b>	<b>30 520</b>	<b>25 520</b>	<b>26 693</b>
<b>Ensemble des entrées en formation</b>	<b>661 346</b>	<b>686 541</b>	<b>684 164</b>	<b>1 013 501</b>

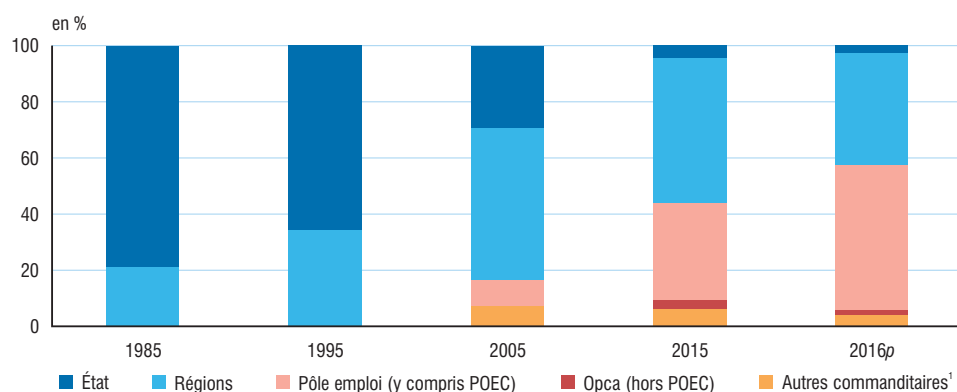
1. Les POE collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opca. Elles sont ici comptées dans les entrées Pôle emploi.

2. Autres commanditaires : Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), collectivités territoriales autres que les régions, etc.

Champ : France.

Source : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest).

### 2. Répartition des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi selon le commanditaire de la formation



1. Autres commanditaires : stagiaires, Agefiph, collectivités territoriales autres que les régions, etc.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2003, France à partir de 2004.

Note : rupture de série entre 1995 et 2005.

Source : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest) à partir de 2004.

### 3. Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation professionnelle selon l'âge et le niveau de diplôme

	2015	2016p
<b>Ensemble des personnes en recherche d'emploi</b>	<b>10,5</b>	<b>15,3</b>
<b>Âge</b>		
Moins de 26 ans	14,7	18,8
De 26 à 44 ans	11,3	16,2
45 ans ou plus	6,0	11,2
<b>Niveau de diplôme</b>		
Inférieur au CAP-BEP	11,6	16,5
CAP-BEP	10,6	15,3
Baccalauréat ou plus	9,6	14,5

Champ : France.

Note : taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation professionnelle au cours d'une année : nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en stage de formation au cours de l'année (source Brest), rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage sur l'année (source enquête Emploi).

Sources : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, enquêtes Emploi.

### 3.3 Diplômes en formation continue

La formation continue désigne toutes les formes de formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales. Elle n'aboutit pas toujours à l'obtention d'un diplôme. En 2016, 14 % de la population âgée de 30 à 69 ans a décroché son plus haut diplôme par le biais de la formation continue, soit un diplôme obtenu au moins deux ans après avoir terminé sa formation initiale. Cela concerne 11 % des personnes âgées de 30 à 39 ans et 17 % de celles âgées de 50 à 59 ans.

En 2015, 146 000 diplômes ont été délivrés à l'issue d'une formation continue par des établissements sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, soit 1,8 fois plus qu'en 2002. Le nombre de diplômes ainsi délivrés a nettement augmenté entre 2003 et 2007, puis à nouveau à partir de 2010. En 2015, il s'agit pour plus des trois quarts de diplômes de l'enseignement supérieur (**BTS**, diplômes nationaux ou **diplômes d'établissement** délivrés par les universités, le **Cnam** et leurs composantes), le reste étant des diplômes de l'enseignement secondaire (**CAP**, **BEP**, mentions complémentaires,

brevets professionnels ou baccalauréat). Dans le **second degré** professionnel, le CAP rassemble 68 % des diplômes délivrés en formation continue. La part du supérieur parmi les diplômes délivrés en formation continue a progressé de 9 points entre 2002 et 2015.

En 2015, parmi l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation continue, 16 % sont des BTS (- 13 points depuis 2002), 54 % d'autres diplômes nationaux (+ 8 points depuis cette date), délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes, et 31 % des diplômes d'établissement (+ 5 points). Entre 2014 et 2015, le nombre de diplômes du supérieur délivrés en formation continue a augmenté de 5 %, porté notamment par la hausse des diplômes nationaux hors BTS (+ 8 %). En 2015, deux diplômes dominent : la licence professionnelle (17 000 diplômes délivrés) et le master professionnel (près de 7 000 diplômes délivrés). Par ailleurs, près de 5 500 diplômes d'accès aux études universitaires (**DAEU**) ont été délivrés en formation continue, permettant à des publics sans baccalauréat de poursuivre un cursus universitaire. ■

#### Définitions

**Diplômes d'établissement** : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

**Second degré** : enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

**BTS, Cnam, CAP, BEP, DAEU** : voir *annexe Glossaire*.

#### Pour en savoir plus

- « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », *Note d'information* n° 16-27, MENESR, octobre 2016.
- Classification of learning activities – Manual, Population and social conditions*, Eurostat, 2016.

## Diplômes en formation continue 3.3

### 1. Évolution de la part des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé après une interruption du parcours d'études selon l'âge de 2007 à 2016

	en %									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
De 30 à 39 ans	7,2	6,8	7,1	7,1	7,7	7,4	8,2	10,5	11,5	11,2
De 40 à 49 ans	10,3	9,7	10,2	10,5	10,6	10,6	11,9	14,4	14,4	14,2
De 50 à 59 ans	12,7	11,8	11,9	12,8	12,3	12,3	14,0	16,5	17,1	16,9
De 60 à 69 ans	14,3	13,8	14,8	14,7	13,9	13,5	13,2	14,6	14,6	15,1
<b>Ensemble</b>	<b>10,4</b>	<b>9,8</b>	<b>10,3</b>	<b>10,6</b>	<b>10,7</b>	<b>10,5</b>	<b>11,5</b>	<b>13,9</b>	<b>14,3</b>	<b>14,2</b>

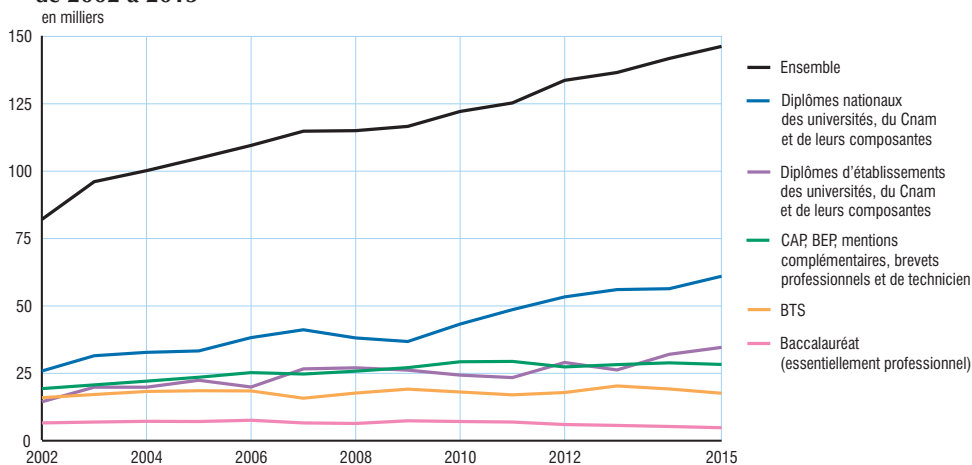
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes âgées de 30 à 69 ans déclarant posséder au minimum un CAP.

Lecture : en 2016, 11,2 % des personnes âgées de 30 à 39 ans possédant pour diplôme le plus élevé un diplôme supérieur ou égal au CAP ont obtenu ce diplôme après une interruption du parcours d'études d'au moins deux ans.

Note : seules les interruptions de parcours de deux ans minimum après la fin des études initiales sont prises en compte.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

### 2. Évolution du nombre de diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue de 2002 à 2015



Champ : France, diplômes délivrés par les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Note : le DAEU est inclus dans les diplômes nationaux des universités, du Cnam et de leurs composantes.

Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

## 3.4 Validation des acquis de l'expérience

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue, à côté de la formation initiale et de la formation continue, une troisième voie d'accès à la **certification professionnelle**. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'une certification grâce à la reconnaissance de son expérience, que cette dernière ait été acquise à travers des activités salariées, non salariées ou bénévoles. La procédure compte deux grandes étapes : la recevabilité et le passage devant un jury de validation. Toutes les certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) peuvent être obtenues par la voie de la VAE (diplômes, titres, **CQP**, **CQPI**). Par la suite, seuls sont considérés les diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés par l'État ou au nom de l'État, inscrits de droit au RNCP.

Depuis la mise en place du dispositif en 2002, un peu plus de 330 000 personnes ont obtenu un diplôme ou un titre délivré par l'État ou au nom de l'État par la voie de la VAE. Proche de 30 000 par an entre 2007 et 2011, le nombre de lauréats s'est érodé chaque année depuis 2012, passant au-dessous de 25 000 en 2015.

En 2015, 60 000 dossiers de candidature ont été jugés recevables ; 41 400 candidats se sont présentés devant un jury, 59 % avec succès (soit 24 600 validations totales). Le taux de réussite atteint 76 % pour les candidats aux diplômes et titres du ministère de l'Agriculture et 72 % pour les ministères de la Défense et de l'Emploi. Avec 53 % des candidats certifiés par

VAE en 2015, le ministère de l'Éducation nationale reste, en nombre, le principal certificateur.

La VAE concerne principalement des femmes : en 2015, elles représentent 73 % des candidats qui se sont présentés devant un jury de VAE, hors ministères de l'Emploi et de la Culture. Cette part a peu varié depuis 2004, excepté dans l'Éducation nationale où elle a légèrement augmenté. La part des femmes est la plus élevée pour le ministère en charge des Affaires sociales et de la Santé (96 % des candidats) où les diplômes délivrés concernent des métiers très féminisés : auxiliaire de vie sociale, aide-soignant, etc.

En 2015, obtenir un diplôme ou un titre par la VAE nécessite d'avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine visé. La loi du 8 août 2016 a réduit cette ancienneté à 1 an. Ainsi, 71 % des candidats ont entre 30 et 49 ans, les moins de 30 ans étant minoritaires (9 %). Hors ministères de l'Emploi, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, 74 % des candidats qui se sont présentés devant un jury de VAE occupent un emploi ; les autres en recherchent un. La part des personnes en recherche d'emploi est plus élevée parmi les candidats à un titre ou diplôme des ministères des Affaires sociales et de la Santé et de l'Éducation nationale.

En 2015, les diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat) sont encore majoritaires : hors ministères de l'Emploi et de la Culture, 58 % des candidats se positionnent sur ces niveaux de diplôme, dont 40 % sur un titre ou diplôme de niveau V. ■

### Définitions

**Certification professionnelle** : diplôme et titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle de branche (**CQP**) et interbranche (**CQPI**), bloc de compétences et certification inscrite à l'Inventaire. Voir *annexe Glossaire*.

**RNCP, CQP, CQPI** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « La validation des acquis de l'expérience en 2015 dans les ministères certificateurs. Le nombre de diplômés par la voie de la VAE continue de diminuer », *Dares Résultats* n° 038, juin 2017.
- « Bilan des titres professionnels en 2016 », DGEFP.
- « Dispositif académique de validation des acquis : nouveau recul du nombre des diplômes délivrés par la VAE en 2015 », *Note d'information* n° 39, Depp, décembre 2016.
- « Validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : la baisse se poursuit en 2015 », *Note d'information* n° 25, Depp, septembre 2016.
- « Rapport au Premier ministre 2015 », Commission nationale de la certification professionnelle.

## Validation des acquis de l'expérience 3.4

### 1. Titres et diplômes obtenus par la VAE selon le ministère certificateur

	Ministère									Ensemble
	Éducation nationale (du CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Affaires sociales et Santé	Emploi	Défense	Culture	Écologie	Jeunesse et Sports	
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	53	14	33	...	25 342 <sup>1</sup>
2007	13 855	2 154	257	7 316	5 478	51	396	15	...	29 522 <sup>1</sup>
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	185	396	9	...	28 272 <sup>1</sup>
2009	14 813	2 154	401	8 308	5 580	266	97	9	...	31 628 <sup>1</sup>
2010	13 220	2 225	370	7 578	5 479	378	56	14	...	29 320 <sup>1</sup>
2011	13 561	2 397	431	7 047	5 912	375	51	39	...	29 813 <sup>1</sup>
2012	13 628	2 370	352	6 518	4 810	181	292	30	...	28 181 <sup>1</sup>
2013	13 805	2 544	322	6 133	3 894	124	210	24	408	27 464
2014	13 400	2 591	348	5 273	3 567	90	...	27	432	25 728 <sup>2</sup>
2015	13 153	2 589	285	4 965	3 063 <sup>3</sup>	89	...	24	474	24 642 <sup>2</sup>

1. Hors ministère de la Jeunesse et des Sports.

2. Hors ministère de la Culture.

3. En 2015, la méthode de calcul du nombre de candidats reçus au ministère chargé de l'Emploi change, ce qui invite à être prudent dans l'interprétation de l'évolution entre 2014 et 2015. En effet, les centres AFPA utilisant désormais le même système d'information que les autres centres agréés (Valce), seule cette source est utilisée. Champ : France.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

### 2. Profil des candidats présentés à la VAE en 2015

	Ministère									Ensemble	en %
	Éducation nationale (du CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Affaires sociales et Santé <sup>1</sup>	Emploi	Défense	Culture	Écologie	Jeunesse et Sports		
<b>Sexe</b>											
Femmes	66,0	49,0	32,9	95,8	...	15,4	...	2,4	52,2	73,1	
Hommes	34,0	51,0	67,1	4,2	...	84,6	...	97,6	47,8	26,9	
<b>Âge</b>											
Moins de 30 ans	9,4	4,8	22,8	10,4	...	8,9	...	4,9	10,1	9,4	
De 30 à 39 ans	35,4	35,4	44,6	26,7	...	42,3	...	23,2	37,5	33,1	
De 40 à 49 ans	39,1	39,6	20,2	37,1	...	36,6	...	43,9	31,3	38,0	
50 ans ou plus	16,1	20,2	12,3	25,9	...	12,2	...	28,0	21,1	19,6	
<b>Situation</b>											
En recherche d'emploi	26,4	13,7	13,0	27,9	...	0,0	...	6,1	...	25,5	
En emploi	72,9	85,8	85,1	71,7	...	100,0	...	90,2	...	74,0	
Inactif	0,7	0,5	1,9	0,4	...	0,0	...	3,7	...	0,5	
<b>Niveau du titre ou diplôme demandé</b>											
Niveau V	23,3	///	15,4	84,5	...	3,3	...	30,5	0,0	40,0	
Niveau IV	28,9	///	54,4	0,2	...	23,6	...	18,3	77,1	18,0	
Niveau III	46,1	2,9	22,3	11,6	...	43,1	...	23,2	21,2	29,0	
Niveau II	0,8	44,0	0,3	3,4	...	24,4	...	19,5	1,7	6,5	
Niveau I	0,9	42,3	7,7	0,3	...	5,7	...	0,0	0,0	5,3	
Autres	0,0	10,8	0,0	0,0	...	0,0	...	8,5	0,0	1,2	
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>...</b>	<b>100,0</b>	<b>...</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>Nombre de candidats présentés</b>	<b>19 324</b>	<b>4 070</b>	<b>377</b>	<b>12 141</b>	<b>4 243</b>	<b>123</b>	<b>...</b>	<b>82</b>	<b>1 055</b>	<b>41 415</b>	

1. Hors certificats d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale (Cadres) et diplômes d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, de moniteur d'atelier et d'éducateur technique spécialisé.

Champ : France. L'ensemble des données du ministère de l'Emploi et du ministère de la Culture sur le profil des candidats étant non disponibles en 2015, ces données n'apparaissent pas dans le tableau.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

### 3.5 Formation professionnelle continue financée...

Les entreprises sont le principal contributeur à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais des formations qu'elles dispensent à leurs salariés. Jusqu'en 2014, elles étaient soumises à une obligation de financement de la formation correspondant à 0,55 % de leur masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés, 1,05 % pour celles de 10 à 19 salariés et 1,6 % au-delà. Depuis la loi sur la formation professionnelle de 2014, cette obligation a été ramenée à 1 % et s'applique, depuis 2015, à toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les données relatives à l'application de cette réforme ne sont pas encore disponibles.

Jusqu'en 2014, cette obligation était largement dépassée, les entreprises de 10 salariés ou plus ayant dépensé en 2014 (**taux de participation financière**) 2,7 % de leur masse salariale, un taux qui a peu varié dans le temps. Mais cet effort est inégalement réparti selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi, le taux de participation financière est de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 3,7 % pour les entreprises de 2 000 salariés ou plus. Il dépasse 4,0 % dans les secteurs des télécommunications, de la cokéfaction-raffinage, de l'administration publique ou de la production et distribution d'électricité, mais est inférieur à 2,0 % dans l'hébergement-restauration ou l'agriculture.

Le taux d'accès à la formation professionnelle continue – nombre de salariés ayant suivi une formation sur l'année rapporté aux effectifs

salariés totaux – et la durée par stagiaire varient également selon la taille des entreprises et leur secteur. Pour l'ensemble des salariés, ce taux d'accès a considérablement augmenté en 40 ans, passant de 17,1 % en 1974 à 43,5 % en 2014. En revanche, la durée moyenne par stagiaire a diminué, passant de 62,0 heures en 1974 à 27,1 heures en 2014. Ces deux facteurs se compensent quasiment, le nombre d'heures de formation par salarié a peu évolué, pour s'établir à 11,8 heures en 2014.

Les salariés peuvent accéder à la formation professionnelle continue financée par les entreprises par différentes voies, notamment le plan de formation élaboré par l'entreprise, mais aussi le **droit individuel à la formation** (DIF), remplacé depuis 2014 par le **compte personnel de formation** (CPF), ou encore la **période de professionnalisation**. En vigueur de 2004 à 2014, le DIF octroie un crédit de 20 heures par an, cumulables jusqu'à 120 heures. En 2014, 4,2 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé ont mobilisé leur DIF, pour 21,7 heures par bénéficiaire en moyenne. Le CPF est rattaché à la personne et ne peut être mobilisé qu'à l'initiative de son titulaire. Les heures cumulées au titre du DIF et non encore consommées fin 2014 ont été transférées sur le CPF et sont valables jusque fin 2020.

En 2014, la période de professionnalisation est mobilisée par 17,5 % des entreprises et concerne 1,9 % des salariés. Le nombre d'heures par bénéficiaire est de 80,4 heures sur l'année. ■

#### Définitions

**Taux de participation financière** : ensemble des dépenses de formation imputables au titre de l'obligation fiscale consacrées par les entreprises (dépenses internes, externes, rémunérations des stagiaires et versements aux OPCA) rapportées à la masse salariale.

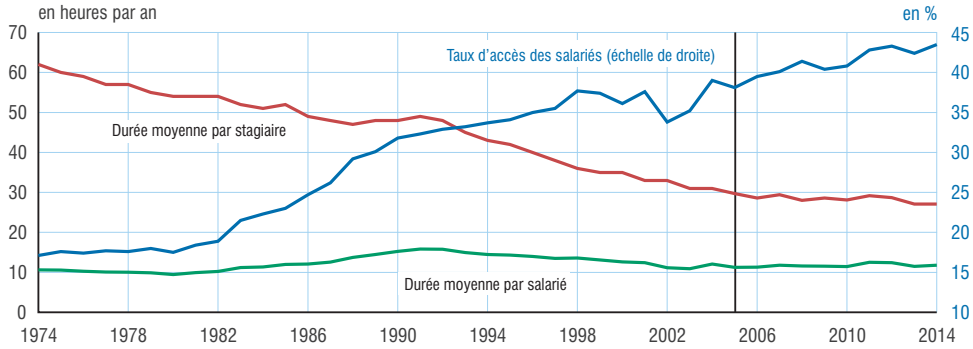
**Droit individuel à la formation** (DIF), **compte personnel de formation** (CPF), **période de professionnalisation** : voir annexe *Glossaire*.

#### Pour en savoir plus

- « Le dispositif d'enquêtes Defis, un nouveau regard sur la formation en entreprise », *Bref* n° 344, Céreq, mars 2016.
- *Quand la formation continue*, Céreq, 2014.
- « Le DIF : la maturité modeste », *Bref* n° 299-2, Céreq, juillet 2012.



### 1. Évolution du taux d'accès à la formation des salariés et de la durée moyenne des formations de 1974 à 2014



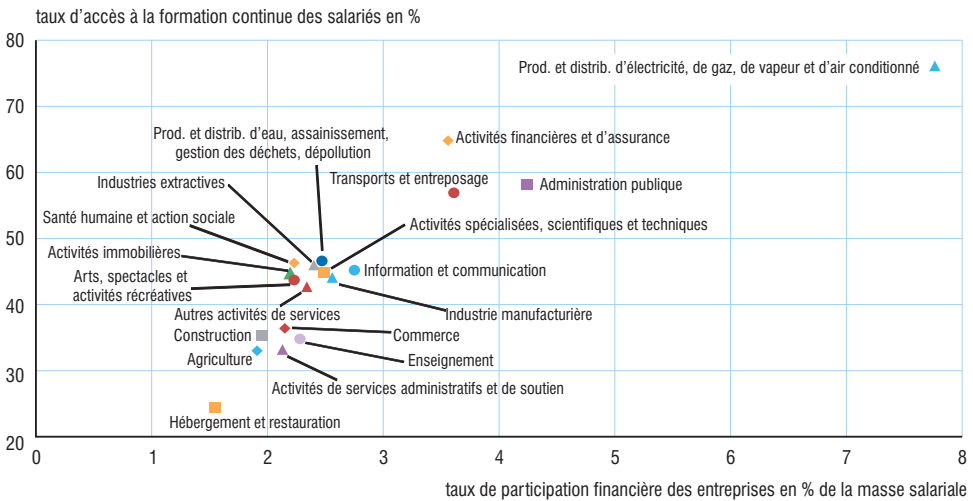
Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.  
 Note : changement de série en 2005 à la suite d'une nouvelle méthode de redressement.  
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

### 2. Taux d'accès des salariés et durée moyenne des formations selon la taille de l'entreprise en 2014

	Formation <sup>1</sup>		Dont :			
	Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire	Droit individuel à la formation		Période de professionnalisation	
			Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire
10-19 salariés	15,6	25,7	1,7	20,8	1,1	90,5
20-49 salariés	25,9	26,0	2,3	22,0	1,6	85,3
50-249 salariés	41,1	25,4	3,6	22,0	2,1	84,5
250-499 salariés	49,8	24,9	4,5	22,9	2,0	88,3
500-1 999 salariés	55,5	28,6	5,2	22,4	2,4	78,6
2 000 salariés ou plus	55,9	28,5	5,8	20,7	1,9	69,3
<b>Ensemble</b>	<b>43,5</b>	<b>27,1</b>	<b>4,2</b>	<b>21,7</b>	<b>1,9</b>	<b>80,4</b>

1. Hors congé individuel de formation (CIF), alternance et contrat de professionnalisation, y compris le droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation.  
 Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.  
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

### 3. Taux de participation financière et taux d'accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité en 2014



Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus, formation hors congé individuel de formation (CIF), contrat de professionnalisation ou alternance.  
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.



---

# Annexes

---





### Situations d'activité

#### Concepts d'activité, d'emploi et de chômage

**Actif** : personne en emploi (actif occupé) ou chômeur.

**Actif récent** : actif sorti de formation initiale depuis un à quatre ans.

**Inactif** : personne ni en emploi ni au chômage.

**NEET (*neither in employment nor in education or training*)** : personne qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle).

**Part de chômage** (ou **part de chômeurs**) : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre total de personnes (actives et inactives).

**Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

**Taux de chômage** : rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs).

**Taux d'emploi** : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le plus souvent il est limité à la population âgée de 15 à 64 ans ou à une sous-catégorie de la population (les femmes de 25 à 29 ans par exemple).

#### Statuts d'activité au sens du Bureau international du travail

Les concepts d'emploi, de chômage et d'inactivité au sens du Bureau international du travail (BIT) correspondent à une situation relative à une semaine donnée, dite « de référence », et mesurée de façon précise à partir de plusieurs critères. Ces critères ne peuvent être vérifiés que par une batterie de questions. Seule l'enquête Emploi met en œuvre une telle mesure.

**Actif occupé au sens du BIT** (ou **personne en emploi**) : personne âgée de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée, ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

**Chômeur au sens du BIT** (ou **personne au chômage**) : personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

**Cumul emploi-études** : situation où la personne déclare à la fois être en formation initiale et avoir un emploi pendant une semaine donnée.

**Halo autour du chômage** : personnes inactives au sens du BIT, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas dispo-

nibles dans les deux semaines pour travailler et des personnes qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

**Part du halo autour du chômage** : rapport entre le nombre de personnes appartenant au halo autour du chômage et l'ensemble de la population.

#### **Statuts d'activité au sens des autres sources**

Dans les sources autres que l'enquête Emploi, les statuts d'activité sont mesurés de façon déclarative sans faire référence aux critères du BIT ni à une semaine de référence précise.

**Chômeur au sens des enquêtes Génération** : personne se déclarant sans emploi et en rechercher un. Ce concept diffère de celui du BIT.

**Chômeur au sens du recensement** : personne (inscrite ou non à Pôle emploi) qui répond simultanément à quatre conditions : déclare comme situation principale « chômage », « études ou stage non rémunéré », « retraite ou préretraite », « femme ou homme au foyer » ou « autre situation » (hors « emploi », « apprentissage sous contrat ou stage rémunéré ») ; déclare ne pas travailler actuellement ; déclare rechercher un emploi ; est âgée de 14 à 70 ans. Ce concept diffère de celui du BIT.

## **Types d'emplois**

### **Contrats de travail**

**Contrat aidé** : contrat de travail dérogatoire au droit commun pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats

est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics.

Principaux types de contrats aidés qui existent ou ont existé :

– *Emploi d'avenir* (instauré fin 2012) : il concerne les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les travailleurs handicapés), sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP, ni en emploi ni en formation, présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. À titre exceptionnel, les jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, en zone de revitalisation ou en outre-mer peuvent y accéder jusqu'au niveau bac + 3 s'ils recherchent un emploi depuis plus d'un an. Le contrat est un CDI ou un CDD de un à trois ans, de préférence à temps plein. Les employeurs perçoivent, pour une durée de trois ans au plus, une aide égale à 75 % du Smic quand il s'agit de structures du secteur non marchand, ou 35 % du Smic pour les structures du secteur marchand.

– *Contrat unique d'insertion* (CUI) (introduit en 2010) : il se substitue à divers contrats : le contrat initiative emploi (CIE), le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), le contrat d'avenir, le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA). Le CUI se décline en deux volets : dans le secteur marchand (CUI-CIE) et dans le secteur non marchand (CUI-CAE).

– *Contrat initiative-emploi* (CIE) (2005-2010) : dans le secteur marchand, contrat qui vise à favoriser le retour à l'emploi durable des chômeurs de longue durée.

– *Contrat d'accompagnement dans l'emploi* [CAE] [2005-2010] : dans le secteur non marchand, CDD destiné à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le CAE s'est substitué aux contrats emploi solidarité en 2005.

– *Contrat d'avenir* (2005-2010) : dans le secteur non marchand, CDD à temps partiel destiné aux allocataires de minima sociaux.

– *Contrat emploi jeunes* (ou soutien à l’emploi des jeunes en entreprise) (jusqu’en 2007) : dans le secteur marchand, contrat qui visait à favoriser l’embauche en CDI de jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l’emploi.

– *Contrat d’insertion-revenu minimum d’activité* (CI-RMA) (2005-2010) : dans le secteur marchand, contrat qui visait à favoriser l’insertion professionnelle des allocataires de minima sociaux qui rencontraient des difficultés particulières d’accès à l’emploi.

– *Contrat emploi consolidé* (CEC) (1992-2005) : dans le secteur non marchand, contrat à temps partiel de douze mois renouvelables dans la limite de cinq ans destiné notamment aux personnes qui, ayant bénéficié d’un ou plusieurs contrats emploi solidarité, n’avaient pas trouvé d’emploi à l’issue de ces contrats. Il pouvait être signé par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations.

– *Contrat emploi-solidarité* (CES) (1990-2005) : dans le secteur non marchand, contrat qui visait à favoriser l’insertion professionnelle des personnes sans emploi. Il pouvait être signé par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations.

– *Insertion par l’activité économique* (IAE) : secteur qui a pour mission d’aider les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail. Des structures conventionnées par l’État recrutent des personnes généralement agréées par Pôle emploi, ce qui leur ouvre droit à des aides financières. Le parcours d’insertion a une durée initiale de vingt-quatre mois.

**Contrat d’apprentissage** : contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 25 ans ayant satisfait à l’obligation scolaire, des dérogations étant possibles. La durée du contrat d’apprentissage peut varier de un à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. L’apprenti perçoit un salaire calculé selon son âge et son ancienneté dans le dispositif. La conclusion

d’un contrat d’apprentissage ouvre droit à des aides de l’État pour l’employeur.

**Contrat à durée déterminée** (CDD) : contrat qui ne peut être conclu que pour l’exécution d’une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas énumérés par la loi. Il doit obligatoirement faire l’objet d’un écrit. Quel que soit le motif de sa conclusion, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l’activité normale et permanente de l’entreprise. Conclu en dehors du cadre légal, il peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée.

**Contrat à durée indéterminée** (CDI) : forme normale et générale de la relation de travail. Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prendra fin. Il peut être rompu sur décision unilatérale soit de l’employeur (licenciement pour motif personnel ou économique, mise à la retraite), soit du salarié (démission, départ à la retraite), ou encore pour une cause extérieure aux parties (événement extérieur irrésistible ayant pour effet de rendre impossible la poursuite dudit contrat). Sa rupture peut aussi résulter d’un accord des deux parties élaboré dans le cadre du dispositif de rupture conventionnelle mis en place par la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008.

**Contrat de professionnalisation** : contrat destiné à permettre l’acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d’emploi de 26 ans ou plus, d’une qualification professionnelle (diplôme, titre, qualification reconnue) en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles, au moyen d’une formation en alternance. Il s’est substitué aux contrats de qualification, d’adaptation et d’orientation.

– *Contrat d’adaptation* (jusqu’en 2004) : contrat ayant pour objectif de faciliter l’embauche des jeunes de 16 à 25 ans susceptibles d’occuper rapidement un emploi, via le principe de l’alternance entre emploi et formation. Il pouvait s’agir d’un CDD (6 mois au

minimum) ou d'un CDI. La formation devait être de 200 heures et pouvait se dérouler dans l'entreprise.

– *Contrat de qualification* (jusqu'en 2004) : CDD concernant l'embauche de jeunes de moins de 26 ans dans le secteur marchand. Suivant le principe de l'alternance entre emploi et formation, il comportait l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre reconnu.

– *Contrat d'orientation* (jusqu'en 2004) : CDD non renouvelable, proposé par les entreprises à des jeunes de moins de 22 ans sans diplôme et suivant le principe de l'alternance entre emploi et formation. Il était exonéré de cotisations patronales. Ce contrat avait remplacé le stage d'insertion dans la vie professionnelle (SIVP).

**Contrat de travail temporaire (intérim)** : contrat qui ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas énumérés par la loi. Le salarié sous contrat de travail temporaire, appelé intérimaire, est embauché et rémunéré par une entreprise de travail temporaire qui le met à disposition d'une entreprise utilisatrice pour une durée limitée. Quel que soit le motif pour lequel il est conclu, un tel contrat ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. Conclu en dehors du cadre légal fixé par le Code du travail ou les conventions ou accords de branche étendus le cas échéant applicables, le contrat peut être considéré comme un contrat à durée indéterminée.

### Caractéristiques des emplois

**Emploi aidé** : emploi bénéficiant d'une aide publique, hors dispositifs généraux et sectoriels. Ces aides prennent la forme de subventions à l'embauche et d'exonérations et ciblent des publics ou des territoires spécifiques. Au sein des emplois aidés existent les contrats aidés et les contrats de formation en

alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation).

**Emplois à durée indéterminée** : emplois qui regroupent les contrats à durée indéterminée, les fonctionnaires et les indépendants.

**Emploi à durée limitée** : emploi ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur. À partir de l'enquête Emploi, les emplois à durée limitée sont mesurés en regroupant les CDD (dont ceux en contrats aidés), les missions d'intérim et les contrats d'apprentissage.

**Emplois qualifiés et emplois non qualifiés** : distinction faite au sein des ouvriers et des employés dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67 de la nomenclature socioprofessionnelle à 2 chiffres), de type artisanal (68) et les ouvriers agricoles (69). Les employés non qualifiés regroupent les agents de service (postes 525a, 525b, 525c, 525d), les agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), les standardistes, opérateurs de saisie (541d, 542b), les caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), les serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d, 561e, 561f), les assistants maternels (563a), les aides à domicile, les aides ménagères (563b), les employés de maison et personnels de ménage (563c), les concierges et gardiens d'immeubles (564a) et les employés des services divers (564b).

**Emploi régulier ou occasionnel** : types d'emploi déterminés, dans l'enquête Emploi, à partir de la déclaration des enquêtés (« activité régulière » ou « temporaire ou d'appoint »).

**Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)** : nomenclature qui classe la population en fonction de la profession, de la



position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Au sein des actifs occupés, six groupes sociaux sont distingués : les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers.

**Salaire net médian** : salaire tel que la moitié des salariés gagne moins et que l'autre moitié gagne plus. Dans cet ouvrage, il s'agit du salaire mensuel net de cotisations sociales, primes comprises, déclaré par les salariés pour leur emploi principal.

**Secteur d'activité** : regroupement d'entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activité économique considérée.

**Sous-emploi** : au sens du BIT, ensemble des personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple.

**Taux de sous-emploi** : rapport entre le nombre de personnes en situation de sous-emploi et le nombre d'actifs occupés.

**Temps partiel subi** : situation des personnes actives occupées qui travaillent à temps partiel et souhaitent travailler davantage.

## Formation

### Concepts de formation

**Apprenti** : sauf dérogation, jeune âgé de 16 à 25 ans qui prépare un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou, dans certains cas, une certification) dans le

cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce ou pour les travailleurs handicapés.

**Espérance de scolarisation à 2 ans** : nombre d'années pendant lesquelles un enfant âgé de 2 ans peut espérer être scolarisé, en fonction des taux de scolarisation observés aux différents âges à une date donnée. Elle est calculée comme la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges de 2 ans jusqu'à 29 ans. Un taux de scolarisation de 80 % pour un âge donné contribue à hauteur de 0,8 an à la durée espérée d'études. La durée espérée d'études diffère de la durée d'études dite « réelle » qui ne peut être connue que quand une génération a entièrement achevé ses études.

**Formation** : forme d'apprentissage organisé impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance.

**Formation continue** : formation suivie par des personnes ayant terminé leurs études initiales.

**Formation formelle** : formation menant à un diplôme ou à un titre reconnu, hors certificat de qualification professionnelle (CQP).

**Formation non formelle** : formation ne menant pas à un diplôme ou à un titre reconnu. En revanche, elle peut conduire à l'obtention d'une certification, comme un certificat de qualification professionnelle (CQP), une habilitation ou un permis.

**Nomenclature des spécialités de formation (NSF)** : les spécialités utilisées pour classer

les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Elle a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations professionnelles ou non, de tout niveau, et sert à déterminer les domaines de formation. Ces derniers peuvent être disciplinaires (sciences, droit, lettres, etc.), technico-professionnels de la production (agriculture, transformation, construction, etc.), technico-professionnels des services (commerce, santé, communication, etc.), ou concerner le développement personnel (pratique sportive, jeux et activités spécifiques de loisirs, etc.).

**Sortant de formation initiale** : personne ayant terminé ses études depuis un an sans avoir connu auparavant une interruption de plus d'un an.

**Sortie de formation initiale** : première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

**Taux de scolarisation** : rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

### Niveaux de formation

**Classification française des niveaux de formation** : nomenclature construite en 1969 par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Elle distingue six niveaux de formation. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau Vbis correspond à l'année terminale du premier cycle (3<sup>e</sup>) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (CAP et BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court

(CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (2<sup>des</sup> et 1<sup>res</sup> générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales du second cycle long et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant la réussite à deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, Deug, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur pouvant être obtenus trois ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes pouvant être obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école. Les diplômes du supérieur court regroupent les diplômes de niveau III. Les diplômes du supérieur long regroupent les diplômes de niveau I et II.

**Classification internationale type de l'éducation** (Cite, *Isced* en anglais) : nomenclature conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis révisée en 1997 et en 2011. C'est un outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation. En France, les niveaux 0 et 1 de la Cite 2011 correspondent à l'enseignement préprimaire ou primaire, les niveaux 2 et 3 à l'enseignement secondaire des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles. Le niveau 4 de la Cite 2011 correspond à l'enseignement post-secondaire non supérieur (capacité en droit, DAEU, etc.). Le niveau 5 correspond à l'enseignement supérieur de cycle court (BTS, DUT, etc.), le niveau 6 aux licences (ou niveaux équivalents), le niveau 7 aux masters (ou niveaux équivalents) et le niveau 8 aux doctorats (ou niveaux équivalents, hors santé). La révision de la Cite sur les spécialités de formation (*fields of education* en anglais) a été adoptée en 2013.

**Part de sortants précoces** (ou **taux de sorties précoces**) : rapport entre le nombre des 18-24 ans qui sont en dehors de tout système de formation (formelle et non formelle) et qui sont peu ou pas diplômés (niveaux Cite 0 à 2 ; en France, jeunes détenant au plus le diplôme national du brevet) et le nombre des 18-24 ans (indicateur européen).

**Premier degré** : ensemble des enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

**Second degré** : enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Il est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou professionnels.

### **Diplômes et établissements d'enseignement**

**Baccalauréat** : diplôme national de niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation (niveau 3 de la Cite). Il peut être général, technologique ou professionnel, et ouvre l'accès à des études supérieures.

**Baccalauréat général** : baccalauréat sanctionnant une formation générale. Il comprend les séries ES (économique et sociale), L (littéraire) et S (scientifique).

**Baccalauréat technologique** : baccalauréat associant une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble, dans le secteur de la production, des services ou d'un champ disciplinaire particulier.

**Baccalauréat professionnel** : baccalauréat sanctionnant une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active. Depuis 2009, il se prépare en trois ans après la classe de troisième.

**BEP** : brevet d'études professionnelles. Diplôme de niveau V de la classification française (niveau 3 de la Cite).

**BTS** : brevet de technicien supérieur. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur et en quatre semestres après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Ce diplôme est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Il existe plus d'une centaine de spécialités tertiaires, industrielles ou agricoles (on parle alors de brevet de technicien supérieur agricole ou BTSA). Diplôme de niveau III de la classification française des niveaux de formation (niveau 5 de la Cite).

**CAP** : certificat d'aptitude professionnelle. Diplôme de niveau V de la classification française des niveaux de formation (niveau 3 de la Cite).

**Conservatoire national des arts et métiers** (Cnam) : établissement financé par le ministère de l'Éducation nationale ; ses enseignements comprennent des cours de promotion sociale, dispensés le soir et le samedi. En général, ces cours sont publics et gratuits et conduisent à la délivrance d'unités de valeur et de diplômes du Cnam, ou préparent à des examens et titres à caractère professionnel.

**DAEU** : diplôme d'accès à l'enseignement universitaire. Diplôme de niveau IV de la classification française des niveaux de formation (niveau 4 de la Cite).

**DEA** : diplôme d'études approfondies. Il sanctionnait la première année de troisième cycle en vue de la préparation d'un doctorat. L'inscription à cette année de formation était subordonnée à l'obtention d'une maîtrise ou au bénéfice d'un niveau jugé équivalent. Dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD), mise en

place entre 2003 et 2006, ce diplôme a été progressivement remplacé à partir de 2003 par le master à finalité de recherche, dont la formation se déroule en quatre semestres et appartient au deuxième cycle. Le DEA a été supprimé en 2006 et l'accès à la préparation du doctorat conditionné à l'obtention d'un master ou l'équivalent, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Diplôme de niveau I de la classification française des niveaux de formation (niveau 7 de la Cite).

**DESS** : diplôme d'études supérieures spécialisées. Il s'agissait d'un diplôme de troisième cycle préparant directement à la vie professionnelle. Ce diplôme sanctionnait normalement une année de formation et était accessible après l'obtention d'une maîtrise ou l'équivalent. La réforme LMD a remplacé ce diplôme par le master à caractère professionnel, dont la formation se déroule sur quatre semestres et appartient au deuxième cycle. Diplôme de niveau I de la classification française des niveaux de formation (niveau 7 de la Cite).

**Deug** : diplôme d'études universitaires générales. Il s'agit d'un ancien diplôme universitaire national de premier cycle, de niveau bac + 2. Avant l'application de la réforme LMD, cette formation de deux ans était accessible avec un diplôme de baccalauréat ou l'équivalent. Depuis l'application de la réforme LMD, les étudiants titulaires d'un baccalauréat ou l'équivalent s'inscrivent directement dans un cursus de six semestres de formation pour obtenir un diplôme de licence. Cependant, il est encore possible, pour les universités accréditées pour la délivrance du diplôme de licence, de délivrer au niveau intermédiaire (L2) le diplôme national de Deug, dans le domaine de formation concerné, lorsque l'étudiant a validé les quatre premiers semestres. Diplôme de niveau III de la classification française des niveaux de formation (niveau 5 de la Cite).

**Deust** : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques. Il s'agit d'un diplôme national universitaire de premier cycle de niveau bac + 2, à visée d'insertion professionnelle immédiate. Cette formation est accessible avec un diplôme de baccalauréat ou l'équivalent. Cependant, elle tend à disparaître depuis la réforme LMD au profit des BTS et DUT. Diplôme de niveau III de la classification française des niveaux de formation (niveau 5 de la Cite).

**Diplôme d'établissement** : diplôme propre d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

**Diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** : CAP, BEP, baccalauréat ou diplômes de niveau équivalent.

**Doctorat** : diplôme de troisième cycle qui sanctionne une période de formation à la recherche et par la recherche qui comporte, dans le cadre de formations doctorales, la réalisation individuelle ou collective de travaux scientifiques originaux. L'accès à cette formation est subordonné à l'obtention du grade de master ou l'équivalent, à l'issue d'un parcours de formation établissant l'aptitude à la recherche. Le diplôme de doctorat est délivré après la soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Ce titre vaut expérience professionnelle de recherche. Diplôme de niveau I de la classification française des niveaux de formation (niveau 7 ou 8 de la Cite selon la spécialité).

**DUT** : diplôme universitaire de technologie. Il s'agit d'un diplôme national universitaire de premier cycle de niveau bac + 2 qui se prépare dans un institut universitaire de technologie (IUT) ou au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). L'accès à sa préparation est subordonné à l'obtention du

diplôme du baccalauréat ou au bénéfice d'un niveau jugé équivalent. Cette formation, professionnalisante et généraliste, se propose à la fois de mener à l'insertion professionnelle immédiate et de permettre la poursuite des études supérieures. Diplôme de niveau III de la classification française des niveaux de formation (niveau 5 de la Cite).

**Enseignement supérieur** : ensemble des enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent et qui sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment :

- des universités et de leurs instituts ;
- des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
- des sections de techniciens supérieurs (STS) ;
- des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ;
- des écoles d'ingénieurs ;
- des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité ;
- des écoles paramédicales et sociales ;
- des écoles d'enseignement artistique et culturel ;
- des écoles et centres de formation de la fonction publique ;
- des établissements d'enseignement supérieur libre ;
- des écoles de spécialités diverses.

**Étudiant** : personne inscrite dans une formation de l'enseignement supérieur.

**Formations LMD** (licence-master-doctorat) : formations qui, depuis la rentrée 2003, ont progressivement remplacé le Deug, la maîtrise, le DEA et le DESS. La licence est un diplôme de niveau bac + 3, le master de niveau bac + 5 et le doctorat de niveau

bac + 8. Ce schéma « 3-5-8 » répond à la volonté d'harmonisation initiée par le Processus de Bologne pour faciliter les mobilités internationales des étudiants. Il tend aussi à se diffuser dans les filières de l'enseignement supérieur non rattachées aux universités.

**IUT** : institut universitaire de technologie.

**Licence** : diplôme universitaire national du premier cycle qui se déroule en trois ans après le baccalauréat ou l'équivalent. Ce diplôme constitue le premier grade du système LMD. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre national des formations (2014), son intitulé est défini par un nom de domaine et de mention dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Avant la réforme LMD, la licence désignait un diplôme préparé en un an après l'obtention d'un Deug. Le grade de licence est conféré à d'autres diplômes délivrés en dehors de l'université, notamment à l'issue de formations paramédicales ou d'architecture. Diplôme de niveau II de la classification française des niveaux de formation (niveau 6 de la Cite).

**Licence professionnelle** : diplôme universitaire du premier cycle créé en 1999 en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles dans le but de favoriser l'insertion professionnelle. Accessible après une deuxième année de licence, un BTS, un DUT ou l'équivalent, sa formation se déroule en deux semestres. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau cadre national des formations (2014), l'intitulé est défini par un nom de domaine et de mention dont la liste est fixée par arrêté ministériel. Diplôme de niveau II de la classification française des niveaux de formation (niveau 6 de la Cite).

**Maîtrise** : ancien diplôme universitaire national de deuxième cycle, de niveau bac + 4. Avant l'application de la réforme

LMD, cette formation d'un an était accessible avec un diplôme de licence ou l'équivalent. Depuis l'application de la réforme LMD, les étudiants titulaires d'une licence ou l'équivalent peuvent poursuivre leurs études pour obtenir le diplôme de master, dont la formation se déroule sur quatre semestres. Cependant, il est encore possible, pour les universités accréditées pour la délivrance du diplôme de master, de délivrer au niveau intermédiaire (M1) le diplôme national de maîtrise, dans le domaine de formation concerné, lorsque l'étudiant a validé les deux premiers semestres. Diplôme de niveau II de la classification française des niveaux de formation (niveau 6 de la Cite).

**Master** (ou master LMD) : diplôme universitaire national du deuxième cycle dont la formation se déroule en quatre semestres après la licence ou l'équivalent. Ces deux années sont désignées par master 1 et master 2. Ce diplôme constitue un des degrés du système LMD. De 2002 à 2014, ces masters se répartissaient entre les voies à finalité professionnelle et les voies à finalité de recherche. Depuis, la mise en œuvre du nouveau cadre national des formations conduit à ne plus faire cette distinction. Le grade de master est conféré aux titres d'ingénieur et à d'autres diplômes délivrés notamment par les écoles normales supérieures, les écoles de commerce, d'architecture ou d'art. Ce grade permet l'accès à la préparation d'un doctorat. Diplôme de niveau I de la classification française des niveaux de formation (niveau 7 de la Cite).

**STS** : sections de techniciens supérieurs.

### **Certifications professionnelles**

Les certifications professionnelles désignent les diplômes et titres à finalité professionnelle, les certificats de qualification professionnelle de branche (CQP) et interbranche (CQPI), les blocs de compétences et certifica-

tions inscrites à l'Inventaire. Seuls les diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) peuvent être obtenus par une validation des acquis de l'expérience (VAE). Les certifications ou habilitations inscrites à l'Inventaire ne sont pas éligibles à la VAE. En 2015, le RNCP recense 9 907 certifications actives. Les trois quarts sont des diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés par l'État ou au nom de l'État, inscrits de droit au RNCP. Le quart restant est inscrit au RNCP à la demande des autorités ou des organismes qui les ont créées (branches professionnelles, chambres de commerce et d'industrie ou de métiers, organismes de formation privés, publics ou associatifs), après avis de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

**Certificat de qualification professionnelle de branche** (CQP) : certificat mis en place par une branche professionnelle pour répondre à ses besoins spécifiques. Il atteste de la maîtrise, par un individu, de compétences liées à une qualification identifiée par la branche considérée. Le CQP, qui n'a pas de niveau reconnu par l'État, n'a de valeur que dans la branche ou le regroupement de branches qui l'a créé. L'élaboration d'un CQP relève d'une décision de la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche.

**Certificat de qualification professionnelle interbranche** (CQPI) : certificat de qualification professionnelle résultant de la collaboration entre des branches professionnelles qui ont décidé en commun de valider des compétences identifiées et ciblées.

**Répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP) : répertoire qui a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment mise à jour sur les diplômes et les titres à fina-

lité professionnelle ainsi que sur certains certificats de qualification établis par les CPNE des branches professionnelles. Les certifications enregistrées dans le Répertoire sont reconnues sur l'ensemble du territoire national. Bien qu'ils soient tous deux gérés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), le Répertoire et l'Inventaire sont bien distincts. L'Inventaire a vocation à recenser un certain nombre de certifications ou habilitations qui ne peuvent pas être inscrites au RNCP en raison de leur nature transversale ou partielle, mais qui sont obligatoires pour exercer une activité, constituent une norme de marché (c'est-à-dire qu'elles sont recommandées par une instance représentative des partenaires sociaux) ou ont une utilité économique ou sociale attestée (c'est-à-dire permettant de renforcer ou de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi).

**Validation des acquis de l'expérience (VAE) :** voie d'obtention des diplômes alternative à la voie scolaire, à l'apprentissage ou à la formation continue des adultes. Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises à travers des activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience professionnelle considérée est d'au moins un an.

### **Formation continue professionnelle**

**Commanditaire de la formation :** organisme qui achète la formation, y compris lorsqu'il ne supporte pas l'intégralité du coût. Le commanditaire se distingue ainsi du financeur.

**Compte personnel de formation (CPF) :** dispositif remplaçant le droit individuel à la formation (DIF). Mis en place par la loi sur la formation de 2014, il permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir ses droits à la

retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Le plafond est fixé à 150 heures (hors publics spécifiques).

**Congé individuel de formation (CIF) :** congé qui permet à un salarié du secteur privé, sous conditions, de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter.

**Conseil en évolution professionnelle (CEP) :** dispositif d'accompagnement personnalisé instauré par la loi du 5 mars 2014 et proposé à toute personne active souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Dispensé gratuitement, ce conseil permet d'élaborer et de formaliser un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité, etc.). Il est assuré par des conseillers de cinq opérateurs habilités : organismes paritaires collecteurs agréés au titre du CIF (Opacif dont les Fongecif), association pour l'emploi des cadres (Apec), Pôle emploi, missions locales et Cap emploi.

**Droit individuel à la formation (DIF) :** dispositif mis en place par la loi du 4 mai 2004 qui donne droit à 20 heures de formation par an, pour un salarié à temps complet. Autrement, le nombre des heures ajoutées au compte DIF est calculé au prorata des heures travaillées. Le plafond est fixé à 120 heures.

**Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi :** formation professionnelle suivie par des personnes sans emploi, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi, sous statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

**Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) :** organisme chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

**Part des personnes en recherche d'emploi en formation** : nombre de personnes en recherche d'emploi et en stage de formation en décembre de l'année (*source* : base Brest) rapporté à l'effectif des personnes se déclarant principalement au chômage au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année (*source* : enquête Emploi).

**Période de professionnalisation** : période qui vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, par des actions de formation alternant des enseignements théoriques et pratiques.

**Taux d'accès annuel des personnes en recherche d'emploi à la formation professionnelle** : nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en stage de formation au cours de l'année (*source* : base Brest) rapporté au nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage sur l'année (*source* : enquête Emploi).

**Taux de participation financière des entreprises à la formation** : ensemble des dépenses de formation imputables au titre de l'obligation fiscale consacrées par les entreprises (dépenses internes, externes, rémunérations des stagiaires et versements aux OPCA) rapportées à la masse salariale.

## Territoires et origines

**Descendant d'immigré** : jeune dont au moins un des deux parents est immigré (né étranger à l'étranger).

**Zone urbaine sensible (ZUS)** : territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ce territoire.



## Sources

### Recensement annuel des apprentis en formation du ministère de l'Éducation nationale

Les effectifs d'apprentis en formation au 31 décembre sont recensés de façon exhaustive chaque année par les centres de formation des apprentis (CFA) de l'ensemble de la France (y compris Mayotte depuis 2011), publics et privés, y compris les CFA agricoles. Depuis 2006, ce système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), recueillant des données individuelles sur les apprentis, a remplacé l'« enquête 51 » de données agrégées.

### L'enquête Emploi de l'Insee

Conduite par l'Insee, l'enquête Emploi s'inscrit dans le cadre des enquêtes européennes Forces de travail (*Labour Force Survey*). Elle vise à observer de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle est l'unique source permettant de mettre en œuvre la mesure de l'activité (emploi, chômage et inactivité) suivant les concepts du Bureau international du travail (BIT). Elle apporte également de nombreuses informations sur l'état du marché du travail et son évolution : les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.), les caractéristiques des emplois occupés (profession, durée du travail, type de contrat, etc.), mais aussi le niveau d'éducation et les formations suivies.

Le champ de l'enquête correspond aux personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant dans un logement ordinaire de France hors Mayotte (depuis 2014). L'enquête est réalisée en continu sur l'ensemble de l'année auprès d'un échantillon de 90 000 logements chaque trimestre. Les personnes sont interrogées en face à face ou par téléphone. Le

statut d'activité au sens du BIT est mesuré grâce à une batterie de questions se rapportant à une semaine donnée, dite « semaine de référence », précédant de peu l'interrogation. Environ 80 % des logements dans le champ répondent à l'enquête. Au total, environ 110 000 personnes y répondent chaque trimestre.

### L'enquête Génération 2010 du Céreq

Au printemps 2013, le Céreq a interrogé un échantillon représentatif des 708 000 jeunes qui ont quitté pour la première fois le système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2009-2010.

Cette enquête de la statistique publique s'inscrit dans un dispositif d'observation régulier, une génération nouvelle de sortants étant enquêtée tous les trois ans. Les jeunes interrogés ont en commun d'être tous arrivés sur le marché du travail la même année, ce qui permet d'évacuer les écarts liés aux variations de la conjoncture. Ils sont également, quel que soit leur parcours scolaire, interrogés de manière homogène, ce qui permet de produire des indicateurs d'insertion comparables selon les niveaux de formation, les filières et les spécialités.

Pour la génération 2010, environ 33 500 jeunes de tous les niveaux de formation ont répondu à cette enquête téléphonique d'une durée moyenne de 34 minutes. Pour la première fois, les jeunes sortants des établissements situés dans les départements d'outre-mer ont été interrogés. Destinée à étudier les différences de conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie et de diverses caractéristiques individuelles (sexe, origine sociale, origine nationale), elle aborde le parcours scolaire et ses spécificités (stages, séjours à l'étranger), et s'attache à décrire les différentes situations d'activité mois par mois

entre la sortie de formation et le printemps 2013. Les jeunes de la génération 2010 ont fait l'objet de deux ré-interrogations : en 2015 et en 2017.

### **L'enquête Formation des adultes (AES pour *Adult Education Survey*) 2016**

Réalisée par l'Insee et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail, l'enquête Formation des adultes est le volet français de l'enquête européenne *Adult Education Survey* (AES). Elle vise notamment à mesurer, selon des concepts harmonisés au niveau européen, l'accès des adultes à des activités de formation. L'enquête a également pour objectif de caractériser les formations suivies (niveau, domaine, durée, etc.) et le profil des personnes qui en bénéficient. Elle permet aussi de connaître les difficultés rencontrées pour accéder aux formations ou les raisons qui conduisent à ne pas en suivre. Enfin, elle comporte un module (spécifique au volet français) visant à évaluer la connaissance et l'usage des droits et des outils d'accès à la formation.

Le champ de l'enquête correspond aux personnes âgées de 18 à 64 ans, résidant dans un logement ordinaire de France métropolitaine. La collecte a été réalisée en face à face, entre octobre 2016 et mars 2017. Un peu plus des trois quarts des logements dans le champ ont répondu. Au total, environ 14 000 personnes ont répondu.

### **Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest)**

Cette base rassemble depuis 2004 l'ensemble des personnes sans emploi effectuant un stage

de formation, quel qu'en soit le financeur, sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Elle est construite par la Dares qui mobilise les données de rémunération des stagiaires (et de prise en charge au titre de la protection sociale) de Pôle emploi, de l'Agence de services et de paiement (ASP) et des régions qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires ou qui ont choisi un prestataire autre que l'ASP.

### **Déclarations fiscales des employeurs n° 2483**

Jusqu'en 2014, le financement de la formation continue par les entreprises était connu grâce à l'exploitation des déclarations fiscales n° 2483 des employeurs. Ces déclarations étaient établies chaque année par les entreprises d'au moins 10 salariés, assujetties à l'obligation de développement de la formation professionnelle de leur personnel. Depuis la loi fondatrice de 1971, la production statistique sur la formation professionnelle continue reposait sur l'exploitation de ces déclarations. Elles fournissaient en effet des indicateurs sur les dépenses des entreprises de 10 salariés ou plus et le volume physique des formations (nombre de stagiaires, durée des formations, espérance de formation, etc.).

La réforme de la formation professionnelle de mars 2014 a supprimé l'obligation des employeurs de justifier auprès de l'administration l'utilisation de leur budget de formation. Les dispositions réglementaires relatives aux modalités de déclaration de dépenses et de transmission de ces éléments à l'administration ont également été supprimées.



## Dans la même collection

### Parus

France, portrait social, édition 2017  
Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017  
Tableaux de l'économie française, édition 2018

### À paraître

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018  
Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2018  
L'économie française, édition 2018  
Les entreprises en France, édition 2018



Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

---

Dépôt légal : avril 2018